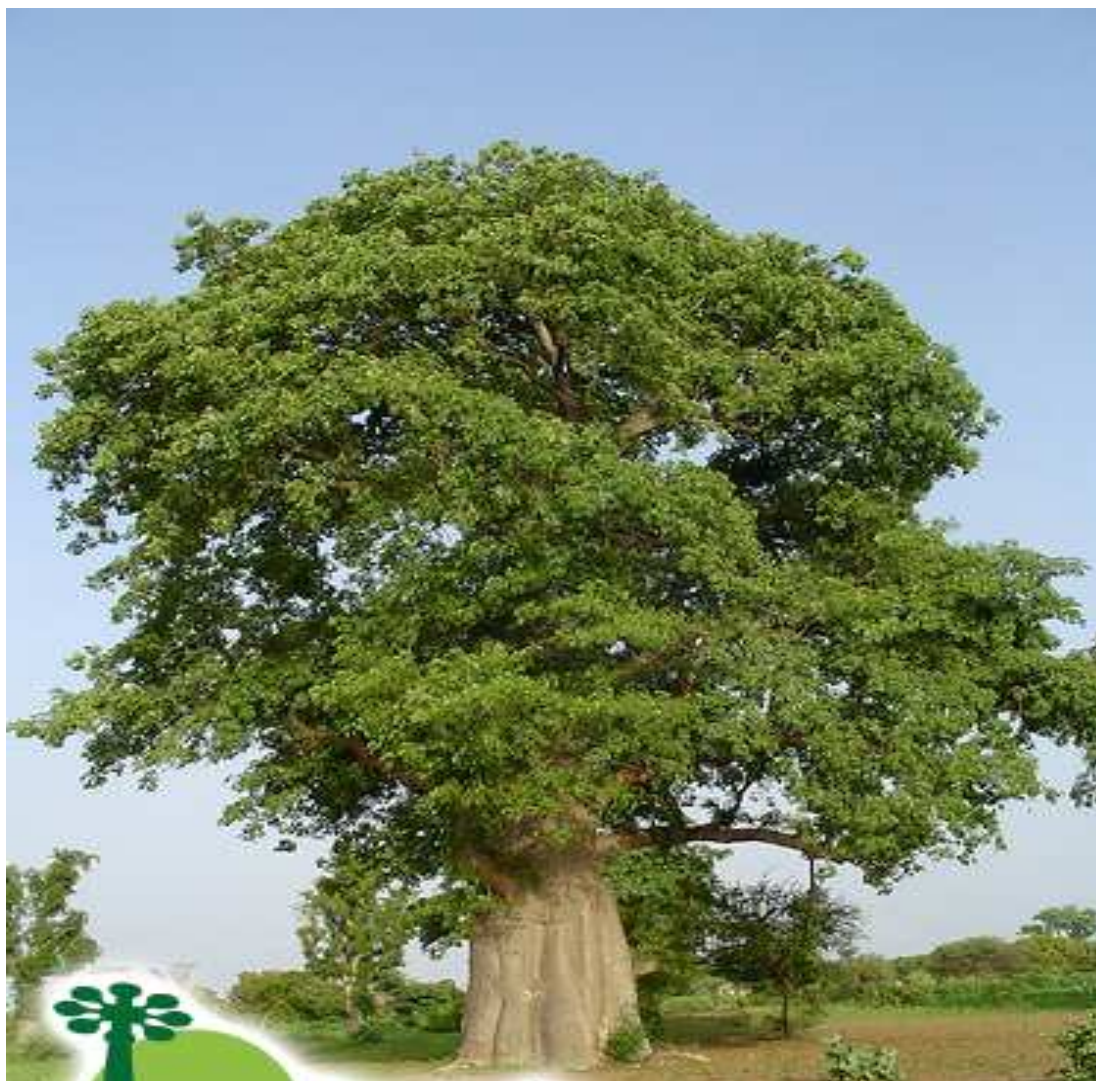




République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une foi



PLAN SENEGAL EMERGENT

SOMMAIRE

Introduction générale	6
Chapitre I : Diagnostic économique et social.....	8
1.1. Situation sociale.....	8
1.1.1 Tendances démographiques	8
1.1.2 Pauvreté et inégalités	11
1.1.3 Accès aux services sociaux de base.....	14
1.2. Situation économique et financière.....	23
1.2.1 Trajectoire de la croissance	23
1.2.2 Secteurs productifs.....	27
1.2.3 Finances publiques et dette.....	32
1.2.4 Echanges extérieurs.....	34
1.2.5 Financement de l'économie.....	35
1.2.6 Productivité et compétitivité	37
1.3. Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	38
Chapitre II : La vision	40
2.1. Vision	40
2.2. Défis, atouts et opportunités.....	43
2.3. Orientations stratégiques.....	46
2.3.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance	46
2.3.2. Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	47
2.3.3. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	47
Chapitre III : Le Plan Sénégal Emergent.....	49
3.1. Axe 1: Transformation structurelle de l'économie et croissance	51
3.1.1 Agriculture, élevage, produits de la mer et agroalimentaire	53
3.1.1.1. Agriculture et agro-alimentaire	54
3.1.1.2 Elevage et productions animales	55
3.1.1.3. Pêche et aquaculture.....	55
3.1.2. Economie sociale et solidaire	56
3.1.3. Habitat social et écosystème de construction	56
3.1.4 Hub logistique et industriel	57
3.1.4.1 Plateformes industrielles intégrées.....	57
3.1.4.2 Pari industriel intégré.....	57
3.1.4.3 Hub logistique intégré.....	58
3.1.5. Hub multi services et touristique	58
3.1.5.1. Zones dédiées aux services export	58
3.1.5.2 Dakar Campus Régional de Référence.....	58
3.1.5.3. Business Park pour sièges régionaux	58
3.1.5.4. Dakar Medical City.....	59
3.1.5.5. Zones touristiques intégrées.....	59
3.1.5.6. Hub aérien régional	59
3.1.6 Mines et fertilisants	60
3.1.7 Culture	61
3.1.8 Sport	62

3.2. Axe 2: Capital humain, Protection sociale et Développement durable.....	62
3.2.1. Population et développement humain durable	62
3.2.2. Education et formation	63
3.2.3. Santé et nutrition	65
3.2.4. Protection sociale.....	66
3.2.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement	67
3.2.6. Habitat et cadre de vie.....	68
3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes.....	69
3.2.8. Développement durable et environnement.....	70
3.3 Axe 3: Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.....	70
3.3.1. Consolidation de la paix et la sécurité.....	71
3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	72
3.3.3. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre	73
3.3.4. Réforme de l'Etat et renforcement de l'administration publique	73
3.3.5. Aménagement du territoire, développement local et territorialisation.....	73
3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière	74
CHAPITRE IV : Fondamentaux de l'émergence	76
4.1. Résolution de la question vitale de l'énergie	76
4.2. Développement du capital humain.....	78
4.3. Renforcement de la base logistique et des infrastructures	79
4.4. Accélération de la diffusion des TIC.....	80
4.5. Approfondissement du secteur financier	80
4.6. Amélioration de l'environnement des affaires.....	81
4.7. Renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la participation de la diaspora.....	85
4.8. Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat.....	86
CHAPITRE V : Plan d'actions prioritaires et cadrage macroéconomique.....	88
5.1. Le plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018	88
5.2. Financement.....	93
5.3. Le cadrage macroéconomique 2014-2018.....	94
Chapitre VI : Mise en œuvre et suivi-évaluation du PSE.....	98
6.1. Cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	98
6.1.1. Pilotage et gouvernance	98
6.1.1.1. Le Comité d'Orientation Stratégique (COS).....	99
6.1.1. 2. Le Comité de Pilotage (CP).....	99
6.1.1.3. L'Unité de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation	100
6.1.1. 4. Les structures d'exécution des projets dans les ministères sectoriels.....	100
6.1.2. Mécanismes de partage des résultats avec les acteurs	100
6.1. 3. Le Fonds d'appui au PSE	101
6.2. Exécution jusqu'à l'impact.....	101
6.3.1 Gagner la bataille de la crédibilité par des résultats tangibles rapides	101

6.3.2 Calendrier de mise en œuvre	102
6.3. Risques liés à la mise en œuvre du PSE.....	103

Résumé analytique

1. Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique alors que l'offre de services sociaux et les possibilités d'insertion dans le marché du travail sont très réduites notamment pour la population jeune. Les politiques à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles : la pauvreté, les inégalités sociales ainsi que les disparités territoriales¹ restent préoccupantes, mettant en évidence l'urgence d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Aussi, la perspective d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment pour les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'assainissement.
2. D'un point de vue macroéconomique, la bonne trajectoire de croissance post dévaluation s'est infléchie depuis 2006 suite à l'essoufflement des moteurs traditionnels et l'absence de nouveaux leviers de croissance et d'exportation. Avec une croissance atteignant rarement 5%, le Sénégal est en retrait par rapport à la bonne dynamique dans la sous-région ouest africaine et attire peu d'investisseurs dans les secteurs stratégiques et les infrastructures structurantes. La faiblesse de la productivité et le poids du secteur informel (plus de la moitié du PIB) constituent une contrainte à la transformation structurelle de l'économie.
3. La production de l'économie est également très vulnérable aux chocs d'offre internes (déficit pluviométrique, sensibilité à la production de quelques grandes entreprises, etc.) et n'est pas assez résiliente aux chocs externes (variations des prix pétroliers, chocs alimentaires, baisse des transferts des migrants, etc.). Le pays fait face à d'autres grands défis liés entre autres à la production d'une énergie suffisante et à un coût compétitif, l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie, la résorption du déficit en infrastructures pour le désenclavement interne et le renforcement de l'interconnexion régionale, la préservation de l'environnement et la garantie d'une gestion durable des ressources naturelles, le financement des activités économiques et la faiblesse des marges de manœuvre budgétaire pour les services sociaux, l'amélioration de la gouvernance et de l'équité, l'efficacité de l'administration sans compter les problèmes d'ordre sécuritaire.
4. Le Sénégal dispose pourtant d'atouts et d'opportunités parmi lesquels la stabilité politique et la solidité des institutions, la viabilité du cadre macroéconomique et budgétaire, le potentiel démographique avec la jeunesse de la population, les importantes ressources agricoles, hydro-agricoles et minières, le potentiel de plateformes régionales de services (éducation, santé et finance), la position géographique stratégique et le capital-image couplé au rayonnement international, l'ouverture sur de grands ensembles économiques (UEMOA, CEDEAO) ainsi que le dynamisme de sa diaspora.

¹ Le taux de pauvreté est passé de 55,2% entre 2001 à 46,7% en 2011. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec un taux de 57,1% contre 26,1% à Dakar et 41,2% dans les autres villes.

5. En tout état de cause, certaines réformes clés, dont l'énergie constitue un cas typique, n'ont pas été engagées de manière efficace. En outre, la capacité d'impulsion de l'Etat, l'efficacité de la dépense publique et la faiblesse de la productivité des investissements publics constituent une sérieuse contrainte pour le progrès économique et social.

6. En définitive, alors que l'environnement international est plus que jamais caractérisé par une compétition exacerbée entre les pays pour des opportunités de plus en plus limitées, c'est à travers un changement de cap que le Sénégal pourra s'adosser au cadre macroéconomique viable, à la stabilité politique et à la qualité de gouvernance globale et locale pour relever les défis et exploiter ses énormes potentialités de manière à s'inscrire sur une nouvelle trajectoire de croissance forte inclusive, durable, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources.

7. Les nouvelles autorités du pays se sont résolument engagées dans un nouveau modèle de développement économique et social à travers le *Plan Sénégal Emergent* (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité. La vision est celle d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

8. Les orientations stratégiques qui guident les initiatives à prendre pour traduire la vision en actions et résultats tangibles pour le bénéfice des populations sont les suivantes : (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ; (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ; (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine. Chacun de ces trois axes a des ambitions décennales.

9. En matière de création de richesse, un portefeuille de vingt et sept (27) projets phares ont été identifiés pour gagner les batailles clés.

Graphique n°1 : Impact attendu à 10 ans



10. S'agissant du deuxième axe, les retombées de la croissance résultant de la mise en œuvre du PSE permettront de renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base, d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, l'accélération de l'atteinte des OMD et de meilleures conditions pour un développement durable. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable et de l'économie verte. En effet, l'accès à des services sociaux de base a un effet direct sur la qualité de vie et favorise l'équité devant les offres d'opportunités économiques. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre plus accessible la formation professionnelle et de la mettre en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, il est important de poursuivre et de renforcer la mise en place du cadre global de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

11. Quant à l'axe relatif à la gouvernance, l'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre de principes à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité ; (ii) la gestion vertueuse des ressources publiques; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement seront pleinement impliqués dans la planification,

la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Le PSE place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des principes devant accompagner le processus de développement. Une veille sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques sera mise en place. A cet égard, les réformes appropriées devront être entreprises pour lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin d'assurer une meilleure

12. Au total, le Gouvernement entend entreprendre un portefeuille de dix sept (17) réformes préalables à tout projet de développement économique et social : résolution de la question vitale de l'énergie, développement du capital humain, renforcement de la base logistique et des infrastructures, accélération de la diffusion des TIC, approfondissement du secteur financier, amélioration de l'environnement des affaires, renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la diaspora et renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat.

13. Enfin, toutes les actions nécessaires seront entreprises pour consolider un système politique centré autour des règles démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, promouvoir les valeurs culturelles du travail, de la responsabilité, de la citoyenneté et de la solidarité, et garantir la sécurité, le développement équilibré du territoire, la cohésion nationale et œuvrer pour la paix et l'intégration africaine.

14. Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, aux projets et programmes de développement dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018. Pour déterminer les actions prioritaires, les lignes d'actions ont été évaluées en fonction de leur apport probable, essentiellement sur la croissance économique et le développement humain durable. Les lignes d'actions et mesures au nombre de 451 ont été soumises à une grille d'évaluation qui a permis la définition de niveaux de priorité des actions pour en décliner 190 actions prioritaires (42%).

15. Le PSE est évalué à un montant de 10 287,6 milliards de FCFA. Son financement est acquis pour 7 326,6 milliards de FCFA, soit 71% tandis que le gap de financement à rechercher est de 2 964 milliards de FCFA, soit 29%.

Le financement acquis, d'un montant de 7 326,6 milliards de FCFA, provient de trois sources : l'Etat pour 4 804,6 milliards de FCFA (66%) dont 1 296 milliards de FCFA de recettes additionnelles générées par la croissance à la faveur de la mise en œuvre des projets du PAP ; les PTF pour 2 056 milliards de FCFA (28%) ; le Privé pour 463 milliards de FCFA (06%). Le gap de financement, d'un montant de 2 964 milliards de FCFA, est à rechercher auprès des PTF pour 1 853 milliards de FCFA (56%) et du privé pour 1 111 milliards de FCFA (06%). Par conséquent, le besoin de financement à rechercher auprès des PTF est de 1 853 milliards de FCFA. Au total, au terme du bouclage du financement du PSE pour un coût de 10 287,6 milliards de FCFA, celle-ci serait financée par : l'Etat : 4 804,6 milliards de FCFA (47%), les PTF : 3 909 milliards de FCFA (38%) ; le Privé à travers les PPP pour 1 574 milliards de FCFA (15%).

16. A moyen terme, les résultats attendus en termes de cadrage sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n°1 : Scénario Stratégie d'émergence, 2014-2018

	Croissance	Déficit Public	Dépenses Courantes	Dépenses en capital	Dépenses Totales
	%	% PIB	Milliards FCFA		
2014	5,3	5,1	1 298	1 131	2 429
2015	6,9	4,9	1 359	1 350	2 709
2016	7,9	4,8	1 463	1 596	3 059
2017	8,0	4,6	1 537	1 827	3 363
2018	8,6	4,3	1 599	2 114	3 713
Moyenne	7,3	4,8			
Total			7 256	8 018	15 274

Introduction générale

1. L'agenda économique international post crise s'annonce sous des lendemains de recomposition des rapports économiques avec l'apparition de nouveaux pôles de croissance dans les pays du Sud et la constitution de grands ensembles. Le maintien sur plusieurs années des performances économiques, les progrès en matière de gouvernance politique et l'émergence d'une classe moyenne renforcent l'attractivité du continent africain.

2. En Afrique de l'Ouest, une bonne dynamique de croissance est en cours. Au sein de la CEDEAO, le taux de croissance en moyenne annuelle s'est établi à 6,4% sur la période 2008-2012. Dans la zone UEMOA, une croissance moyenne de 3,8% a été enregistrée sur les cinq dernières années.

3. Les perspectives tablent sur une croissance de l'ordre de 6,4% dans l'UEMOA et 7,4% au niveau de la CEDEAO pour les cinq prochaines années.

4. Le Sénégal, avec une croissance moyenne de 3,1% entre 2008 et 2012, reste encore en retrait par rapport à cette tendance. La bonne trajectoire de croissance post dévaluation s'est infléchi depuis 2006 avec l'essoufflement des moteurs traditionnels. En dépit de ses potentialités naturelles, l'économie a également souffert de l'absence de nouveaux leviers de croissance. Le poids du secteur informel, qui représente plus de la moitié du PIB, constitue une contrainte à la transformation structurelle de l'économie.

5. Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique, avec une population jeune importante qui doit faire face aux possibilités d'insertion réduite dans le marché du travail. Du fait de son croit démographique, le Sénégal est confronté à une forte demande en services sociaux de base.

6. La pauvreté, les inégalités sociales et les disparités territoriales restent préoccupantes, mettant en évidence l'urgence d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Ainsi, la perspective d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de baisse de la mortalité maternelle et infantile, d'amélioration du taux d'achèvement du cycle élémentaire et d'accès à l'assainissement.

7. C'est donc à travers un changement de cap que l'économie sénégalaise qui dispose d'un cadre macroéconomique stable et d'énormes potentialités, pourrait s'inscrire sur une nouvelle dynamique de croissance forte, durable et inclusive, de plus 7%.

8. La nouvelle dynamique de croissance doit s'appuyer sur l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines de la vie économique et sociale, avec notamment le renforcement des principes de transparence et de reddition des comptes. La forte croissance sera également soutenue par les fondamentaux de l'émergence que sont les

réformes de l'environnement des affaires et de l'administration publique, l'énergie, les TIC et les infrastructures, le capital humain ainsi que le financement de l'économie.

9. Le Sénégal adopte un nouveau modèle de développement à travers une stratégie qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie constitue le référentiel de la politique économique et sociale. Elle met l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base.

10. Le premier chapitre du présent document dresse le diagnostic économique et social. La vision, les atouts et opportunités, ainsi que les orientations stratégiques sectorielles sont ensuite déclinés au deuxième chapitre. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est décrit au troisième chapitre à travers ses trois axes stratégiques. Le quatrième chapitre traite des fondamentaux de l'émergence. Le plan d'actions prioritaires et le cadrage macroéconomique sont exposés dans le cinquième chapitre. Enfin, le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation est développé au dernier chapitre.

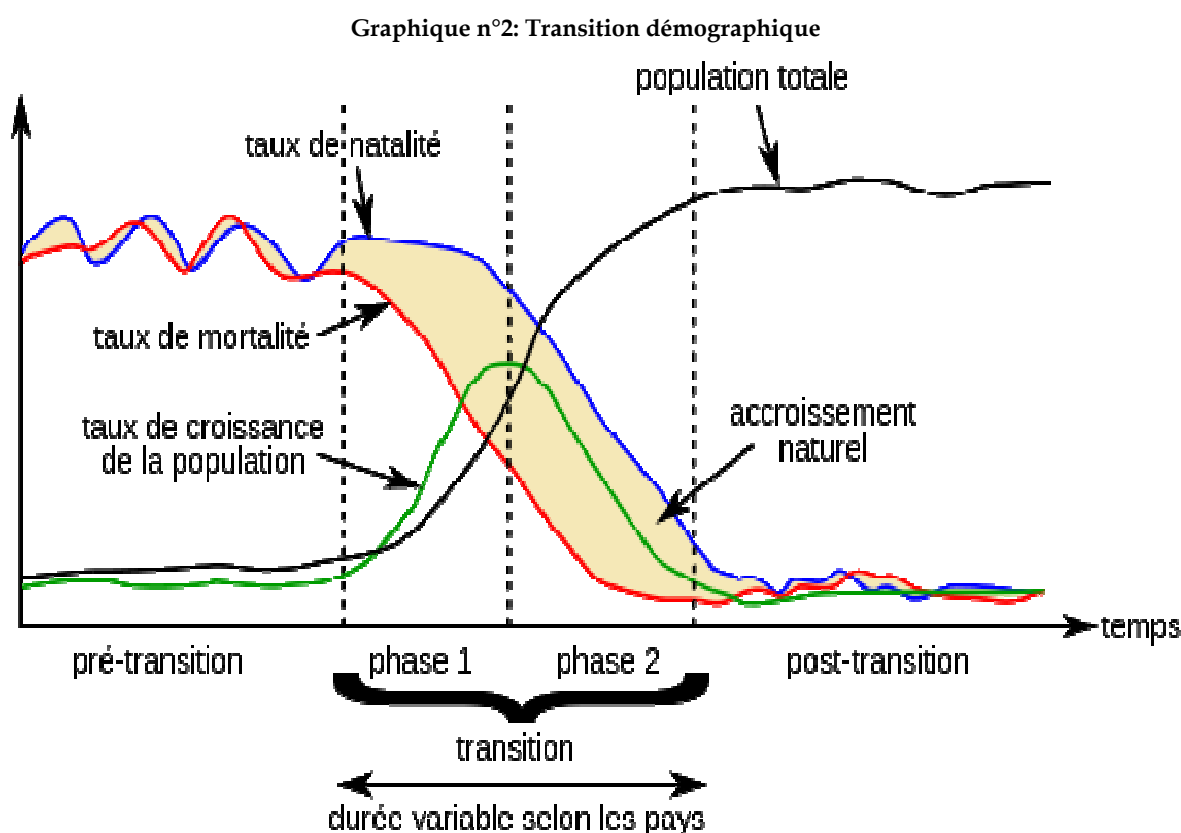
Chapitre I : Diagnostic économique et social

1.1. Situation sociale

1.1.1 Tendances démographiques

11. La population du Sénégal est estimée à 13,9 millions² d'habitants en 2014 et connaît un taux de croissance annuel de 2,7%. Cette progression devrait se poursuivre d'ici à 2018. Toutefois, le Sénégal se situe dans la troisième phase de sa transition démographique caractérisée par une baisse de la natalité et une poursuite de la baisse de la mortalité entraînant un processus de ralentissement de la croissance démographique.

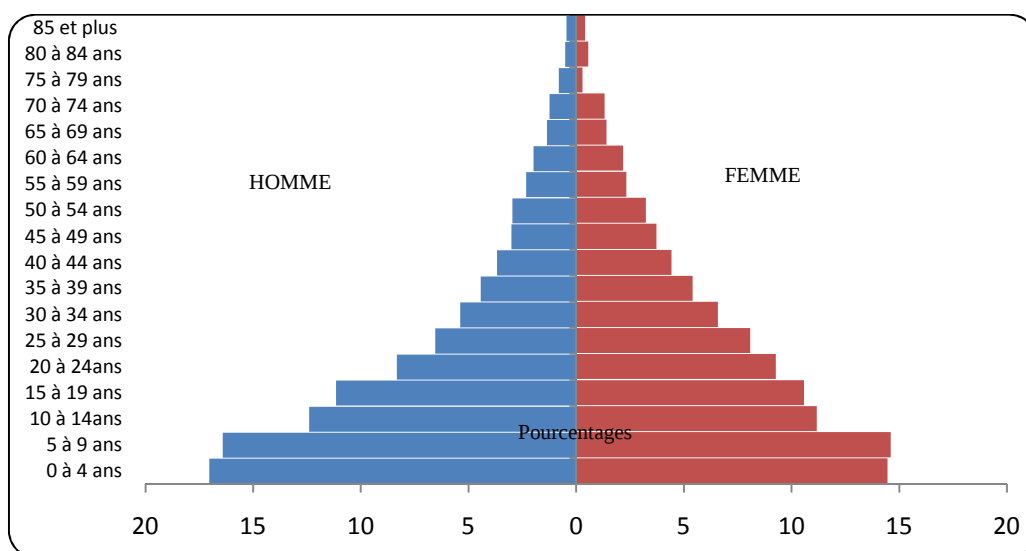
12. Selon les Nations unies, la population totale devrait être de 15,7 millions en 2020, 18,9 en 2030. Les moins de 15 ans représentent 42,6% de la population totale alors que les personnes âgées de 60 ans et plus comptent pour 5,2%, ce qui traduit un rapport de dépendance de l'ordre de 86%. Par ailleurs, les moins de 25 ans représentent 62% de la population totale. La jeunesse de la population pose avec acuité la problématique de la formation et de l'emploi mais elle constitue une fenêtre d'opportunité en termes de bonus démographique à utiliser au mieux dans les efforts de développement.



² Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

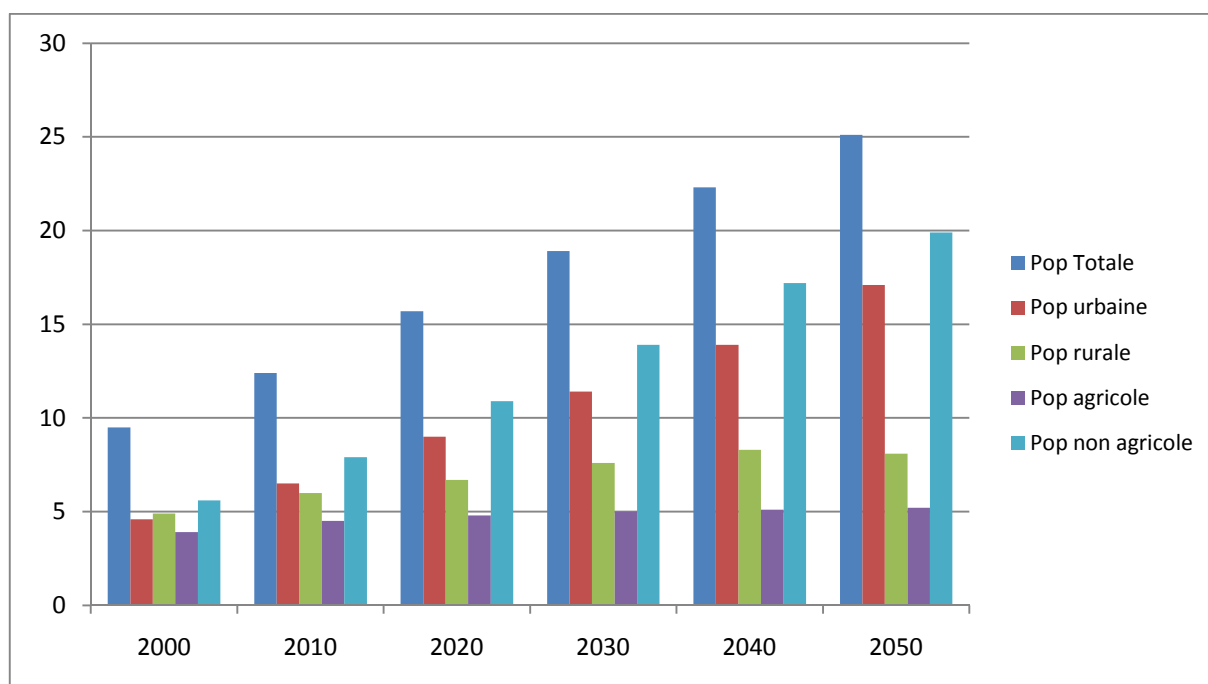
13. Plus de la moitié de la population réside en milieu rural (56%) et plus de la moitié des citadins (53,7%) vit dans l'agglomération urbaine de Dakar. La structure par âge présente les caractéristiques d'une population très jeune à l'instar des pays traversant la première phase de la transition démographique.

Graphique n°3 : Pyramide des âges de la population sénégalaise (2002)



14. Avec le processus d'urbanisation, l'accroissement de la population non-agricole se poursuivra à l'avenir.

Tableau n°2 : Population totale, urbaine, rurale, agricole et non agricole du Sénégal 2000 - 2050



Source : CSAO/OCDE 2013 : « Peuplement, Marché et sécurité alimentaire ».

15. La population non agricole croîtra de façon importante dans les prochaines décennies. En 2040 elle s'élèvera à 17 millions de personnes contre 8 millions en 2010 et 11 millions en 2020. Sur ces 17 millions, 3 à 4 millions vivront en milieu rural, 14 à 15 millions dans les villes.

16. Selon les résultats de l'enquête de suivi de la pauvreté réalisée en 2011, le taux de chômage est de 10,2%. Ce taux est de 7,7% chez les hommes et de 13,3% chez les femmes. Suivant le niveau d'instruction, le chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau d'études secondaires.

17. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement un signe manifeste du déficit d'emplois productifs. La population active, majoritairement agricole, souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et de sous-emploi et ses activités sont exposées aux aléas climatiques.

18. En milieu urbain, l'offre de formation n'est pas en adéquation avec le marché du travail. C'est surtout au niveau des jeunes diplômés que le taux de chômage est plus élevé.

19. Globalement, les niveaux de formation professionnelle sont faibles et limités, entraînant, en partie, l'expansion du secteur informel.

20. En réalité, il n'y a qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal. Cette situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire.

21. La dispersion et la multiplicité des structures de soutien à l'emploi, la faible articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, ainsi que le manque de transparence du marché de l'emploi, constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.

22. L'emploi présente également des disparités géographiques et de genre. Les femmes représentent plus de la moitié de la population totale et 65% de la population active. Elles constituent un segment déterminant dans la dynamisation de l'économie. Dans les zones rurales, elles sont principalement engagées dans l'agriculture et l'élevage. En milieu urbain, le secteur informel, constitue souvent la seule opportunité pour l'insertion économique.

23. Le secteur informel contribue à hauteur de 55% au PIB et est considéré comme un « secteur refuge », permettant de capter toutes les initiatives de création d'emplois. L'emploi informel qui représente plus de 60% des emplois non agricoles, s'accroît avec l'urbanisation.

24. Le Sénégal est caractérisé par un secteur informel très important qui a besoin d'une meilleure connexion aux marchés porteurs. Beaucoup de ces acteurs ont un grand savoir-faire, notamment dans la fabrication agro-alimentaire et l'artisanat d'art et de services, mais sont actuellement trop dispersés à très petite échelle. L'inadéquation de leurs circuits de commercialisation et une organisation managériale insuffisante limitent leur capacité à exploiter les opportunités offertes par les marchés régionaux et internationaux. La majorité des unités de production informelles déclarent souffrir de difficultés d'écoulement de leurs produits, et souvent de difficultés d'approvisionnement en matières premières.

25. Les nouvelles réalités des chaînes de valeurs mondiales augmentent les opportunités de renforcer leur compétitivité. Dans le textile-habillement³, malgré le grand avantage mondial de la Chine et d'autres pays asiatiques dans la fabrication industrielle et l'approvisionnement en grande quantité juste-à-temps, les nouvelles tendances de consommation éthique, et les préférences commerciales internationales (0% de droit de douanes communautaire, accès préférentiel aux marchés EU, et seulement 6% aux USA) offrent aux petits confectionneurs des niches dynamiques. De plus, dans le cas de l'Afrique de l'ouest, l'expansion urbaine, l'essor des chaînes hôtelières régionales, et la diaspora offrent des créneaux porteurs dans le textile-maison, la décoration d'intérieur, le luxe, et la confection-broderie traditionnelle.

26. La sortie du secteur informel leur offrirait la possibilité d'exporter facilement à moindre coût avec une meilleure opportunité de grandir grâce à des commandes plus larges et régulières. Il y a donc nécessité pour l'Etat de fournir un meilleur accompagnement afin de libérer les initiatives et le potentiel économique dont recèlent les micro-entreprises.

27. En plus du sous-emploi important relevé dans le secteur agricole, le secteur non agricole est également affecté par ce phénomène, mais à un degré moindre. En 2011, le taux de sous-emploi s'est établi à 32% pour l'ensemble des populations en activité, avec une légère disparité chez les femmes actives (37%).

1.1.2. Pauvreté et inégalités

28. L'incidence de la pauvreté monétaire reste élevée, en dépit des politiques qui ont été entreprises durant la dernière décennie. Elle est passée de 55,2% entre 2001-2002, à 48,7% en 2005-2006 et à 46,7% en 2011. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec une incidence de 57,1% contre 26,1% à Dakar et 41,2% dans les autres villes.

29. Le caractère faible et erratique de la croissance économique a compromis les chances d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de pauvreté dont la cible est de 34% pour 2015.

³ (OCDE 2013 « Aid for Trade and Value Chains in Textiles and Apparel »)

Tableau n°3: Indicateurs de pauvreté au Sénégal, 2001-2011

	Dakar	Autres Urbains	Rural	National
2001/2002				
Incidence de pauvreté	38,1	45,2	65,2	55,2
Ecart de pauvreté	10,2	13,4	21,2	17,3
Sévérité de la pauvreté	3,8	5,5	9,2	7,3
2005/2006				
Incidence de pauvreté	28,1	41,4	59,0	48,3
Ecart de pauvreté	6,8	11,6	20,2	15,5
Sévérité de la pauvreté	2,4	4,8	9,5	7,0
2010/2011				
Incidence de pauvreté	26,2	41,3	57,3	46,7
Ecart de pauvreté	5,8	13,1	18,7	14,6
Sévérité de la pauvreté	2,1	5,9	8,7	6,6

Source : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II)

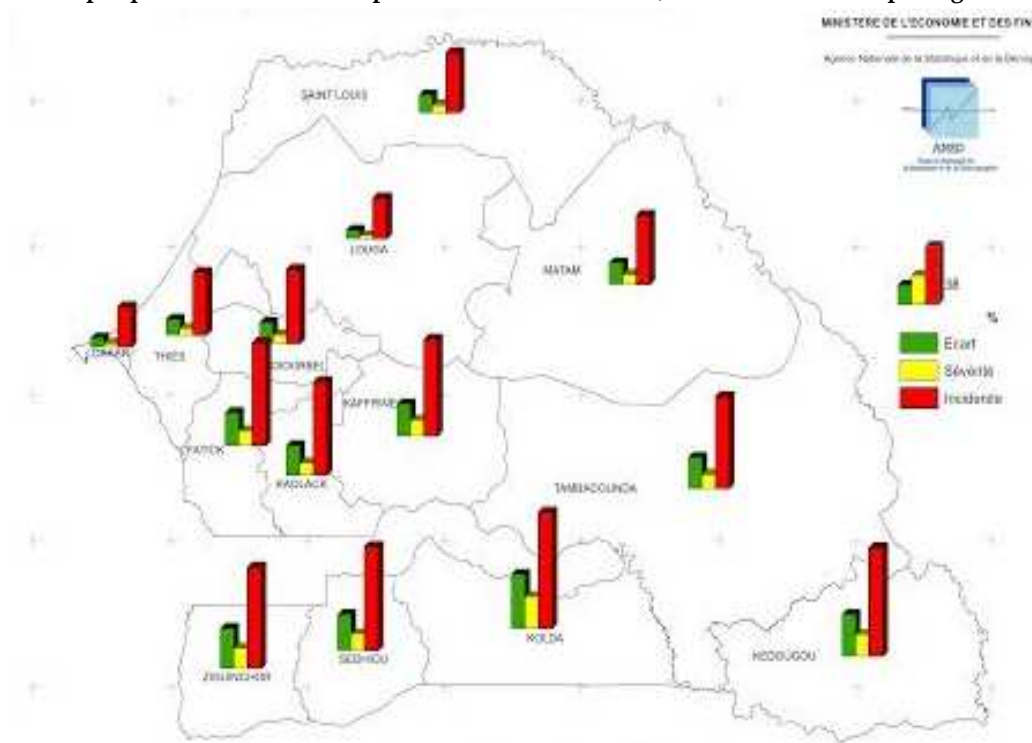
Encadré n°1 : Mesure et les indicateurs de pauvreté

L'approche retenue de la notion de « pauvreté » met l'accent sur la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence humaine. Une approche empirique de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre dans des

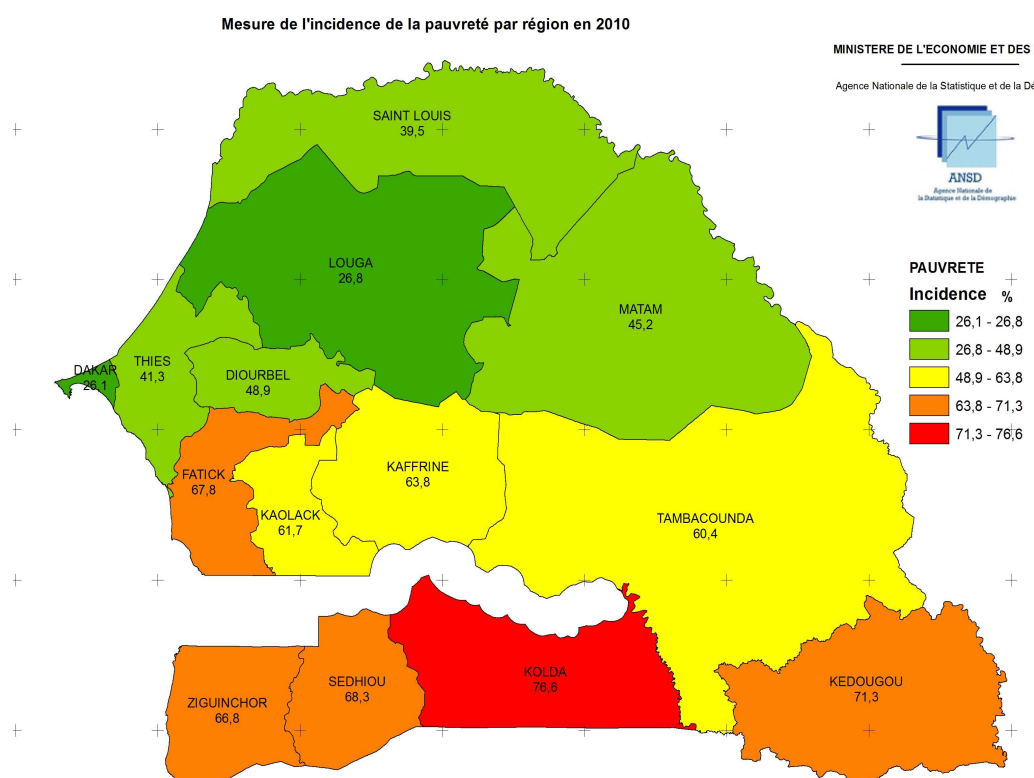
30. La proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, avant d'atteindre 46,7%, en 2011. Entre 2005 et 2011, la pauvreté a légèrement reculé, à Dakar et en milieu rural, et s'est stabilisée dans les autres centres urbains.

31. Une forte disparité inter régionale est également notée avec un niveau d'incidence élevée à Kolda (76.6%), à Kédougou (71.3%) et à Sédhiou (68.3%) contre 26,1% pour la région de Dakar et 26,8% pour Louga.

Graphique n°4 : Mesure de la pauvreté selon l'incidence, l'écart et la sévérité par région



Graphique n°5 : Mesure de la pauvreté selon l'incidence par région



32. L'indice des inégalités liées au genre, qui est de 0,57% en 2011, traduit la persistance de grandes disparités sociales entre hommes et femmes au Sénégal. Cet indice traduit la persistance de grandes disparités sociales entre hommes et femmes au

Sénégal. En 2012, l'Indice des Institutions sociales et le genre (SIGI) de l'OCDE a classé le Sénégal 41 sur 86 pays, avec une valeur de 0.23 (0 représentant l'égalité). La violence contre les femmes, les inégalités des droits dans le mariage et dans la famille et les normes sociales discriminatoires contre les femmes persistent comme des défis majeurs pour l'égalité de genre.

33. Les disparités entre les régions portent sur l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité dans la contribution à la croissance économique.

34. Le marché joue un rôle central dans la sécurité alimentaire. En période de soudure ou de crise, les producteurs peuvent être amenés à vendre leur capital accumulé, souvent du bétail, pour faire face à l'insuffisance de leurs récoltes et/ou à l'augmentation des prix. Ils entrent alors dans une spirale d'appauvrissement et de vulnérabilité alimentaire.

1.1.3. Accès aux services sociaux de base

35. L'insuffisance du capital humain demeure un des facteurs explicatifs de la faiblesse de la productivité. Les niveaux d'éducation et de compétence sont encore relativement bas et les domaines couverts assez limités. Il en découle une productivité faible en raison d'une insuffisante maîtrise et d'une application limitée de la science et de la technologie. Cette situation conduit à l'utilisation de techniques de production rudimentaires, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'artisanat. Selon la dernière enquête sur la pauvreté au Sénégal (ESPS-2011), 72,4% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction.

36. Au niveau de l'éducation, des efforts importants ont été consentis pour accroître le niveau d'éducation de la population et développer les compétences. C'est ainsi que le Taux brut de préscolarisation est passé de 8,0% en 2006 à 12,1% en 2013. Le Taux brut d'admission au Cours d'Initiation a gagné environ 6 points entre 2006 et 2013, en passant de 103,2% à 108,9%. Le taux brut de scolarisation au primaire s'est établi à 93,0% en 2013 (1,8 million d'élèves), contre 83,4% en 2006 (1,5 million d'élèves), avec d'importantes disparités régionales. Dakar (115,9%) et Ziguinchor (98,0%) enregistrent les niveaux les plus élevés tandis que Kaffrine (53,0%) et Diourbel (61,9%) affichent de moins bonnes performances. Cependant, l'éducation pour tous (EPT) n'est pas encore atteinte puisque le taux net de scolarisation au primaire, en 2011, tourne autour de 59,6% contre 54,6%, en 2005. Cette situation se traduit par un retard scolaire pour un nombre important d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'inscription au primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire n'est pas encore satisfaisant même s'il a connu une évolution positive, depuis 2006, en passant de 49,7% à 65,9%, en 2013. Ainsi, plus d'un tiers des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire.

37. La demande de scolarisation non satisfaite, d'une part, et l'importance des abandons, 9,8% en 2013, d'autre part, limitent les progrès. Aussi, les ratios élèves-

enseignants sont restés élevés au primaire : 51 élèves par enseignant en 2000, contre 36,6 en 2013. Ces ratios représentent plus du double des résultats enregistrés dans la plupart des pays émergents où ils se situent aujourd'hui entre 15 et 25 élèves par enseignant. Les taux bruts de scolarisation dans les cycles moyen et secondaire sont respectivement de 58% et 28% en 2013.

38. Dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les efforts consentis restent insuffisants. Seuls 5% des élèves sont dans la formation technique et la formation professionnelle. Les résultats de la formation professionnelle et technique montrent des disparités régionales importantes. La région de Dakar concentre toujours la majorité des effectifs inscrits (62,5%) et l'essentiel de l'offre privée (79,3%) tandis que les régions de Louga, Matam et Fatick comptent les effectifs les plus faibles.

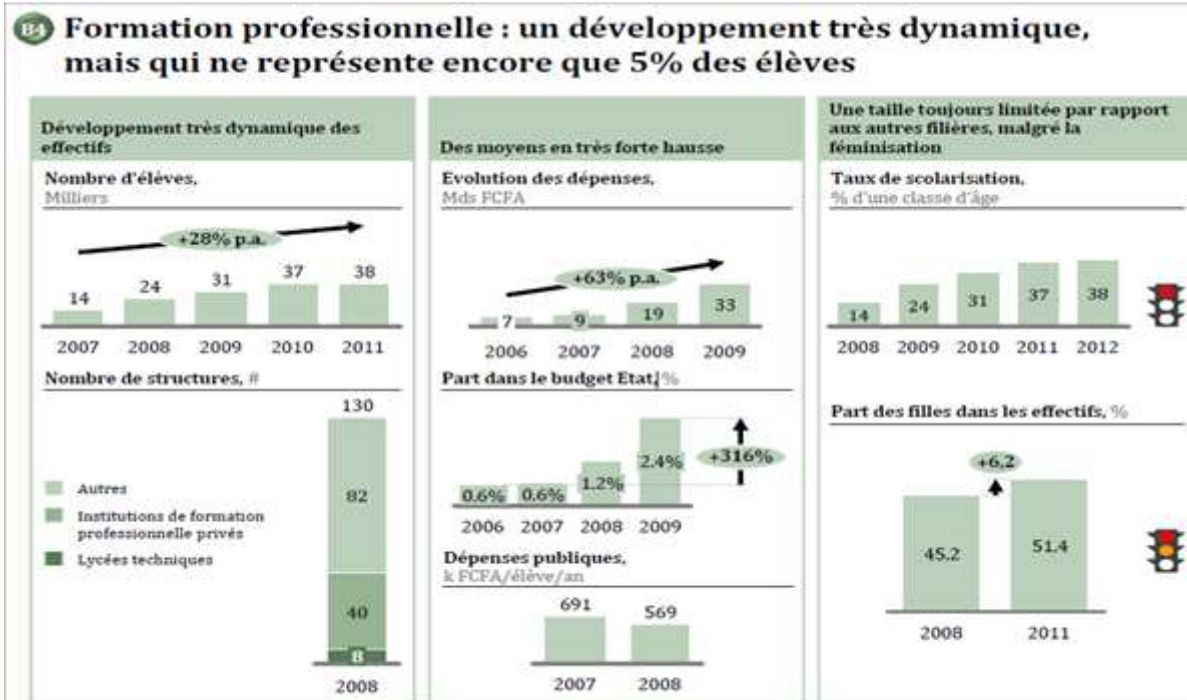
39. L'enseignement supérieur est marqué par la croissance rapide des effectifs. On compte aujourd'hui près de 121000 étudiants. Le nombre de nouveaux bacheliers est passé de 29908, en 2010, à 42000, en 2012, dont 40,9% de filles. L'accueil de ce flux important dans les universités publiques constitue un problème aigu, malgré la contribution du privé dans le renforcement de l'offre. Nonobstant la création de nouvelles universités publiques (Bambey, Thiès, Ziguinchor) et la montée en puissance de l'université Gaston Berger, l'Université Cheikh Anta Diop reste engorgée. La région de Dakar concentre 80% des universités et écoles supérieures -publiques et privées- et 80% des effectifs du public. Le développement de l'offre publique tarde encore à couvrir la demande en croissance chaque année. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur reste limité et l'essentiel des étudiants, au moins 80%, sont dans les filières littéraires.

40. De manière générale, le principal problème du système éducatif réside dans son inefficacité interne. Celle-ci se traduit par la faible qualité des enseignements du fait de l'insuffisance du matériel didactique et des capacités d'accueil, de la faible disponibilité d'enseignants dans les filières scientifiques et techniques. En outre, les impacts négatifs des perturbations récurrentes du système influent sur le calendrier scolaire et réduisent le quantum horaire.

41. Le financement du système éducatif est tributaire des efforts de l'Etat. Il importe d'améliorer la contribution du secteur privé dans l'élargissement de l'offre pour tous les ordres d'enseignement notamment dans la création de centres d'excellence à vocation sous-régionale.

42. L'accès à la technologie se développe à travers des activités continues de recherche et développement. Le Sénégal a encore des efforts importants à faire en matière de recherche et de capacités d'absorption de nouvelles technologies, notamment dans la coordination des activités de recherche, la production scientifique et technologique et le financement des institutions de recherche.

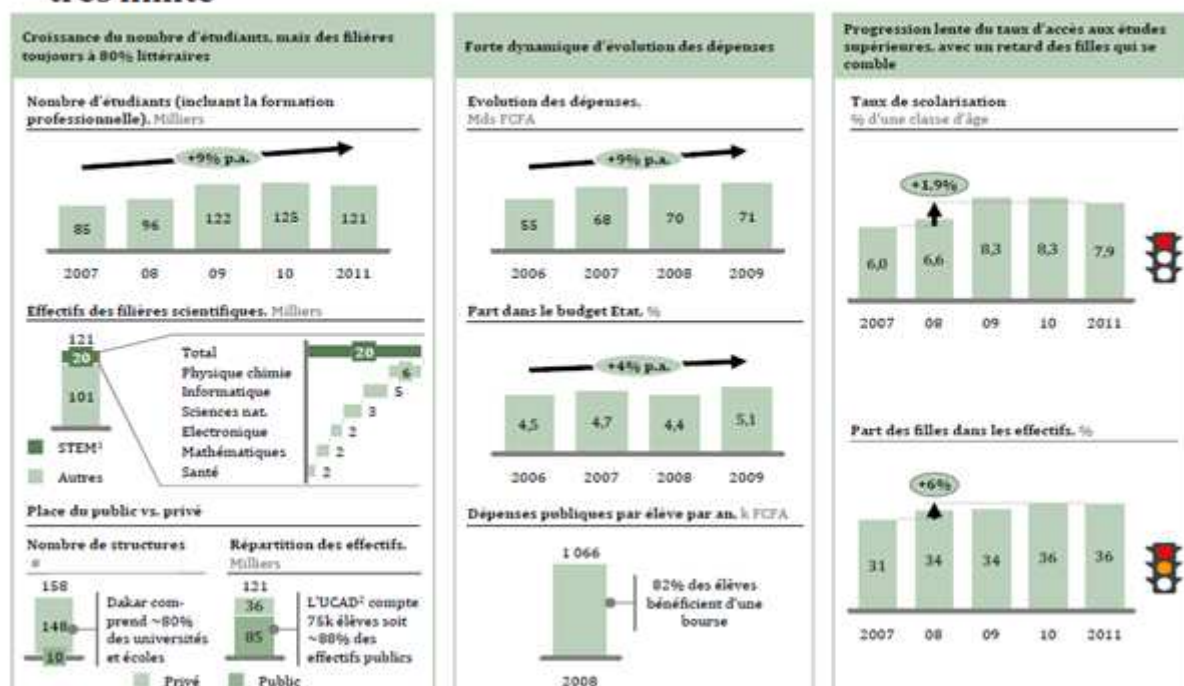
Graphique n°6 : Eléments explicatifs sur la formation professionnelle



SOURCE: Banque Mondiale, Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation

Graphique n°7 : Eléments explicatifs sur l'enseignement supérieur

B3 Enseignement supérieur : croissance du nombre d'étudiants et des moyens, mais des filières à 80% littéraires et un taux d'accès qui reste très limité



1 Filières scientifiques et techniques

2 Université Cheikh Anta Diop de Dakar

SOURCE: Annuaire Statistique de l'Enseignement supérieur 2009-2010, Banque mondiale et CNAES et PDSER 2013

43. Au niveau de **la santé**, le Sénégal n'a pas encore atteint les normes préconisées par l'OMS, en termes de couverture en infrastructures sanitaires et de personnel qualifié, indicateurs dont la répartition reste très inégale sur le territoire, au détriment de plusieurs zones rurales. Il en est de même de la disponibilité et de la qualité des plateaux médicaux. L'accessibilité des soins se pose avec acuité, notamment pour les segments les plus pauvres, qui ne bénéficient pas d'une couverture médicale. Aujourd'hui, seul un sénégalais sur cinq accède à une couverture maladie publique.

44. Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal. Toutefois, les efforts consentis ces dernières années se sont traduits par une chute spectaculaire de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7%, en 2000, à 3%, en 2009.

45. Par ailleurs, les maladies cardiovasculaires sont devenues un véritable problème de santé publique du fait de l'augmentation de leur incidence dans tout le pays. Longtemps négligées face à l'ampleur des maladies transmissibles, elles constituent désormais la deuxième cause de mortalité, après le paludisme, dans les structures de santé, à Dakar. Ce sont des maladies chroniques, coûteuses avec un lourd fardeau de morbidité et de mortalité. Parmi les facteurs de risque associés aux maladies cardiovasculaires, on peut noter l'hypertension artérielle (50%), le tabagisme (47%), l'obésité (23%), le cholestérol (12,5%) et le diabète (11,6%). Parmi ces maladies cardiovasculaires, l'insuffisance cardiaque constitue un sujet de préoccupation majeure car étant la première cause d'hospitalisation dans les services de cardiologie des hôpitaux avec un taux qui tourne entre 37 et 40%.

46. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est de 0,7%, en 2010-11. Il est resté invariable par rapport 2005. Les femmes des régions de Kédougou (2,5%) et de Kolda (2,4%), et celles ayant atteint un niveau d'instruction du primaire (1,2%) ont des taux de séroprévalence plus élevés que les autres. Chez les hommes, c'est dans la région de Kolda (2,4%) et, dans une moindre mesure, à Tambacounda (1,2%) et Ziguinchor (0,9%) que le niveau de la séroprévalence est le plus élevé. L'Etat a mis en place des programmes pour la gratuité des Anti-Rétro-Viraux.

47. Un examen de l'évolution de la mortalité des enfants au cours des quinze dernières années montre que, quel que soit le type de mortalité, le niveau a sensiblement fléchi dans la période. Ainsi, de 68 ‰ dans la période 10-14 ans avant l'enquête, le taux de mortalité infantile est passé à 47 ‰ dans la période 0-4 ans (5 dernières années), soit une baisse globale de 31 ‰. Cependant, cette baisse n'est pas uniforme sur toute la période : elle est deux fois plus forte entre 2005 et 2009 (22 ‰) qu'entre 2001 et 2005 (12 ‰). La diminution de la mortalité juvénile dans la période a été plus forte : le taux est tombé de 70‰ à 26‰, soit une chute de 63% et un niveau 2,7 fois plus bas en 2009 qu'en 2001. Comme pour la mortalité infantile, la baisse de la dernière période est plus importante (46% entre 2005 et 2009 contre 31% entre 2001 et 2005).

48. La mortalité infanto-juvénile demeure élevée, malgré la baisse de 45% enregistrée, entre 1992 (EDS-2) et 2010-11 (EDS-MICS), année où elle se situe à 72 décès pour mille naissances vivantes. Cette baisse s'explique, en partie, par une amélioration significative de la couverture vaccinale, au niveau national, qui est passée de 59% à 63%

d'enfants de 12-23 mois. Ainsi, l'atteinte de l'objectif de réduire la mortalité infanto-juvénile à 44 décès pour mille naissances vivantes, à l'horizon 2015, peut être compromise.

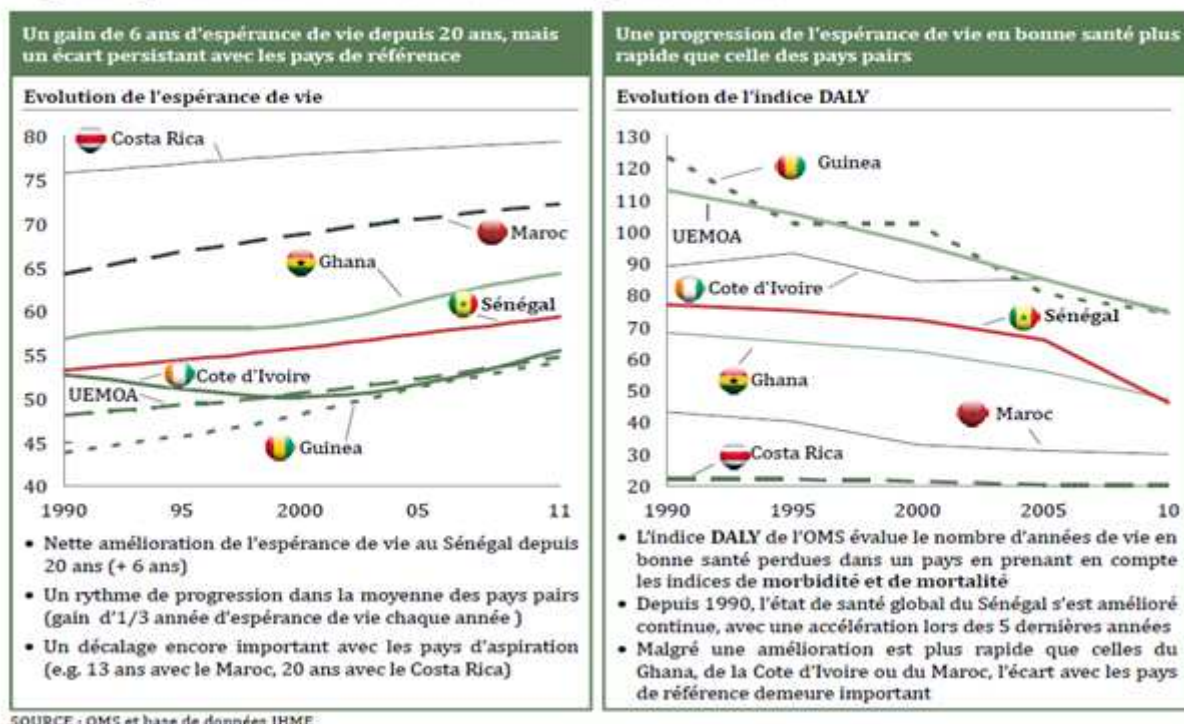
49. La mortalité maternelle s'élève à 392 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, en 2010-11, soit une baisse de 2%, en 6 ans. Son rythme de réduction est trop lent pour atteindre la cible de l'OMD qui est de 127 décès pour 100000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. Toutefois, des efforts ont été consentis dans le domaine de la santé maternelle avec une proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié passée de 49%, en 1999, à 65,1%, en 2010-11 (EDS-MICS). Le taux de consultation prénatale est passé à 93,3%, en 2010-11, contre 74%, en 2007. Parmi les causes de la mortalité maternelle se trouvent les pathologies obstétricales directes telles que les hémorragies, l'hypertension artérielle et ses complications, les dystocies et les infections mais aussi les causes obstétricales indirectes dominées par l'anémie et le paludisme.

50. Il convient d'améliorer davantage l'offre en services de santé de la reproduction à travers l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et de la morbidité maternelle et néonatale. Cela présage le repositionnement de la planification familiale afin de couvrir les besoins non satisfaits estimés à 29,4%. La couverture de ces besoins permet de réduire, de 20 à 30%, les décès maternels et, de 12 à 20%, la mortalité infantile.

51. Le taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans a diminué de moitié, en passant de 30%, en 2000, à 16%, en 2011. Par contre, en 2011, près d'un enfant sur six (18%), contre 17%, en 2005, souffrent d'insuffisance pondérale et 5% d'insuffisance pondérale sévère contre 3%, en 2005. En milieu rural, 21 % des enfants sont atteints de cette forme de malnutrition contre 12%, en milieu urbain. La prévalence de l'insuffisance pondérale est élevée dans les régions de Sédhiou (27 %), Kolda (26 %), Saint-Louis (25%), Matam (25%), Kaffrine (24%), Louga (23%), Tambacounda (22%) et Kédougou (21%) où plus d'un enfant sur cinq sont atteints par ce phénomène. Dakar est la région où la prévalence de l'insuffisance pondérale est la plus faible (9%).

Graphique n°8 : Indicateurs de santé

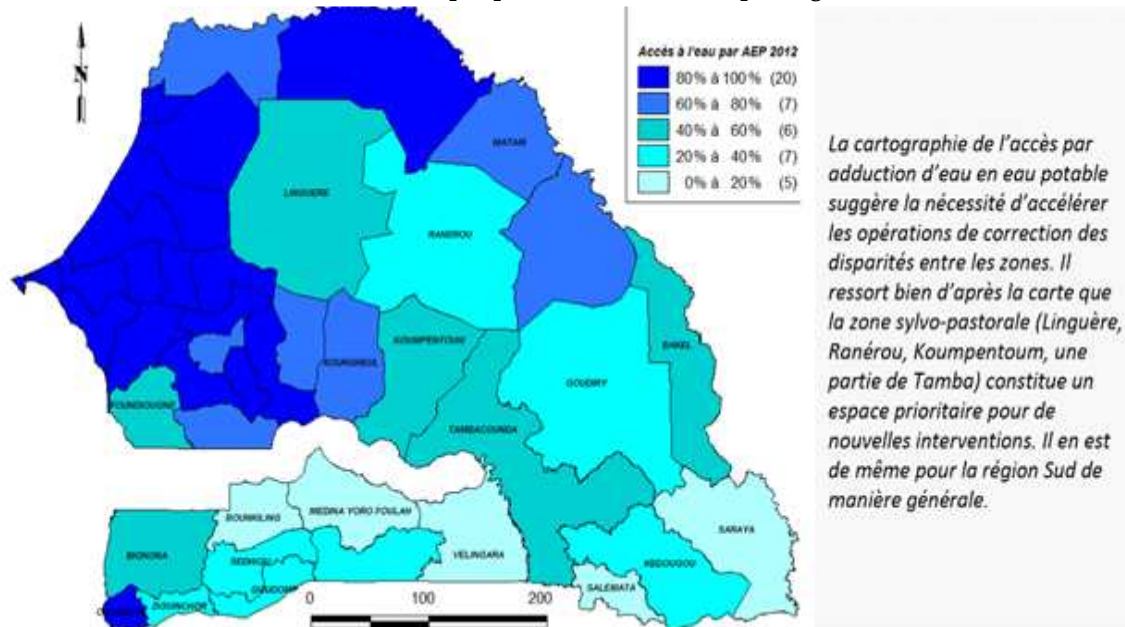
A1 Un écart persistant avec les pays de référence en dépit de progrès des principaux indicateurs de santé depuis 20 ans



52. Des progrès notables dans l'accès à l'eau potable et des résultats faibles pour l'accès à l'assainissement ont été constatés. Les taux d'accès à l'eau potable sont de 99,6% en milieu urbain et 81,2% en milieu rural en 2012. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'accès à l'eau potable pour 100% des populations urbaines et 82 % des populations rurales pourrait être atteint. Ces résultats ont été atteints grâce aux importants investissements consentis dans le cadre du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire. Le principal défi demeure aujourd'hui la fourniture régulière en eau potable de qualité pour toutes les régions.

53. En outre, il s'agira d'assurer un accès adéquat à l'eau potable pour 18% de la population rurale mal desservie, de résorber les déficits projetés (200 000 m³ /j en 2025) pour la région de Dakar et la Petite Côte. En zone urbaine, un programme d'urgence de réhabilitation de forages en cours permettra de disposer en 2014 de près de 34500 m³/j d'eau supplémentaire. Ces efforts devront être accrus avec l'utilisation de ressources d'eau alternative (dessalement, eaux souterraines), ainsi que le renforcement de la production de la station de Keur Momar Sarr et des forages existants.

Graphique n°9 : Accès à l'eau par région



54. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 62,0%, en 2005, à 62,4%, en 2012. En milieu rural, ce taux est passé de 26,2%, en 2006, à 35,6%, en 2012. Beaucoup d'efforts restent encore à faire pour renforcer l'accès des populations à un système d'assainissement des eaux usées adéquat.

55. Les zones urbaines et rurales font face à un manque important d'infrastructures d'assainissement. En outre, la récurrence des inondations, au cours de ces dernières années (2005 et 2013), met en évidence le déficit de planification urbaine et de gestion de l'occupation de l'espace, entraînant la prolifération de quartiers dans des zones non *aedificandi*, l'installation anarchique des populations sur des voies d'eau, dans des zones mal aménagées, inondables et dépourvues de systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux adéquats.

56. Le Sénégal n'échappe pas également aux problèmes posés par l'augmentation continue de la production de déchets solides dont les principaux effets sont l'insalubrité du cadre de vie, la pollution de l'environnement, et la recrudescence des maladies diarrhéiques, infectieuses et parasitaires qui portent atteinte à la santé publique.

57. La croissance des villes est toutefois un puissant moteur du progrès agricole, en offrant aux agriculteurs un débouché croissant à leur production. La promotion de systèmes alimentaires résilients passe par une gestion des villes efficace et respectueuse des activités qui s'y développent, notamment l'agriculture urbaine et périurbaine. Celle-ci peut assurer aux familles une meilleure sécurité alimentaire ainsi qu'une source de revenu supplémentaire, tout en permettant de raccourcir la chaîne alimentaire en direction du consommateur.

58. L'urbanisation mal gérée peut se traduire par un transfert de pauvreté des campagnes vers les villes. Dans leur majorité, les néo-urbains, confrontés aux nouveaux besoins de dépenses induits par la vie en milieu urbain, sont très pauvres, mais l'observation montre qu'une majorité d'entre eux voit ses conditions de vie progressivement s'améliorer au fil des années cependant que d'autres nouveaux venus les «remplacent» dans la sphère la plus défavorisée de l'économie populaire.

59. En matière d'**habitat et de cadre de vie**, le Sénégal reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée. Dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitat représentent 30 à 40% de l'espace occupé et concentrent une proportion importante de la population. Ainsi, l'occupation anarchique de l'espace, l'habitat précaire, les problèmes d'hygiène et de santé publique entraînés par les inondations, l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs qui ont amplifié la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires.

60. L'accès au logement reste une forte préoccupation pour la majorité des sénégalais, du fait des difficultés d'accès au crédit pour les populations à faibles revenus (difficultés de fournir des hypothèques sur le titre de propriété, crédit promoteur pratiqué à des taux peu avantageux 9 à 12% pour du court terme), du déficit de foncier viabilisé, de la faiblesse des réserves foncières, en particulier à Dakar.

61. A ces contraintes, s'ajoutent la faiblesse des moyens publics consacrés à l'aménagement et la viabilisation des terrains, à une fiscalité peu incitative pour les promoteurs, aux procédures et surcoûts liés à l'acquisition des parcelles et à la prise en charge des voiries et réseaux divers. On note aussi la très faible participation des sociétés concessionnaires à la viabilisation primaire des établissements humains planifiés, et l'absence d'instruments de financement adaptés pour l'habitat social.

62. Ces difficultés sont exacerbées par un écosystème de construction insuffisamment développé, avec un grand nombre de petites entreprises informelles peu structurées, des coûts élevés de la construction tirés par des coûts de matériaux élevés notamment dus à leur importation massive (peu d'acteurs locaux) et la forte spéculation sur le foncier due à la rareté des terrains et parcelles.

63. **La politique environnementale** a toujours été axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable. Malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité, la situation reste caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles. Toutefois, des efforts significatifs ont été consentis à travers les activités de reconstitution, reforestation, conservation et protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat. Ces actions ont impacté sur la régénération naturelle des écosystèmes. Cependant, l'adaptation aux changements climatiques constitue un nouveau défi majeur avec, notamment, le développement des phénomènes tels que les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des terres. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations développer une culture de prévention et d'adaptation aux changements climatiques.

64. Du point de vue de la **protection sociale**, le Sénégal a un niveau de couverture faible. Le filet de sécurité social n'est pas capable de réagir rapidement et, encore moins, d'augmenter l'échelle et l'envergure des réponses aux crises. Les systèmes formels d'assurance maladie n'offrent l'opportunité de couverture du risque maladie qu'aux familles sénégalaises dont le chef de famille est employé dans le secteur moderne. Ce dispositif ne prend en compte que 20% de la population et laisse en rade la majorité des sénégalais (80%) employés dans les secteurs ruraux et informels. Cette situation a amené l'Etat à mettre en place le programme de **Couverture Maladie Universelle (CMU)** pour permettre, à travers la mutualisation de garantir l'accès de la population à un paquet minimum de soins. Ainsi, le nombre de mutuelles de santé fonctionnelles est passé de 80, en 2003, à 237 dont 217 mutuelles de santé communautaires et 20 mutuelles d'envergure nationale, en 2011.

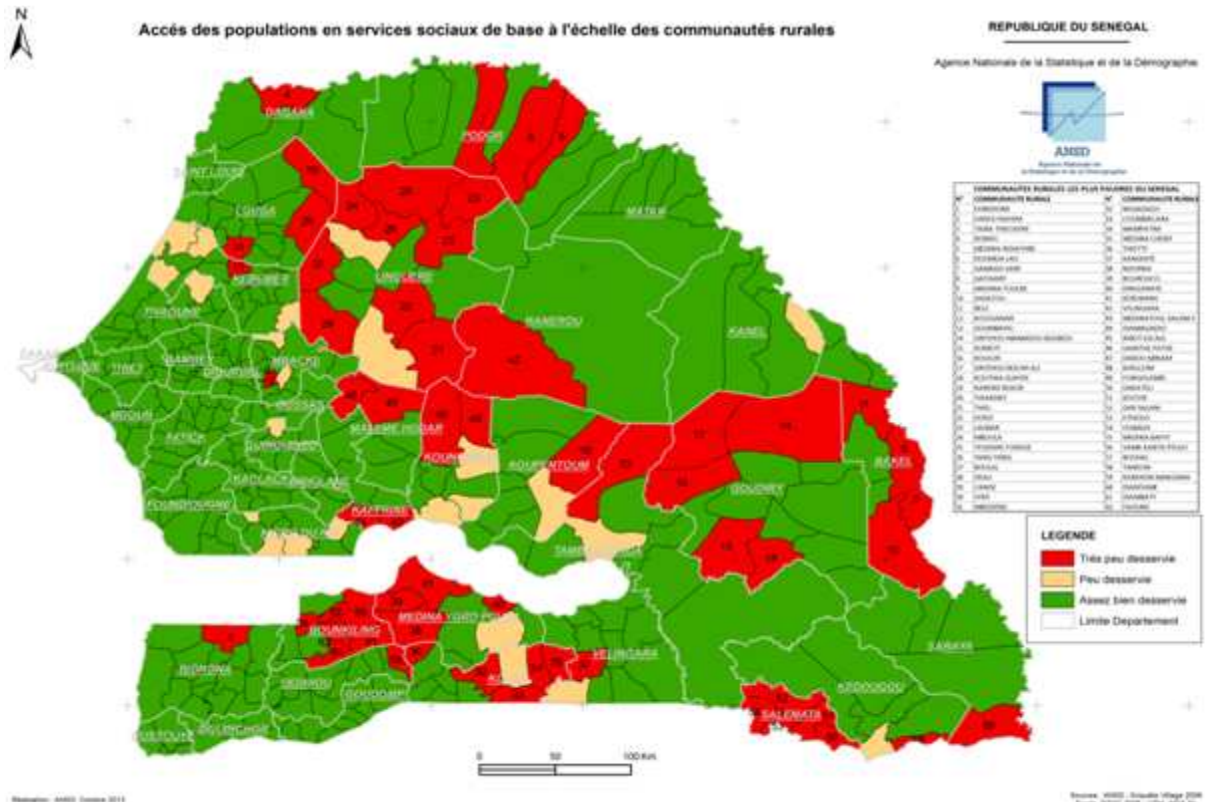
65. La mise en œuvre de programmes de gratuité et de filets sociaux a permis d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base. Cependant, des difficultés persistent dans la mise en œuvre de certains programmes de prise en charge des personnes vulnérables. Il s'agit de difficultés liées au ciblage des bénéficiaires, à une insuffisance des ressources mobilisées, à des dysfonctionnements au niveau des systèmes d'information.

Encadré n°2 : Focus sur les OMD

Par rapport à l'atteinte des OMD en 2015, le Sénégal enregistre des performances au niveau de certains secteurs et des retards sur d'autres indicateurs :

- le niveau d'incidence de la pauvreté qui est de 46,7% en 2011 est encore loin de la cible fixée à 34% ;
- le rythme de progression du taux d'achèvement du cycle primaire de 66,7% demeure faible par rapport à l'objectif qui est de 90% ;
- la mortalité des moins de cinq ans est passée de 121 pour mille (2005) à 72 pour mille (2011) mais le Sénégal a de faibles chances d'atteindre la cible qui est de 44 pour mille ;
- la réduction de la mortalité maternelle est également lente avec un taux de 392 décès pour 100000 naissances vivantes contre une cible de 127 décès 100000 naissances vivantes ;
- les performances pour l'assainissement restent encore en deçà de l'objectif fixé à 76% aussi bien en zone urbaine (63,3%) que rurale (34,3%) ;
- les tendances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont bonnes au niveau de la parité dans l'enseignement primaire mais devront se prolonger dans les autres cycles ;
- les taux de prévalence du paludisme et du VIH/Sida (0,7%) sont maintenus à des niveaux très faibles avec de réelles chances d'atteindre les cibles fixées ;
- les résultats en matière d'accès à l'eau potable sont en ligne avec les objectifs des OMD avec un taux de 98,7% en milieu urbain et 80,1% en zone rurale ; et
- les efforts faits en matière de conservation de la biodiversité et de gestion et des ressources environnementales concourent à la réalisation des objectifs définis dans la politique de développement durable.

Graphique n°10 : Accès des populations en services sociaux de base



66. En 2011, les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Fatick (67,8%) et Ziguinchor (66,8%) ont présenté les niveaux de pauvreté les plus élevés. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 34,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes contre 50,6% chez les personnes vivant dans les foyers dirigés par des hommes. L'état matrimonial du chef de ménage exerce une différenciation. L'incidence de pauvreté est de 36,3% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des célibataires, 46,7% chez les ménages monogames et 50,1% chez les ménages polygames. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages dirigés par des célibataires est à 16,4% à Dakar, 39,0% dans les autres villes et à 49,4% en milieu rural. Les ménages dirigés par des personnes âgées de plus de 60 ans, souvent inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté.

1.2. Situation économique et financière

1.2.1. Trajectoire de la croissance

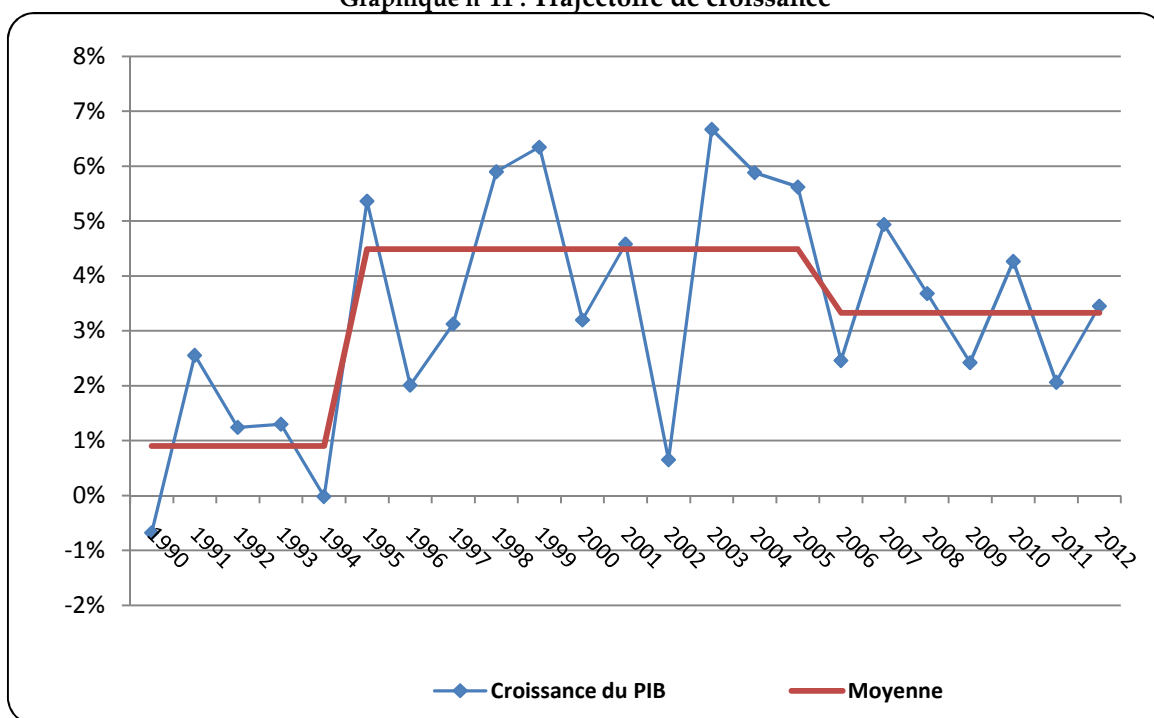
67. Au cours des cinq dernières années, l'économie mondiale a été secouée dans ses fondements par la Grande Récession avec comme corollaire une production mondiale qui peine toujours à se relever. En Afrique, la croissance économique notée depuis le début des années 90 se poursuit avec l'émergence d'économies ayant des taux de croissance élevés et non essentiellement liés à l'exploitation des richesses naturelles. Dans la sous-région (UEMOA et CEDEAO), les perspectives de croissance sont très optimistes pour les cinq prochaines années. Après une longue de crise politique, la Côte d'Ivoire enregistre renoue avec les performances économiques (9,8 % en 2012, 8% en 2013) tandis que le Mali, devenu durant la dernière décennie le principal client de notre

pays, a connu à partir du deuxième trimestre 2012, une instabilité politique qui a affecté principalement les exportations de ciment, de produits pétroliers.

68. La trajectoire de croissance de l'économie sénégalaise, est en ligne avec la dynamique sous régionale sur la période 2000-2011 (3,9% en moyenne). En revanche, elle est en retrait par rapport à l'Afrique subsaharienne qui affiche une croissance moyenne de 6,3% sur la même période.

69. L'économie sénégalaise a connu trois grandes phases de croissance depuis les années 1990 : la période précédant la dévaluation du FCFA (1990-1994), la décennie post dévaluation (1995-2005) et la période postérieure à 2005.

Graphique n°11 : Trajectoire de croissance



70. Les contreperformances de l'économie sur la première moitié des années 1990, situation qui prévalait dans l'ensemble des pays de la zone franc d'Afrique, ont conduit inéluctablement à la dévaluation du FCFA en 1994. et à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles. La croissance moyenne a été de 1,1% **entre 1990 et 1993**.

71. A la faveur des réformes entreprises, **la décennie 1995-2005** a vu le renforcement du cadre macroéconomique avec une croissance réelle du PIB de 4,5% l'an. Les performances de l'économie ont été atténuées par le caractère erratique de l'évolution du secteur primaire qui a crû en moyenne de 2,9%.

72. Les performances enregistrées sur la période 1995-2005 ont été obtenues dans un contexte de mise en œuvre d'une politique d'approfondissement du processus d'ajustement de l'économie sénégalaise, visant le rétablissement durable des équilibres macroéconomiques et l'instauration de conditions propices à une croissance soutenue et bien répartie. Les politiques sectorielles ont concerné notamment la restructuration des

entreprises publiques, le secteur agricole, le secteur des télécommunications ainsi que la promotion de l'investissement et l'épargne. En particulier, les réformes menées dans le secteur des télécommunications, avec l'adoption en 1996 d'un nouveau code qui devint alors la base de la politique nationale dans le secteur, ont conforté, voire amplifié le dynamisme des télécommunications, marquées par un niveau moyen de progression de l'activité de plus de 10% par an.

73. L'activité économique a été soutenue pendant cette période par le secteur tertiaire dont la croissance annuelle a été de 5,4% l'an, du fait notamment du dynamisme des sous-secteurs des télécommunications et de la construction qui ont progressé respectivement de 15,2% et de 8,5%, en moyenne annuelle. L'agriculture, dont les résultats ont été insuffisants, reste encore la principale source de revenus de la moitié de la population.

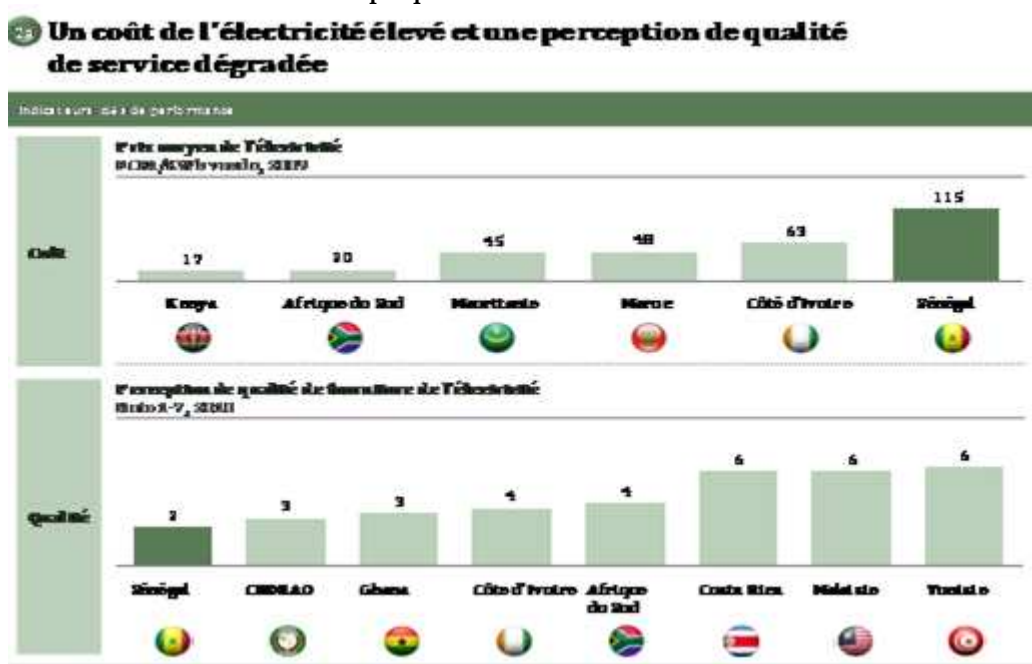
74. **A partir de 2006**, une nette inflexion de la croissance a été notée, en liaison avec des facteurs de fragilité et de volatilité. En effet, l'économie mondiale a connu une succession de chocs de nature diverse: la crise alimentaire et la flambée des cours des produits de base en 2007, l'envolée des cours du pétrole en 2008, la crise économique et financière née des « *subprimes* » en 2007/2008, le séisme au Japon en 2011, les troubles socio-politiques dans le Maghreb et le Moyen Orient en 2011, la crise de la dette souveraine en Europe et aux Etats Unis. Dans la sous-région, les crises politique et sécuritaire ont également affecté notre économie.

75. Sur la période postérieure à 2005, **en dépit d'une progression importante des dépenses publiques** (11% en moyenne par an pour les dépenses courantes contre 5,4% sur la période 2000-2005 et 9% et 18% respectivement pour les dépenses d'investissement), **les performances économiques ont été médiocres**.

76. Cette situation a été aggravée par les difficultés internes au sous-secteur de l'électricité qui se sont traduites par une perte de plus de 1% de croissance du PIB réel en 2010 et 2011. Ce qui a conduit à des plans de restructuration coûteux pour les finances publiques avec la location de nouvelles capacités et des mesures de compensation tarifaire pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

77. Aujourd'hui, le secteur de l'électricité, vital pour l'économie, a besoin de réponses durables pour lever les contraintes fortes liées à un parc dominé par une énergie à 90% thermique fortement dépendant du pétrole générant des coûts de production très élevés (le coût du kilowatt varie entre 120 et 180 FCFA), comme l'illustre le graphique ci-après.

Graphique n°12 : Cout de l'électricité



78. En dépit des subventions qui pèsent sur les finances publiques (125 milliards CFA en 2011, 105 milliards en 2012), le coût de l'électricité reste très élevé pour les usagers. Le réseau de transport et de distribution insuffisamment développé et assez vétuste affecte le niveau de service. La restructuration de la situation financière et technique de la SENELEC est déjà entamée pour assurer les conditions de performance du secteur.

79. Le taux d'électrification, inférieur à 50%, reste encore faible, particulièrement en zone rurale où il est de 26% en 2012 en dépit des initiatives lancées pour les concessions rurales et les programmes de l'Agence sénégalaise d'électricité (ASER).

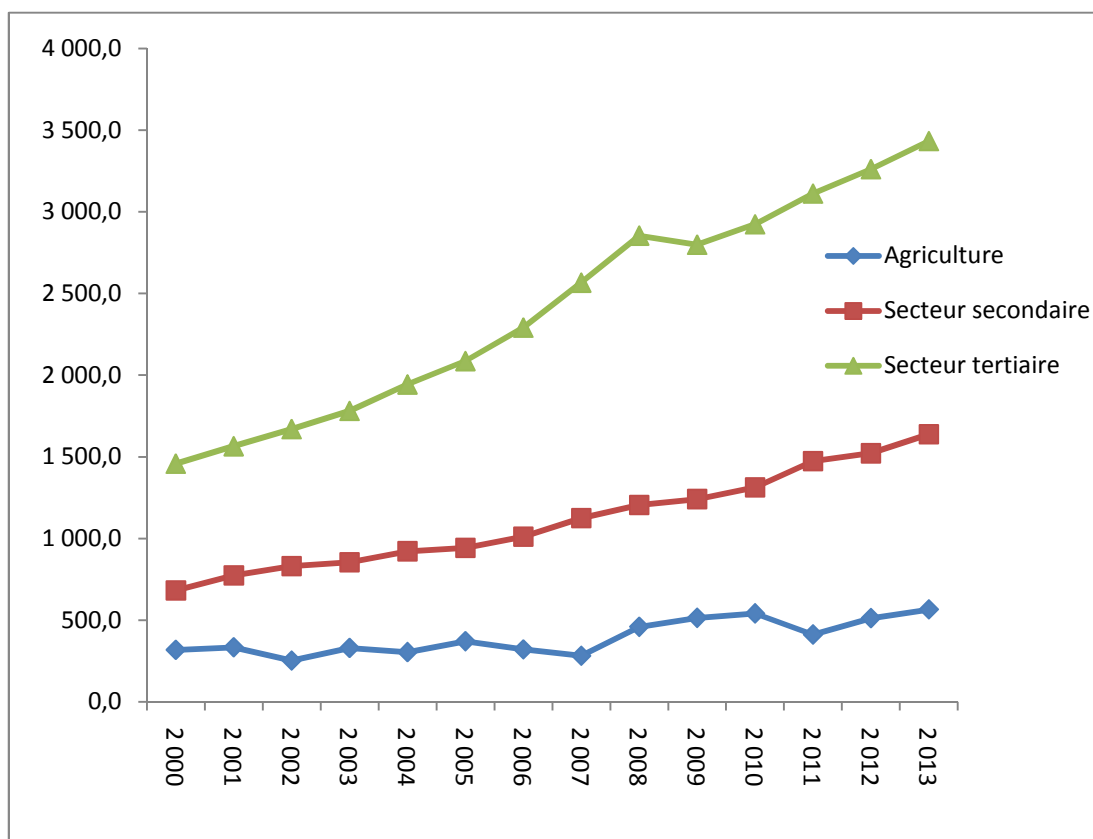
80. La sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures se pose avec acuité du fait de la faiblesse des capacités de stockage et des difficultés de fonctionnement de la seule raffinerie du pays, la Société africaine de raffinage (SAR).

81. La morosité de l'économie notée durant cette dernière décennie est imputable entre autres aux retards dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement des affaires. **Cela traduit des faibles capacités d'impulsion de l'Etat et des problèmes d'efficacité de la dépense publique. En définitive, il ne s'agit pas d'accroître uniquement les dépenses en capital mais d'investir dans des secteurs porteurs de croissance et de les accompagner par des réformes appropriées.**

1.2.2. Secteurs productifs

82. La faiblesse de la croissance du PIB du Sénégal peut être en partie expliquée par les niveaux insuffisants de productivité durant ces dix dernières années. Cette situation peut être expliquée par la structure de l'économie. Entre 2000 et 2012, en moyenne moins de la moitié de la main-d'œuvre, celle employée dans l'industrie et les services, représente plus de 80% du PIB, alors que l'agriculture ne représente que 7,6% du PIB.

Graphique n°13 : Valeur ajoutée par secteur économique, 2000-2013 (Francs CFA courants)



Source : DPÉE

83. Depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, la base de la croissance a été portée par les BTP, les télécommunications, les industries chimiques, le tourisme et le commerce, au détriment de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population. Cette composition sectorielle de la croissance explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où la main-d'œuvre se confine dans des activités de survie caractéristiques du secteur informel. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise.

84. Globalement, les sous-secteurs du primaire souffrent de la maîtrise de l'eau, des difficultés d'accès aux intrants de qualité et de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production, de conservation et de stockage, de l'inadéquation de la politique foncière et de l'inadaptation du financement.

85. Le sous-secteur agricole qui repose à 90% sur des exploitations familiales fait face à un certain nombre de difficultés :

- i) l'accès aux facteurs de production ;
- ii) le faible niveau de mise en valeur des aménagements hydro-agricoles ;
- iii) la forte dépendance aux cultures pluviales et aux aléas climatiques ;
- iv) l'insuffisance des semences de qualité ;
- v) l'inadéquation de la politique foncière ;
- vi) la dégradation et à l'appauvrissement des sols ;
- vii) l'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés.

86. En 1960, il y avait 58% d'exploitations agricoles sénégalaises de moins de 3 hectares sur 22 % de la surface cultivée. En 1998, elles ne représentent plus que 51 % du total sur seulement 16% de la surface cultivée. Au cours de la même période, la part des exploitations de plus de 10 hectares est passée de 6 à 9%, et les surfaces qu'exploitent ces dernières sont plus importantes (de 26 à 33% du total). Ceci atteste d'une tendance à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et à leur concentration. Ce mouvement de concentration des exploitations ne peut que s'amplifier sous l'effet de la croissance de la demande et de la production vivrière commercialisée et l'exigence de progrès de productivité qu'implique l'évolution du niveau de revenu général.

87. L'arachide, principale culture de rente, connaît un regain d'intérêt à la faveur de nouveaux débouchés même si les niveaux de production restent largement en deçà de son potentiel.

88. Le Sénégal recèle des ressources hydriques et en terres arables encore sous exploités aussi bien pour les cultures à haute valeur ajoutée, que pour les cultures de rente et vivrières. Les potentialités en matière de production horticole restent encore sous-exploitées autant pour la satisfaction de la demande intérieure (oignons, pomme de terre, tomates) et les exportations (fruits et légumes, plantes ornementales).

89. L'aspect intégré du secteur agricole aux autres branches de l'économie (agro - industrie et agro-alimentaire, production d'engrais et de pesticides, équipements agricoles) et ses effets d'entraînement sur les autres activités (transport, commerce, artisanat, élevage...) lui confèrent un rôle stratégique et en font un levier important pour la relance économique.

90. Dans le **sous-secteur de l'élevage**, les contraintes qui entravent le développement sont relatives, entre autres, au faible niveau de production des races locales, à l'insuffisance d'infrastructures pastorales, au caractère extensif de l'activité, à la forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres et à l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage.

91. Le sous-secteur de l'élevage représente 28,8% du PIB du secteur primaire, contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et assure les moyens d'existence de 30% des ménages en milieu rural. Il présente un potentiel important en termes de création de richesses avec une contribution au PIB de 4,2% en 2012 contre 4,4% en 2011. Des marges de croissance importante existent pour l'aviculture en croissance depuis 2005 et pour le développement des filières ovines (avec une demande annuelle de 800 000 moutons / an pour la tabaski), cuirs et peaux et laitière.

92. Source importante de devises, le **sous-secteur de la pêche** qui occupe plus de 600 000 personnes (95% de ces emplois sont informels) et représente 2,2% du PIB en 2012, reste confronté à des contraintes majeures se rapportant à :

- (i) la faible régulation de l'accès aux ressources halieutiques ;
- (ii) l'existence de surcapacités de pêche et la surexploitation des principaux stocks, occasionnant des problèmes d'approvisionnement des unités de transformation de poisson et de satisfaction de la demande ;
- (iii) la faiblesse du contrôle et de la réglementation des activités post capture de la pêche artisanale et industrielle;
- (iv) la faiblesse des mécanismes de concertation et de participation des acteurs dans la gestion des pêches ;
- (v) l'insuffisance et l'inadaptation du système de financement de la pêche;
- (vi) la faiblesse du système de suivi et de gestion de la pêche;
- (vii) la faiblesse des systèmes de suivi-contrôle et de surveillance des pêches maritimes ;
- (viii) l'insuffisance en nombre et en qualité du personnel de l'administration des pêches ;
- (ix) l'insuffisance des conditions d'hygiène observables sur les plages et plates-formes de débarquement aménagées ; et
- (x) le déficit de structuration des filières halieutiques, l'insuffisance des infrastructures de base et de la logistique (chaîne de froid).

93. **L'aquaculture**, sous-secteur embryonnaire, reste encore confrontée au déficit dans le suivi technique, à l'absence de financement adapté et à la faiblesse des moyens matériels et d'organisation des acteurs.

94. La pêche conserve un large effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie (transformation des produits de la mer) et favorise un fort taux d'emploi des femmes dans les segments en aval (commercialisation et transformation).

95. L'exploitation croissante et non maîtrisée **des ressources naturelles** dans un contexte de dégradation de l'environnement fait peser de nouvelles contraintes sur le développement économique et les perspectives de création d'emplois. En effet, 60% de la population dépendent des secteurs en rapport avec les ressources naturelles tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. Les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles constituent de sérieuses menaces (déficit hydrique, diminution de la biomasse, dégradation des sols, réduction des aires de reproduction halieutique, etc.) sur la production et donc sur la croissance.

96. La dégradation des bases productives pour les activités agro-pastorale et **de la pêche renforcent la problématique de la sécurité alimentaire du fait de notre forte** dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour notre approvisionnement en produits stratégiques. Le Sénégal reste ainsi vulnérable aux chocs de prix des produits alimentaires.

97. **L'industrie**, dont la contribution au PIB est estimée à 12%, est confrontée à un certain nombre de difficultés notamment :

- (i) la disponibilité et le coût de l'énergie ;
- (ii) la concurrence des importations et la fraude ;
- (iii) l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée et le coût de la main d'œuvre qualifiée ;
- (iv) le poids de la fiscalité ;
- (v) la lenteur des réformes sur l'environnement des affaires ;
- (vi) l'accès et le coût du financement ;
- (vii) la faible diversification de l'offre bancaire ;
- (viii) l'insuffisance dans la coordination des mesures de soutien et d'assistance technique aux PME (partenariat entre l'Etat et le secteur privé) ;
- (ix) la faiblesse du tissu de production et la forte concentration à Dakar ; et
- (x) la faiblesse dans la diversification de la production.

98. Nonobstant ces contraintes, l'industrie a des opportunités liées à la position stratégique et à la stabilité du pays, l'appartenance à des organisations communautaires (UEMOA et CEDEAO) qui offrent des possibilités d'accès à des marchés élargis, l'existence de plusieurs programmes d'infrastructures et d'équipements structurants, la mise en place d'un programme de mise à niveau des entreprises, l'amélioration progressive du cadre fiscal du crédit-bail et du capital-risque

99. Dans l'**artisanat**, le manque de compétitivité des biens et services est induit par la faiblesse des capacités de production et d'organisation des artisans ainsi que l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation. A cela, s'ajoutent le faible niveau d'équipement et de qualification des artisans, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, d'accès aux services financiers, la faiblesse des politiques de promotion, l'insuffisance de la formation continue et l'absence d'un régime de protection sociale.

100. Le sous-secteur renferme d'énormes potentialités en termes de création d'emplois, de valorisation des ressources locales et de génération de revenus en faveur des zones de concentration de la pauvreté. L'artisanat constitue une alternative pour la satisfaction de la demande locale en biens et services (tannerie, couture, menuiserie – mobilier national-, ébénisterie, maçonnerie, mécanique, équipements agricole, habillement) et de la demande extérieure (maroquinerie, bijouterie, sculpture, peinture d'art, confection). Il s'est révélé être un important régulateur social.

101. Le sous-secteur du **tourisme** génère près de 75 000 emplois et constitue l'un des principaux pourvoyeurs de devises mais sa contribution au PIB reste modeste. Le

tourisme souffre d'un déficit de connectivité aux marchés cibles, d'une offre peu diversifiée et insuffisamment compétitive, d'une faiblesse de la qualité des services, d'un manque de main d'œuvre formée et qualifiée, et d'un déficit de promotion de la destination Sénégal.

102. Le sous-secteur présente des opportunités à la faveur des mesures de baisse de la TVA de 18 à 10% et de l'aménagement de nouveaux sites, sans compter les potentialités naturelles et culturelles.

103. Les contraintes à l'essor du **commerce** se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinées à des prix élevés. Elles sont principalement liées à : l'insuffisance des moyens d'intervention et de surveillance des marchés et circuits de distribution, la faiblesse de l'offre et son caractère peu diversifié tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur, l'informalité des acteurs, la faible concurrence sur certains segments et des circuits de commercialisation peu structurés.

104. Le sous-secteur du **transport** est confronté, entre autres, à un réseau routier inégalement réparti et dégradé, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain et la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires (en particulier, le chemin de fer Dakar-Bamako), un trafic aérien en croissance mais largement en-deçà de son potentiel avec une compagnie nationale peu performante. A cela, s'ajoute une concentration des activités portuaires à Dakar dont le port est contraint par les congestions urbaines alentours et fortement concurrencé par les ports de la sous-région en cours de modernisation. L'enclavement des zones rurales, qui apparaît comme une contrainte à l'exploitation des potentialités du monde rural ainsi que les surcharges, constituent des freins à l'amélioration de la mobilité et de la sécurité routière.

105. Les opportunités du sous-secteur résident dans les vastes travaux d'infrastructures (construction et réhabilitation des routes et ponts, implantation de gares routières, développement des corridors vers le Mali et la Guinée) engagés par les pouvoirs publics ainsi que les programmes de renouvellement et de modernisation du parc de transport urbain et interurbain,

106. Globalement, la valeur ajoutée des **entreprises du secteur moderne** est restée stable en 2012 en se chiffrant à 1 433 milliards de FCFA à prix courants. Sur la période 2006-2012, la valeur ajoutée a enregistré un taux de croissance moyen de 8,8%. Le taux de valeur ajoutée, ressorti à 24,2% en 2012 contre 24,9% en 2011, a poursuivi la dégradation amorcée en 2010. Cette situation est liée à une régression dans tous les secteurs, en particulier les BTP qui ont enregistré le taux de valeur ajoutée le plus faible (17,0%).

107. La richesse créée par les entreprises est prioritairement affectée aux charges salariales (45,5% de la valeur ajoutée globale), aux dividendes et à l'autofinancement (35,7%), aux frais financiers (12,4%) et aux impôts sur le résultat (6,5%).

108. La rentabilité globale des facteurs s'est détériorée de 2,9 points en 2012 pour s'établir à 20,4% contre 23,3% en 2011. Cette évolution résulte essentiellement d'un fléchissement combiné de la productivité apparente du travail (-9,8 points) et de la productivité du capital (-4,4 points).

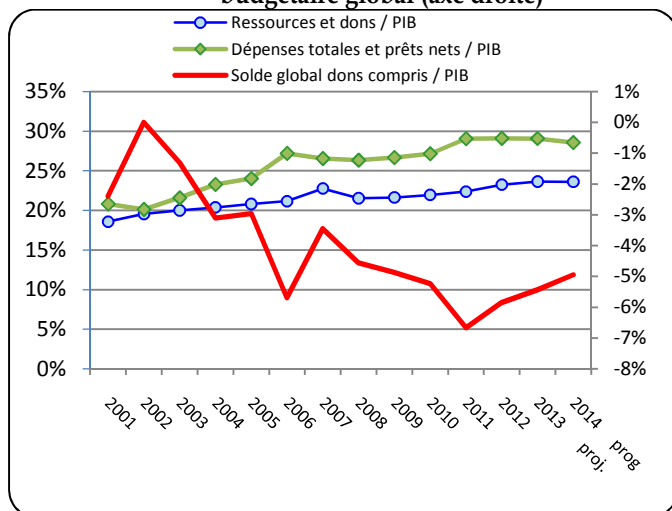
109. Les délais accordés par les fournisseurs se sont rallongés de 2 jours en s'établissant à 100 jours en 2012 contre 98 jours en 2011. Les délais de paiement des fournisseurs dépassent de 38 jours les délais de règlement des clients, se traduisant par un impact positif sur les besoins en fonds de roulement.

110. La capacité de remboursement des dettes a baissé de 3,9 points en s'établissant à 22,0% en 2012. Environ 5 années de résultat sont nécessaires pour rembourser les dettes à long terme. Le poids des dettes financières (inférieur à 25% sauf pour les industries) montre qu'il y a une marge d'endettement confortable pour les entreprises et reste à un niveau soutenable. L'endettement global a augmenté de 11,6% et dépasse les capitaux propres, ce qui dénote des difficultés des entreprises du secteur moderne à faire face à leurs dettes à long terme par le biais de leurs capitaux propres. Le ratio de solvabilité s'est établi à 20,4% en 2012. L'indépendance financière s'est réduite en 2012, en s'établissant à 47,1%, sous l'effet d'une augmentation plus importante des dettes financières (9,3%) par rapport aux capitaux propres (4,7%). La rentabilité économique s'est repliée de 1,4 point en 2012. En outre, la rentabilité financière a chuté de 2,3 points.

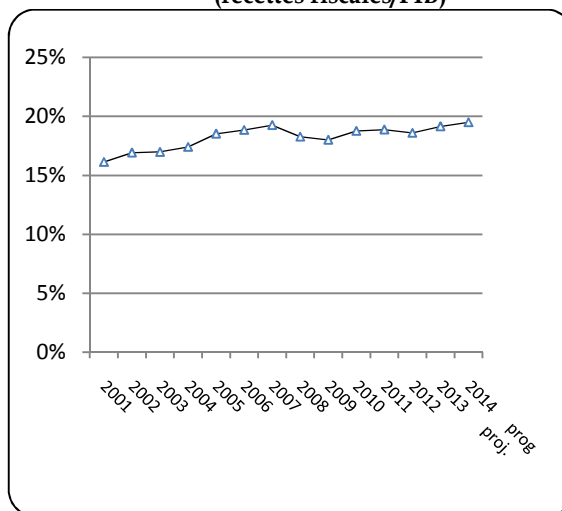
1.2.3. Finances publiques et dette

111. Les finances publiques ont été caractérisées au cours de la dernière décennie par une mobilisation soutenue des ressources fiscales (avec une pression fiscale d'environ 19%), une nette progression des dépenses publiques et une reconstitution rapide de la dette publique, qui reste néanmoins soutenable.

Graphique n°14a : Evolution en % du PIB du solde budgétaire global (axe droite)



Graphique n°14b : Evolution de la pression fiscale (recettes fiscales/PIB)



112. Le nouveau Code général des impôts, entré en vigueur en janvier 2013, et la réforme du Code général des douanes permettent de se doter d'un système fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace. La modernisation de l'administration financière

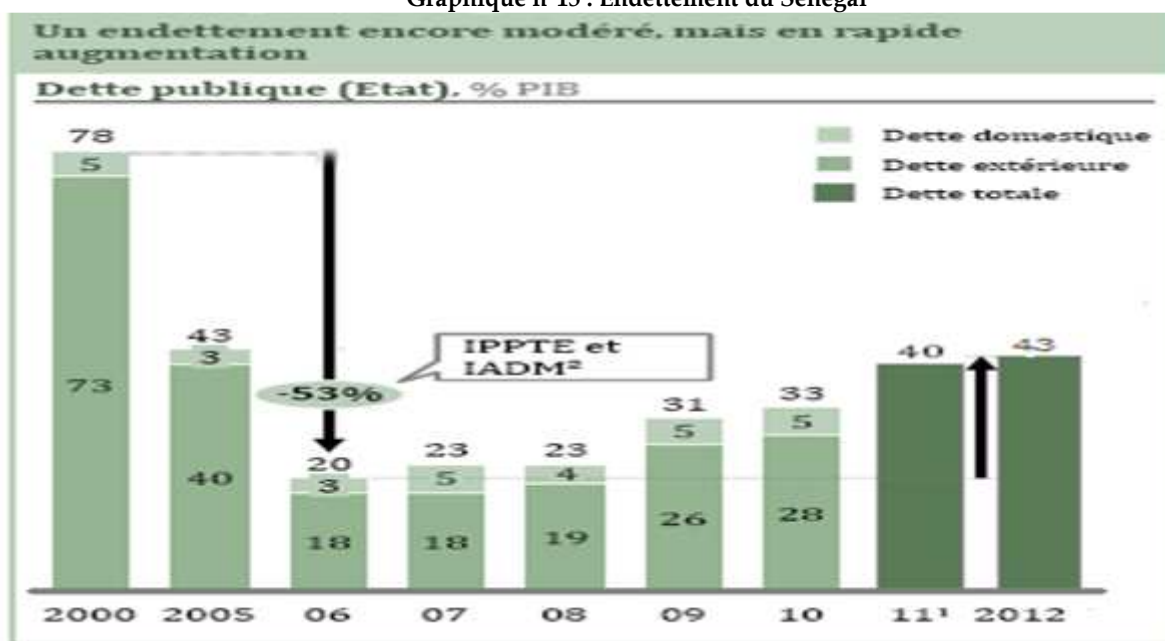
engagée depuis les années 2000 et la dématérialisation des procédures en cours renforceront l'élargissement de l'assiette fiscale.

113. L'Etat a entamé des mesures de **rationalisation des dépenses publiques** à travers la réduction des dépenses non productives, des dépenses permanentes (eau, électricité, téléphone) et non prioritaires pour accroître les marges de manœuvre budgétaire afin de financer les investissements et les secteurs sociaux (protection sociale, éducation, santé, hydraulique, assainissement).

114. Le Sénégal a bénéficié d'une forte remise de dette dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) en 2004 et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006. Le ratio dette publique/PIB est passé de 78% en 2000 à 20,9% en 2006. Toutefois, la dette s'est très rapidement constituée. L'encours est passé de 1022,7 Mds en 2006 à 3076 Mds en 2012 représentant 42,9% du PIB.

115. Le **service de la dette publique**, établi à 604 milliards en 2012 (dont 486 milliards de dette intérieure), réduit les marges de manœuvre budgétaire. Cette situation a amené le Gouvernement à initier une politique de reprofilage de la dette à travers une nouvelle stratégie d'endettement.

Graphique n°15 : Endettement du Sénégal



116. Les systèmes de **gestion des finances publiques** et des marchés publics du Sénégal se sont prêtés, depuis 2002, à plusieurs exercices d'évaluation de leurs performances. La démarche a ainsi permis de mettre en œuvre des programmes d'amélioration des pratiques. Les derniers exercices en date ont porté sur la deuxième évaluation des performances de la gestion des finances publiques suivant l'approche du PEFA, réalisée en mars 2011, et la deuxième évaluation du système national des marchés publics.

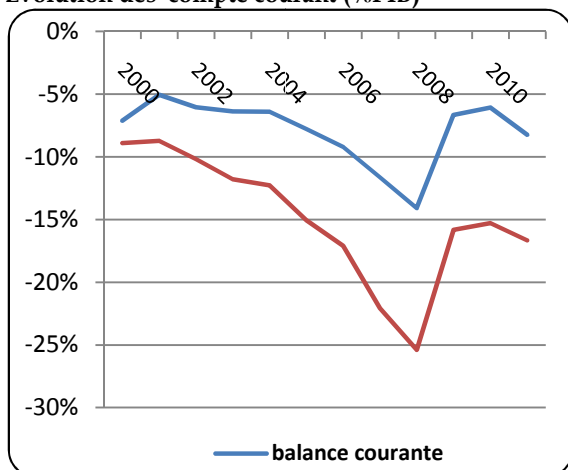
117. Dans les domaines de la **gestion budgétaire et comptable**, l'adoption du Plan des Réformes Budgétaires et Financières, en 2009, a permis de réaliser des progrès importants dans l'amélioration de la crédibilité, de l'exhaustivité et de la transparence budgétaires ainsi que la préparation et l'articulation du budget sur les politiques publiques avec l'introduction et l'élargissement graduel des programmes pluriannuels de dépenses publiques. Ces progrès ont été également notés dans les domaines de la prévisibilité et du contrôle modulé de l'exécution du budget mais aussi dans la tenue de la comptabilité publique et la reddition des comptes. Ils devront se consolider avec l'application progressive, à partir de 2012, des réformes et des innovations majeures inspirées par la nouvelle gestion publique introduite par les nouvelles directives du cadre harmonisé des finances publiques adoptées, en 2009, par la Commission de l'UEMOA.

118. Dans le domaine de la **gestion de la commande publique**, l'Etat a engagé un processus de révision du code des marchés dans le souci de concilier l'exigence de transparence et de célérité, pour une plus grande efficacité de la dépense publique. Un large consensus a été obtenu sur la réduction de tous les délais réglementaires, le relèvement des seuils de passation et de revue a priori, la prise en compte des offres spontanées et des accords-cadres. Il est également prévu d'optimiser le système de la commande publique, de mettre en place un dispositif de mesure des performances des autorités en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

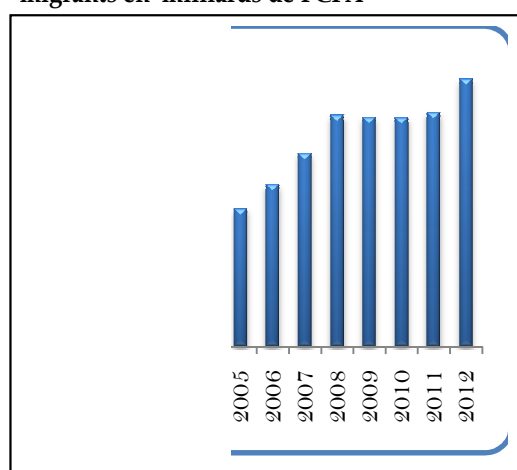
1.2.4. Echanges extérieurs

119. Les échanges extérieurs du Sénégal sur la période 2000-2011 sont caractérisés par un déficit structurel du compte courant de la balance des paiements (-399,9 milliards en moyenne soit 7,9% du PIB) et ce, malgré la forte augmentation des envois de fonds des migrants (environ 10% du PIB).

Graphique n°16a : Solde commercial et Evolution des compte courant (%PIB)



Graphique n°16b : Transferts migrants en milliards de FCFA



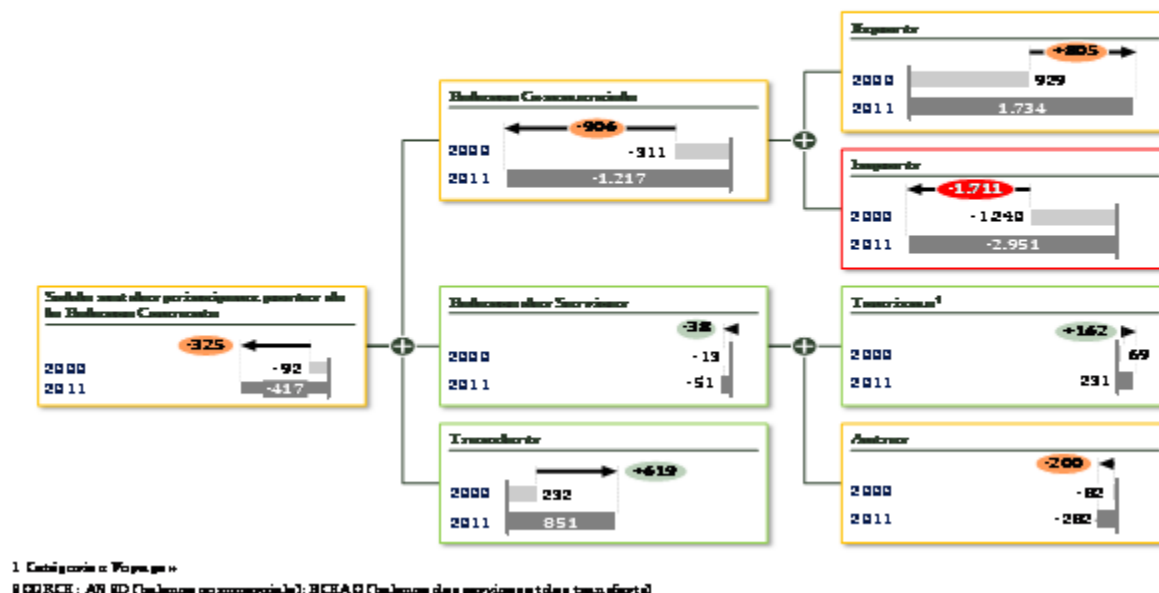
120. La dégradation du solde de la balance commerciale est principalement responsable de cette situation. En pourcentage du PIB, le déficit commercial est passé de 9,3% en PIB en 2000 à 21,7% du PIB en 2012, sous l'effet de la forte dépendance du pays

vis-à-vis de l'extérieur pour ses approvisionnements en produits pétroliers et alimentaires.

Graphique n°17 : Déficit de la balance commerciale

Augmentation du déficit de la balance commerciale de ~900 Mds FCFA en 10 ans, soit 13% du PIB

Mds FCFA



121. Les biens composant les exportations du Sénégal sont principalement, l'or, les produits arachidiers, les produits pétroliers, les produits halieutiques, le ciment et les produits chimiques (acide phosphorique, phosphates). Ces produits représentent plus de 50% du total des exportations de marchandises. L'Afrique de l'ouest est devenue le principal client du Sénégal avec plus 40% des exportations totales depuis 2000.

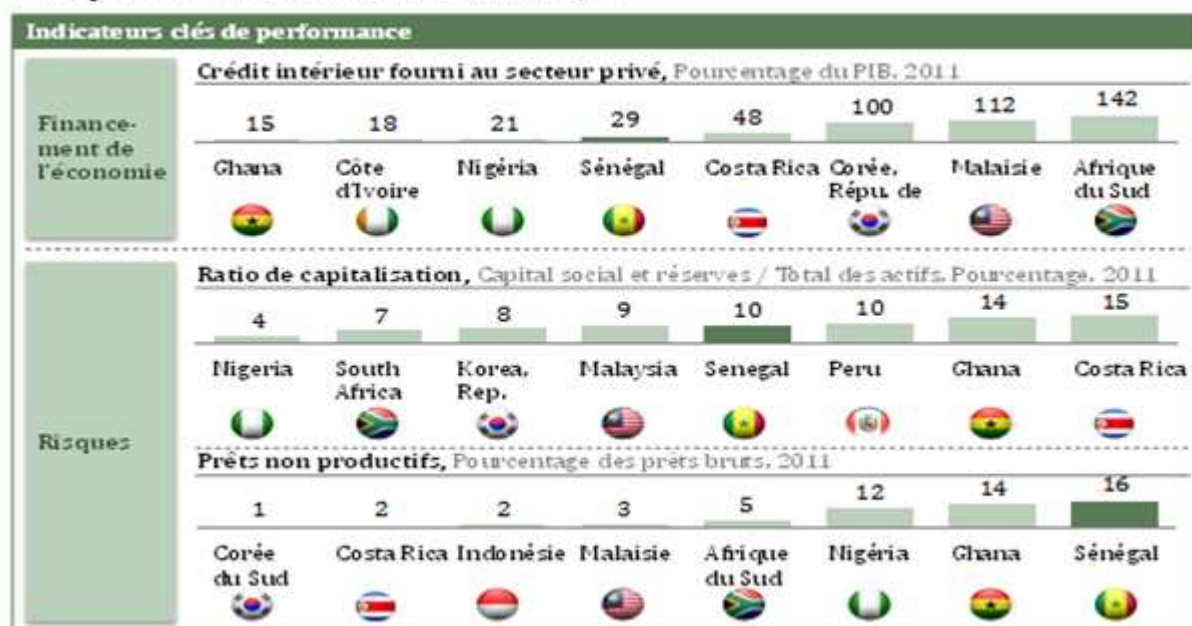
122. Les importations ont fortement progressé sur les dix dernières années en relation avec les niveaux élevés des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, enregistrés depuis la flambée des cours en 2007/2008. L'évolution des importations a été largement impulsée par la facture pétrolière, les produits alimentaires et les acquisitions de biens d'équipement. La Zone Euro demeure le principal fournisseur du Sénégal.

1.2.5. Financement de l'économie

123. Le secteur financier, composé essentiellement de dix-neuf (19) banques primaires et deux (2) établissements financiers, occupe 4,3% du PIB en 2011. Le taux élargi de bancarisation qui est de 28,8%, dont 6,7% pour les banques, demeure encore faible. Le financement bancaire du secteur privé a fortement progressé, passant de 15% du PIB en 1995 à 29% du PIB en 2011 mais reste encore peu élevé.

Graphique n°18 : Financement du secteur privé

Financement du secteur privé supérieur à la sous-région, et niveau de risque limité hors créances douteuses



Source: WEF, FMI, Banque Mondiale

124. Le sous-secteur de la **micro finance** reste dynamique à la suite des mesures d'assainissement du Gouvernement. Il est constitué en 2012 de deux cent trente-huit (238) sociétés dont dix-huit (18) grandes entités totalisant près de 90% des parts de marché. Le taux de pénétration est de l'ordre de 14% en 2012 contre 6% en 2005 avec un volume de crédit de 227,6 milliards, un volume de dépôts de 176 milliards et un taux de financement de l'économie de 3,2% en 2012. Le montant du crédit de la micro finance est de 10,6% du crédit bancaire.

125. Le **marché des assurances** est en plein essor avec une croissance des primes brutes de 10% par an depuis 2006.

126. Les PME jouent un rôle important dans l'économie. Elles représentent près de 90% du tissu des entreprises, 30% du PIB, 60% de la population active, 42% du total des emplois du secteur moderne, 30% de la valeur ajoutée des entreprises, au plan national. En dépit de ces chiffres évocateurs, les PME rencontrent d'énormes difficultés d'accès au financement bancaire, elles ne représentent que 16% du portefeuille des banques.

127. Les PME sont en outre confrontées à des taux d'intérêt élevés, des offres dominées par les crédits courts termes peu adaptés à leurs besoins, des exigences de garanties importantes et une faiblesse de leurs fonds propres handicapant réellement leurs capacités à lever des ressources afin de faire face à leurs besoins d'investissements.

128. L'essor du secteur privé est freiné par son faible accès au **financement et au foncier**, ce qui limite le niveau de ses investissements. En outre, la prépondérance du secteur informel dans l'activité économique reste une contrainte pour l'accès au crédit bancaire.

129. A l'heure où le Sénégal vise l'émergence économique, le taux de financement de l'économie reste limité (29,9% du PIB en 2012), comparée à ceux des pays émergents qui affichent des niveaux 2 à 3 fois plus élevé.

130. Les **transferts de fonds des migrants** sont estimés à 749 milliards en 2012, soit 10,4% du PIB. Ces ressources sont davantage orientées vers des dépenses de consommation, d'éducation et santé. Ces transferts qui proviennent essentiellement de l'Italie, de la France et de l'Espagne (plus de trois-quarts des envois⁴) contribuent encore faiblement aux investissements dans les secteurs productifs.

Tableau n°4 : Structure des transferts reçu selon motif économique

Motif économique	Dakar	Diourbel	Louga	Total
Consommation courante	40,87	18,62	10,28	69,76
Santé	0,58	0,51	0,22	1,31
Education	5,00	0,69	0,38	6,07
Evenements religieux	2,13	4,86	1,23	8,23
Investissement immobilier	2,95	1,97	2,63	7,56
Autres investissements	0,10	0,99	0,12	1,21
Epargne, tontine	0,33	0,18	0,02	0,53
Autres	4,99	0,31	0,03	5,32
Total	56,96	28,14	14,91	100,00

Source : Résultats enquête BCEAO/ANSD

1.2.6. Productivité et compétitivité

131. L'état de **l'environnement des affaires et de la compétitivité** met toujours en évidence des progrès importants restant à accomplir dans le domaine :

- (i) des infrastructures énergétiques, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires ;
- (ii) de la simplification des procédures administratives en matière d'accès à l'électricité et au foncier, d'obtention du permis de construire, de transfert de propriété, de justice commerciale et de fiscalité ;
- (iii) d'appui à l'innovation technologique pour l'émergence forte des secteurs porteurs de croissance et d'emplois ;
- (iv) de la formation des ressources humaines et de la flexibilité du marché du travail ; et
- (v) d'intégration aux marchés régionaux compte tenu de l'étroitesse de la taille du marché intérieur.

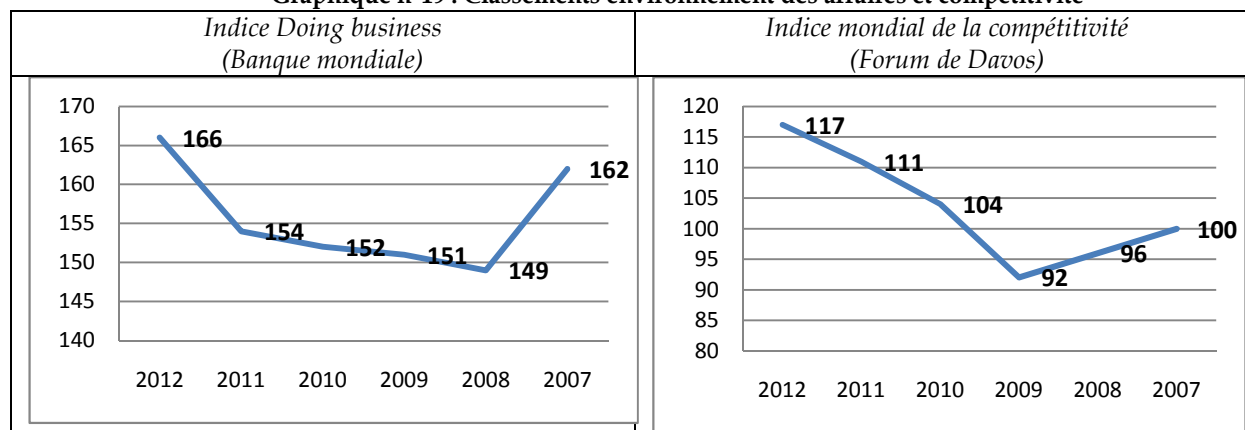
132. Par rapport aux pays de la sous-région, le Sénégal présente des avantages concurrentiels de par sa stabilité politique et macroéconomique, son positionnement géographique et son secteur financier. Il bénéficie aussi d'avantages comparatifs dans les infrastructures de télécommunications. Par ailleurs, les réalisations dans les infrastructures structurantes, l'amélioration des procédures de création d'entreprise et de traitement du contentieux économique ainsi que la labellisation du savoir-faire

⁴ Données de la BCEAO (2011).

sénégalais ont permis, entre autres, l'accroissement de la mobilité des biens et services de certaines zones de productions, l'émergence de filières à haute valeur ajoutée (horticulture, produits de la mer) et l'ouverture vers les marchés extérieurs.

133. Le Sénégal ne capitalise pas encore suffisamment tous ses atouts. En effet, le pays enregistre depuis 2008 des contreperformances dans les classements internationaux sur l'environnement des affaires. Dans les derniers rapports du Forum de Davos sur la compétitivité et du Doing business sur l'environnement des affaires, le Sénégal occupe respectivement la 113^{ème} place sur 148 pays et la 178^{ème} sur 189 pays.

Graphique n°19 : Classements environnement des affaires et compétitivité



134. Le Sénégal a souffert ces dernières années d'un déficit d'attractivité qui a tendance à s'aggraver. Il a quitté la 149^{ème} place en 2008 pour la 166^{ème} en 2012 pour le classement Doing business. Pour la même période, il s'est classé pour le Forum de Davos de la 96^{ème} à la 117^{ème} place.

135. La plupart des secteurs sont confrontés à une faiblesse de la productivité qui s'explique principalement par le poids important de l'informel dans l'économie, les difficultés d'accès au financement et le coût élevé des facteurs de production.

136. L'un des défis à relever au Sénégal consiste à maintenir le dynamisme des services, à améliorer la productivité du secteur agricole en particulier, à tirer pleinement avantage des expansions du commerce mondial. La hausse de la productivité permettra également de redynamiser les liens intersectoriels entre l'agriculture et l'industrie, d'accroître les gains de pouvoir d'achat des consommateurs, de créer des emplois et d'augmenter les recettes fiscales ce qui permet de renforcer la capacité d'investissement de l'Etat notamment dans les infrastructures.

1.3. Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

137. La République du Sénégal a connu deux alternances politiques en 2000 et 2012, qui se sont déroulées dans la stabilité et la paix. La Constitution confère au pouvoir exécutif, en particulier au Président de la République, le rôle central de déterminer et d'exécuter la politique économique du pays.

138. Le **Parlement** est composé de l'Assemblée nationale avec une représentation plurielle et 43,3% de femmes. Après plusieurs législatures, le Parlement n'est pas encore doté de tous les moyens nécessaires pour assurer le contrôle de l'Exécutif et le suivi adéquat de l'exécution des politiques publiques.

139. Dans le domaine de la **Justice**, en dépit des réformes récentes intervenues dans ce secteur qui a également beaucoup profité des acquis tirés des récents programmes de bonne gouvernance (PAPNBG, PRECABG), on note encore quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures qui limitent son efficacité. Toutefois, des mesures sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaîne judiciaire et la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire.

140. L'**Administration publique** s'est inscrite dans une dynamique de rationalisation et de quête d'efficacité pour améliorer la qualité du service public. Les nombreux audits stratégiques et organisationnels n'ont pas conduit à des réformes significatives durant cette dernière décennie marquée par une instabilité institutionnelle qui n'est pas sans effets sur l'environnement économique.

141. Les contraintes à la promotion d'une **bonne gouvernance locale** sont d'ordre institutionnel, organisationnel et financier. Plusieurs difficultés sont observées dans l'opérationnalisation de l'aménagement du territoire, dans la gestion des collectivités locales, l'absence de cadastre rural, la faible territorialisation des politiques publiques ainsi que la faible synergie entre les acteurs du développement local et la multiplicité des cadres de concertation et d'harmonisation.

142. L'Etat a opté pour une implication des principaux acteurs à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Dans ce contexte, les organisations de la **société civile** et du **secteur privé** entendent consolider leur rôle de participation citoyenne dans la recherche du développement économique et social. Cependant, elles restent confrontées à un ensemble de contraintes telles que : (i) la faiblesse de capacités évaluatives (ii) les difficultés d'accès à l'information stratégique sur les finances publiques et la situation d'exécution des projets et programmes publics et (iii) l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel et durable.

143. Un pays ne peut aspirer au développement sans réunir les conditions de **stabilité, de paix et de sécurité**. Le Sénégal vit dans un environnement sous régional marqué par l'instabilité institutionnelle et qui doit faire face à la montée de groupes extrémistes menaçant l'intégrité des pays. Le Sénégal conserve l'atout majeur d'être un pays stable avec des institutions fortes.

Chapitre II : La vision

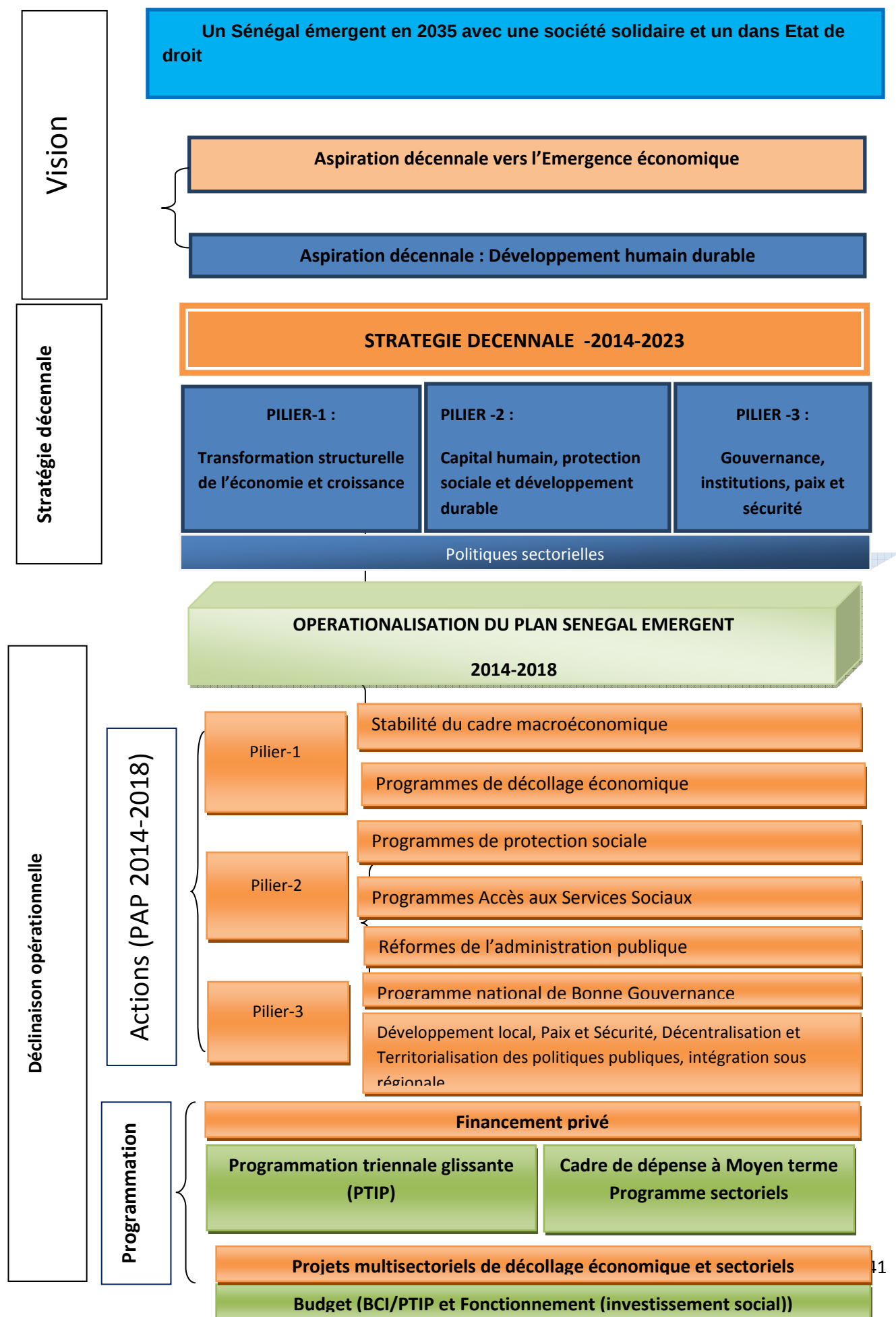
2.1. Vision

144. Au regard du diagnostic économique et social et des mutations de l'environnement international caractérisé par une compétition exacerbée portant sur des opportunités de plus en plus limitées, il s'avère impératif d'opérer les ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement durable pour permettre l'éclosion d'entreprises performantes et compétitives et satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être.

145. Cet objectif de développement durable se décline autour d'une vision nouvelle qui permettra d'atteindre l'émergence à l'horizon 2035 autour des valeurs fortes que sont la solidarité et l'Etat de droit. La vision de cette nouvelle stratégie est celle d'**«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit»**.

« Le Sénégal n'appartient à personne, mais nous appartenons tous au Sénégal ».

Graphique n°20 : Articulation de du PSE



146. Pour atteindre l'émergence, toutes les actions nécessaires seront entreprises pour :

- installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources ;
- consolider un système politique centré autour des règles démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ;
- promouvoir les valeurs culturelles du travail, de la responsabilité, de la citoyenneté et de la solidarité ; et
- garantir la sécurité, le développement équilibré du territoire, la cohésion nationale et œuvrer pour la paix et l'intégration africaine.

Graphique n°21 : Le Sénégal d'ici 10 ans

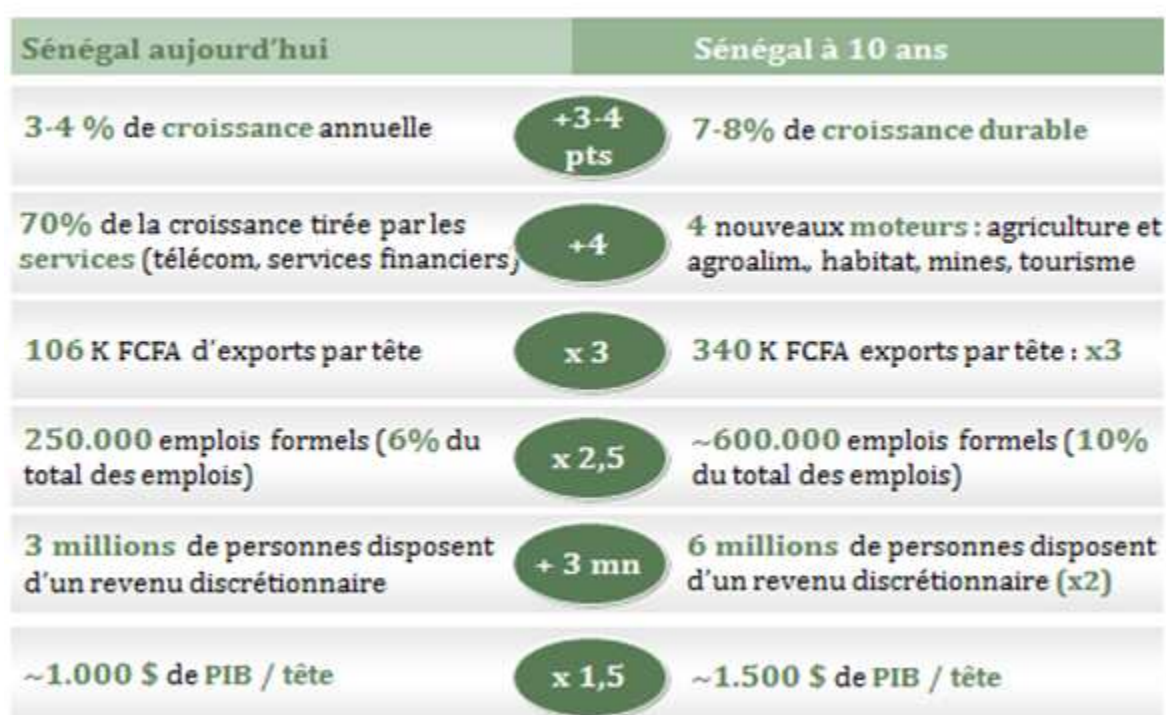


Tableau n°5 : Cibles sociales

Indicateurs		2015	2016	2017
TBS au cycle élémentaire (en %)	National	90,00%	92%	95%
	Filles	91,00%	92%	95%
	Garçons	88,00%	90%	94%
Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National	77,0%	84,0%	90,0%
	Filles	77,0%	84,0%	90,0%
	Garçons	77,0%	84,0%	90,0%
Taux (en %) de couverture CPN4		63%	70%	75%
Taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié		80%	83%	85%
Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés		70%	75%	80%

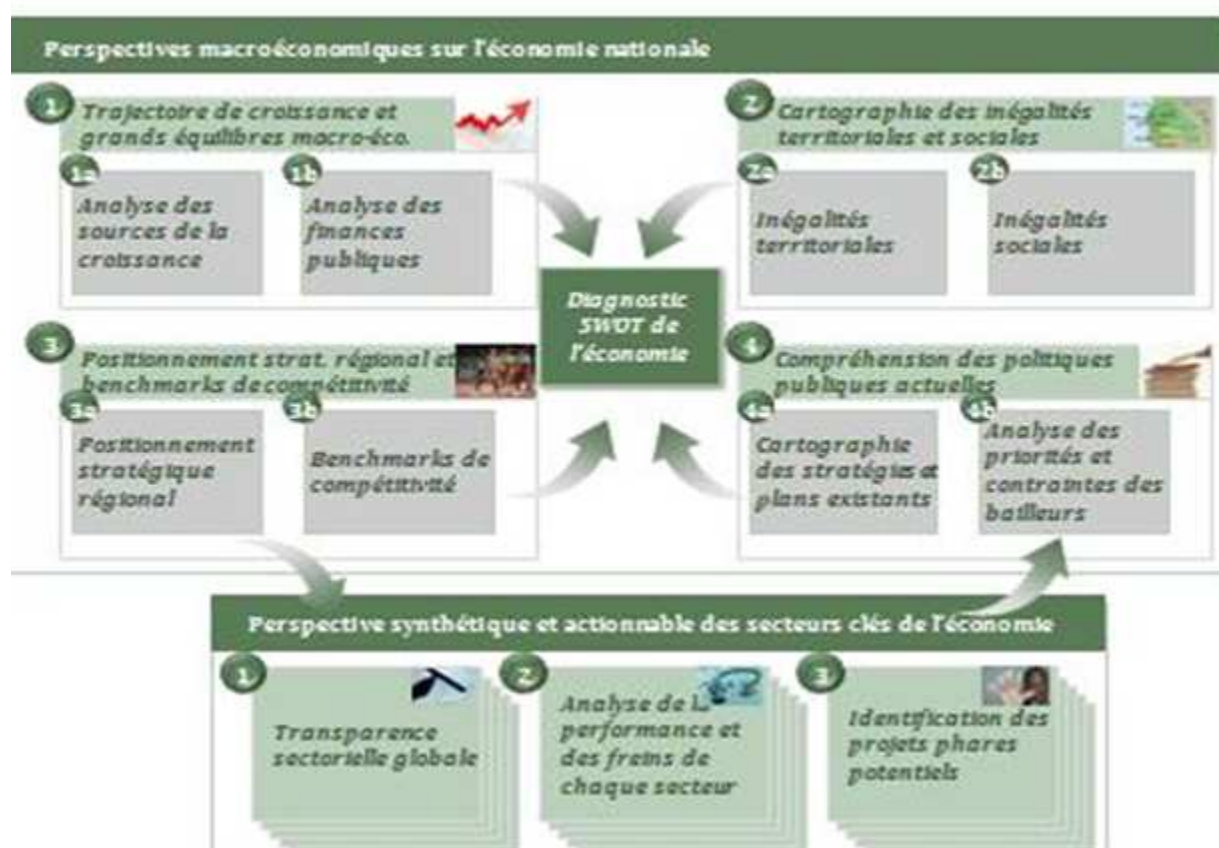
Indicateurs		2015	2016	2017
Pourcentage d'enfant 0 - 5 ans bénéficiant de service de nutrition		70%	75%	80%
Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population		<1%	<1%	<1%
Taux (en %) d'accès à l'eau potable	Urbain	100%	100%	100%
	Rural	90,00%	95%	98%
Couverture maladie universelle	national			62%
Bourses de sécurité familiale (ménages)	Nationale			250 000
Taux (en %) d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	78,00%	80%	85%
	Rural	63,00%	65%	70%

147. Le Sénégal demeure engagé dans la réalisation de ses engagements internationaux notamment ceux concernant l'agenda post 2015.

2.2. Défis, atouts et opportunités

148. L'analyse des forces et des faiblesses du Sénégal a révélé les défis de même que les atouts et opportunités qui se présentent pour le pays sur le chemin de l'émergence.

Graphique n°22 : Méthodologie d'ensemble du diagnostic



2.2.1. Défis

149. En vue de réussir la mise en œuvre du PSE, le Sénégal doit relever les défis suivants :

- le financement du développement, à travers une amélioration des marges de manœuvre budgétaire et une plus grande efficacité de la dépense publique ;
- la mise à niveau du secteur énergétique, par la production d'une énergie suffisante et à un coût compétitif ;
- l'instauration d'un environnement des affaires aux meilleurs standards pour promouvoir l'investissement privé national et attirer les IDE dans les secteurs stratégiques et dans les infrastructures structurantes ;
- la promotion de moteurs d'exportation ;
- la modernisation graduelle de l'économie informelle ;
- la correction des disparités et des déséquilibres territoriaux prononcés ainsi que des inégalités sociales ;
- la mise en adéquation entre une offre de formation et les besoins de l'économie ;
- la résorption du déficit en infrastructures pour le désenclavement interne et le renforcement de l'interconnexion régionale ;
- l'amélioration de la gouvernance et la mise en place d'une administration publique performante; et
- la préservation de l'environnement et la garantie d'une gestion durable des ressources naturelles.

2.2.2. Atouts et opportunités

150. Le Sénégal devra miser sur ses atouts et opportunités pour enclencher et consolider la progression vers l'émergence :

- la stabilité politique et la solidité des institutions ;
- la viabilité du cadre macroéconomique ;
- le potentiel démographique avec la jeunesse de la population ;
- le fort potentiel de ressources agricoles, hydro-agricoles ;
- l'appartenance à des grands ensembles sous-régionaux et régionaux (UEMOA, CEDEAO, Union africaine) ;
- l'urbanisation avec une demande croissante de logement, de biens de consommation alimentaires et de services et la possibilité de répondre à cette demande par une production locale ;
- le secteur minier sous-exploité et présentant de réelles potentialités ;
- la position géographique stratégique ;
- les potentiels de plateformes régionales dans les services (éducation, santé et finance) ;
- le capital-image et un rayonnement international ; et

- la contribution dynamique de la diaspora dynamique dans l'économie.

Graphique n°23 : Dynamiques sectorielle au sein de la sous-région

Enseignements clés	Opportunités pour le Sénégal
▪ Forte dynamique de développement et d'investissements en infrastructures et en exploitation des ressources naturelles – Plus de 360 projets répertoriés – Plus de 50 Mds USD d'investissements prévus (données non exhaustives) ▪ 4 secteurs concentrent plus de 80% des projets : infrastructures de transports (136), électricité (92), mines (49) et agriculture (20) ▪ 4 pays concentrent plus de 80% des investissements en infras. de transport : Nigéria, Maroc, Ghana, Côte d'Ivoire ▪ Des opportunités importantes induites pour le Sénégal, notamment dans le secteur minier, la construction, les hubs de services, voire la transformation agricole ▪ Des impacts concurrentiels également importants (Côte d'Ivoire et hub régional)	▪ Potentiel industriel et de service lié au développement considérable du secteur minier (e.g. ingénierie civile, logistique) ▪ Potentiel pour un hub de services pour la sous-région (éducation, santé, commerce, lieu de vie pour expatriés) ▪ Opportunité potentielle en matière de matériaux de construction ▪ Opportunité potentielle en matière de transformation agricole : beaucoup de projets agricoles dans la région, mais peu de projets d'industries de transformation
	Risques pour le Sénégal
	▪ Développement de la concurrence sur certains secteurs – Attraction des IDE – Développement des hubs logistiques et de services, avec une hausse du ticket d'entrée et une fenêtre de tir très limitée – Matériaux de construction (développement de la production locale) ▪ Risque d'aggravation de désavantages compétitifs du Sénégal, du fait des investissements importants – Electricité, du fait des projets d'extension de capacité dans toute la sous-région – Infrastructures routières

Graphique n°24 : Opportunités de coopération régionale



2.3. Orientations stratégiques

151. Les orientations stratégiques qui guideront les initiatives à prendre pour traduire la vision en actions et résultats tangibles pour le bénéfice des populations sont les suivantes : (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ; (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ; (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

2.3.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance

152. La transformation de l'agriculture servira de fer de lance à celle de la structure de l'économie. Elle sera renforcée dans ses effets économiques et sociaux par la modernisation graduelle de l'économie sociale, le développement du secteur des mines et de l'habitat social ainsi que par la mise en place de plateformes logistiques, industrielles et de services. Ainsi, la transformation de la structure de l'économie se fera selon les lignes ci-après :

153. Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire répond à une triple aspiration : i) Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

154. Le développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction répond à la nécessité de résorber progressivement le déficit en logements sociaux, estimé à 300 000 logements, tout en créant une filière de la construction intégrée dotée d'un potentiel de rayonnement régional.

155. La modernisation graduelle de l'économie sociale constitue le troisième et dernier moteur sectoriel d'inclusion et d'emploi, à côté de l'agriculture et de la construction. Elle entend opérer une transition souple de ce secteur vers l'économie formelle, en augmentant notamment la part des emplois formels.

156. L'intérêt de développer le secteur des ressources minières et des fertilisants apparaît multiple : i) rééquilibrage de la balance commerciale, ii) effet d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, industrie, infrastructures), iii) accroissement des rendements agricoles, iv) contribution au développement social, en particulier via les mines artisanales.

157. Faire du Sénégal un hub logistique industriel régional répond à une logique double : i) capitaliser sur les atouts géographiques du pays en le positionnant comme porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest pour les corridors, en particulier pour le Mali ; et

ii) amorcer un processus d'industrialisation indispensable au rééquilibrage pérenne de la balance commerciale.

158. L'aspiration du **hub multi-services** est de : i) faire de Dakar la plateforme régionale tertiaire pour les sièges d'entreprises et d'institutions internationales, la prestation de soins de santé, éducation, loisirs) ; ii) positionner le Sénégal dans le top 3 des pôles d'*externalisation de services client (offshoring)* en Afrique francophone ; et iii) faire du Sénégal une destination touristique de référence (3 millions de touristes).

2.3.2. Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable

159. Le Sénégal ambitionne une croissance forte et inclusive pour répondre aux aspirations des populations à un mieux-être. A ce titre, la mise en place des conditions pour un développement humain durable constitue une des pierres angulaires du PSE. Le Sénégal compte concrétiser l'accès aux services sociaux de base à travers une éducation et des soins de qualité, un cadre de vie sain et à l'eau potable. Il s'agira également de renforcer les dispositifs de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

160. La **satisfaction des besoins sociaux** de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

161. Le renforcement du **capital humain** favorisera l'insertion économique et sociale des ressources humaines et permettra de soutenir une croissance à long terme.

162. L'approfondissement et l'élargissement de la **protection sociale** visent à assurer une plus forte inclusion en permettant l'accès des populations aux services essentiels et la prise en charge des groupes les plus vulnérables. La protection sociale représente un investissement, une source de cohésion sociale ainsi qu'un moyen de rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

163. Les objectifs poursuivis en matière de **développement durable** sont de réduire la vulnérabilité des populations aux chocs résultant des changements climatiques mais également de préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme.

2.3.3. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

164. En matière de **bonne gouvernance**, le Sénégal ambitionne de promouvoir :

- (i) la paix, la démocratie et la sécurité ;

- (ii) la gestion vertueuse des ressources publiques à travers notamment l'alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement et la promotion de l'éthique, de la transparence et de la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; et
- (iii) les cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques.

165. Au sein de l'Administration publique, les réformes nécessaires devront être opérées pour adapter son fonctionnement aux exigences de la qualité de services au profit des usagers.

166. Le renforcement des pouvoirs locaux et la gestion de proximité à travers les réformes prévues dans l'acte III de la décentralisation, favoriseront la correction des inégalités spatiales et le développement de territoires viables.

167. L'institutionnalisation de **mécanismes de dialogue** entre l'Etat, ses différents démembrements, le citoyen, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé, contribuera à renforcer la qualité de la gouvernance, notamment à travers le dialogue autour des politiques publiques et l'évaluation continue de l'action du gouvernement. C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'organisation d'une **conférence sociale** et l'adoption prochaine d'un **Pacte national de stabilité sociale et d'émergence**. L'objectif de cette dynamique est de créer les conditions d'une paix sociale durable et d'un environnement favorable à la productivité, la compétitivité et l'investissement.

168. Dans le domaine de la **paix et de la sécurité**, il s'agira de renforcer l'intégrité territoriale et des personnes, des biens et des services ainsi que la cohésion sociale et la promotion des comportements civiques.

Chapitre III : Le Plan Sénégal Emergent

169. La vision pour l'émergence sur un horizon de 20 ans est déclinée à travers un plan stratégique décennal qui sera opérationnalisé en tranche quinquennale.

170. Le plan stratégique repose sur trois principaux axes : **(i) Transformation structurelle de l'économie et croissance, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable, (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité.**

Graphique n°25 : Schématisation du PSE

PLAN SENEGAL EMERGENT

PILIER 1 (Axe 1)

PILIER 2 (Axe 2)

PILIER 3 (Axe 3)

B
A
T
A
I
L
L
E
S

S
E
C
T
O
R
I
E
L
L
E
S

Moteurs d'emplois et d'inclusion sociale

Moteurs d'exportations et IDE

Moyens d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre inéquités sociales

Facteurs de performances, de cohésion sociale et de stabilité



Promotion de l'agriculture commerciale et modernisation de l'agriculture familiale

Pleine exploitation des ressources minières

Positionnement de Dakar comme hub régional multiservices et essor du tourisme



Développement de l'habitat social et d'un écosystème de construction



Modernisation graduelle de l'économie sociale

Positionnement du Sénégal comme hub logistique et industriel régional



Renforcement l'accès aux services sociaux de base qualité



Gestion durables des ressources et développement équilibrée du territoire



Protection sociale des groupes vulnérables



Renforcement de la paix et de la sécurité



Promotion de la bonne gouvernance



Modernisation de l'Administration et de l'économie

FONDEMENTS DE L'EMERGENCE

Changement de cap (Turnaround) stratégique de l'énergie



Environnement des affaires et régulation



Infrastructures



Capital Humain



Telecom et IT



Financement de l'économie



Conditions de succès

CAPACITES D'IMPULSION DE L'ETAT

171. L'axe 1 vise une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forts capacités d'exportation et d'attraction d'Investissements Directs Etrangers.

172. Avec l'accroissement de ses richesses, le Sénégal réunira, à travers l'axe 2, les moyens d'améliorer significativement les conditions de vie des populations, de lutter contre les inégalités sociales, tout en favorisant la préservation de la base de ressources et l'émergence de territoires viables.

173. La réalisation de tous ces objectifs nécessitera le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, pris en charge par l'axe 3 du Plan.

174. Ces trois axes permettront, à travers leurs synergies, leurs effets convergents et cumulatifs de créer les conditions vers l'émergence.

175. Les batailles sectorielles clés que le Sénégal a décidé d'engager à cet effet, seront gagnées avec la satisfaction de certains **préalables ou fondamentaux**, tels que l'énergie, les infrastructures, l'environnement des affaires, les télécommunications, le capital humain et le financement de l'économie.

176. Le renforcement des **capacités d'impulsion de l'Etat**, à travers les réformes pour la modernisation de l'Administration, demeure un enjeu essentiel pour la mise en œuvre du Plan.

3.1. Axe 1: Transformation structurelle de l'économie et croissance

177. Réaliser dans la durée des taux de croissance soutenue, requiert la création d'opportunités économiques en quantité et en qualité, dans un contexte d'amélioration continue de la qualification de la main d'œuvre.

178. La transformation structurelle de l'économie se traduira par une production de biens et services compétitifs à plus haute valeur ajoutée pour la réalisation des objectifs de croissance, de création d'emplois qualifiés et non qualifiés ainsi que de génération de revenus et de devises.

179. L'emploi reste un des objectifs clés du PSE. Il s'agit d'augmenter les opportunités décentes (productifs et rémunérateurs), près de 100 000 à 150 000 chaque année à travers :

- i) la **promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)**, le développement de projets productifs à fort potentiel d'emplois, le développement des services, la promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, la mise en œuvre de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, l'appui à l'insertion et la mise de dispositifs facilitant l'accès aux crédits des porteurs de projets viables ;

- ii) **l'amélioration du suivi et de la gestion du marché du travail**, par l'organisation et la mise à niveau du secteur informel, la mise en place d'un système d'information sur l'emploi, la régulation du marché du travail et la rationalisation des structures de financement, d'encadrement des jeunes et l'accompagnement des porteurs de projets.

180. L'axe 1 du PSE présente les secteurs identifiés pour servir de moteurs à la croissance inclusive et à la transformation de la structure de l'économie au cours des prochaines années. Il traduit une volonté affirmée de faire avancer le Sénégal « *sur 2 jambes* », en promouvant à la fois des secteurs moteurs de création d'emplois et d'inclusion sociale ainsi que des secteurs moteurs d'exportations et d'IDE.

181. Les effets d'entraînement et/ou les retombées de l'accélération de secteurs productifs prioritaires, sur le reste de l'économie et l'impact des réformes transversales qui seront mises en œuvre devront se conjuguer pour impulser une dynamique de croissance.

182. La mise en œuvre de l'axe 1 permet : i) d'enclencher six nouveaux « moteurs » de croissance sectoriels : Agriculture, Produits de la mer, Agroalimentaire, Habitat social et écosystème de construction, Modernisation graduelle de l'économie sociale, Pleine exploitation des ressources minières, Positionnement de Dakar comme hub régional multiservices et touristique, Positionnement du Sénégal comme hub logistique et industriel régional ; et ii) d'impulser les moteurs historiques notamment les télécommunications et les BTP.

183. Concernant les vingt sept projets retenus, leur phasage, leur contenu en valeur ajoutée et en emplois (directs et indirects, formels et informels), leur coût (public, privé, PPP) et leurs impacts sur la balance commerciale sont traités en annexes.

Piliers	Secteurs	Projets phares	Projets ajoutés ou ajustés depuis le Séminaire gouvernemental
Moteurs d'emploi et d'inclusion sociale	Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire	 300-350 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage  Développement accéléré de l'aquaculture	 Développement de 3-4 corridors céréaliers  Restructuration de la filière amande  150-200 « micro-projets » de soutien de l'agriculture familiale  1 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer  Création de 1 agro-pôle intégrés
	Habitat social et écosystème construction	 Programme d'accélération de l'habitat social	 Deux systèmes de construction (modulaire et HTP)
	Modernisation graduelle de l'économie sociale	 Plan sectoriel pilote artisanat	 Plan sectoriel pilote Micro-tourisme  20 Centrales de services pour artisans  Infrastructures commerciales
Moteurs d'exportation et d'IDE	Mines et fertilisants	 Développement de la filière phosphates  Accélération de l'exploitation du zinc	 Relance du projet intégré sur le fer - Falémé  Hub minier régional  Accélération de l'exploitation du secteur aurifère
	Hub logistique et industriel régional	 2-3 Plateformes Industrielles intégrées	 Ports industriels intégrés  Hub logistique intégré (port, corridor Mali, plateformes)
	Hub régional multiservices et tourisme	 Economie numérique - Zones dédiées aux services export  Dakar Campus Régional de Référence	 Business park pour HQ régionaux et bases de vie  3-6 zones touristiques intégrées  Dakar Medical City  Plan de relance aérien
	Prétable	 Redressement stratégique du secteur de l'énergie  Plan de relance intégré de l'électricité	 Approvisionnement en hydrocarbures  Service universel de l'énergie

	Reformes ajoutées ou ajustées depuis le Séminaire gouvernemental
Environnement des affaires et régulation	 Fonds Sénégal Emergent  Redressement des classements d'attractivité  Optimisation des entreprises et participations de l'Etat
	 Zones Economiques Spéciales et paquets investisseurs  Mise à disposition accélérée du foncier  Cadre incitatif au développement de la promotion immobilière
	 Révision du Code minier  Accès des travailleurs informels à la protection sociale  Cadre réglementaire du transport routier
Infrastructures	 Plan national intégré de développement d'infrastructures
Capital Humain	 Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie  Développement accéléré des formations techniques et professionnelles  Structuration et promotion de la formation continue
Economie numérique	 Diffusion des TIC dans l'économie (« Conseil de l'économie numérique »)
Financement de l'économie	 Accès des TPE et PME au crédit  Développement du crédit immobilier  Bancarisation des bas revenus

3.1.1 Agriculture, élevage, produits de la mer et agroalimentaire

184. Les actions dans le domaine des **activités agro-pastorales** visent à mettre en œuvre une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières. Elles s'inscrivent dans une dynamique de valorisation des ressources et potentialités agro-écologiques des différentes zones du pays. Ces actions

permettent de mettre en valeur le potentiel de l'agriculture commerciale tout en favorisant le développement de l'agriculture familiale. Elles devront également assurer la relance des filières de production et des industries animales.

3.1.1.1. Agriculture et agro-alimentaire

185. Le développement de l'agriculture commerciale sera appuyé par:

- la mise en place de 100 à 150 fermes agricoles intégrées qui constituent des projets d'agrégation visant le positionnement du Sénégal comme exportateur majeur de fruits et légumes à haute valeur ajoutée (multiplication des exportations par 2 à 3) et les filières d'élevage (lait, aviculture, etc.) ;
- l'organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes, et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité ;
- la création de trois (03) zones greniers qui constituent des corridors céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués pour réduire de moitié le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (mil, riz et maïs) dans une optique d'autosuffisance alimentaire sur le long-terme (1 million de tonnes de riz en 2018). Ces zones doivent servir de support à l'émergence de grands acteurs structurés (notamment l'attrait d'investisseurs étrangers pour la création de « méga fermes ») et au développement de la transformation (farine de mil, riz, fonio, etc.) ;
- l'établissement de trois (03) pôles de transformation agroalimentaire (agropoles intégrées) pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales et de l'aviculture ; et
- la relance de la production nationale d'arachide (objectif de production de 1 million de tonnes d'ici 2017, développement de la production d'arachide de bouche et substitution de 20-30% de la consommation d'huiles importées par des huiles d'arachide produites localement) à travers le renouvellement de l'outil industriel, la structuration/mise aux normes des unités de fabrication d'huiles artisanales, les incitations au développement de nouvelles filières de transformation notamment pour capter le potentiel de l'arachide de bouche, la promotion de la consommation locale d'huile et de d'arachide de bouche.

186. Le développement de l'agriculture et de l'économie rurale doit être accompagné par la promotion des PME/PMI, et le soutien du secteur industriel et d'autres services marchands. En outre, la dynamique de structuration des filières productives, déjà engagées dans le cadre des grappes de croissance, devra être maintenue et renforcée, afin de tirer profit des potentialités qu'offrent ces secteurs et filières en termes de contribution à la croissance économique et à la diversification des sources de la croissance. Dans ce contexte, une intégration efficace aux marchés extérieurs garantit les chances de redéploiement de l'économie nationale à travers une meilleure structuration de la chaîne agroalimentaire.

187. Le développement intégré de l'agriculture familiale se matérialisera, entre autres, par la mise en place de 150 à 200 microprojets conçus pour être exécutés au niveau local et visant à :

- intensifier la production (40-50 projets) par l'augmentation de la productivité et une meilleure valorisation des exploitations existantes ;
- diversifier (100-130 projets) les sources de revenus agricoles pour les agriculteurs grâce à des productions additionnelles à haute valeur ajoutée (*apiculture ou plantes aromatiques par exemple*) ; et
- encourager la reconversion progressive (10-20 projets) des exploitants vers des productions à plus haute valeur ajoutée (cultures maraîchères ou fruitières par exemple).

188. L'adhésion récente du Sénégal à la **Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)** contribuera à renforcer la mobilisation des financements public-privé plus importants au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en particulier.

189. *Plusieurs pré requis conditionnent la réussite de la mise en place des lignes d'actions identifiées à savoir : i) la maîtrise de l'eau, ii) le renforcement de la qualité des sols, iii) la modernisation de l'outillage, iv) l'amélioration de l'accès aux intrants de qualité (semences certifiées), au foncier, aux marchés, au financement adapté, v) le développement des chaînes de valeurs, vi) l'appui technique et le conseil agricole, et vii) la structuration des filières et le renforcement des interprofessions.*

3.1.1.2 Elevage et productions animales

190. Le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur:

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;
- le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ; et
- une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux.

191. *La mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'écoulement des produits, l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires ainsi que des financements appropriés sont des préalables à l'atteinte des objectifs assignés au secteur de l'élevage et de la production animale.*

3.1.1.3. Pêche et aquaculture

192. Les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture seront capitalisées à travers :

- la gestion durable des ressources halieutiques par l'aménagement des pêcheries ;

- le développement d'une aquaculture compétitive par la création de stations de production au sein d'espaces aménagés avec des infrastructures adéquates ;
- la structuration d'une filière aquacole intégrée ; et
- l'accroissement de la valorisation des ressources halieutiques à travers l'érection de pôles industriels intégrés de transformation industrielle et artisanale.

193. *Les pré requis concernent l'adaptation du cadre réglementaire, la réalisation d'infrastructures de débarquement, de stockage et de transformation, l'amélioration des conditions de commercialisation et de mise aux normes des produits, la production d'intrants de qualité, le renforcement des moyens de contrôle pour l'accès à la ressource et le financement.*

3.1.2. Economie sociale et solidaire

194. La modernisation graduelle de l'économie sociale, facteur d'inclusion et d'emplois, permet d'opérer une transition souple vers une économie formelle. Cette mutation s'opère par les actions fortes en faveur des secteurs de l'artisanat, du commerce, du micro-tourisme et du transport.

Elle se traduira par :

- la structuration de nouveaux corps de métiers ou le renforcement de ceux existant ;
- l'accès du secteur informel à la protection sociale ;
- l'organisation des filières clés de l'artisanat de production ;
- l'implantation d'incubateurs et de zones d'artisanat dédiées ;
- la formalisation du commerce intérieur (création de marchés de gros pour les céréales et les fruits et légumes) et du transport ;
- la création de maisons de labellisation de produits du terroir dans les zones touristiques ;
- le développement d'un micro-tourisme à contenu local (excursions, visites, activités sportives) ; et
- la mise en œuvre de labels « *made in Senegal* ».

195. *Les pré requis portent sur les formations spécifiques et l'appui-conseil, le financement adapté, le cadre réglementaire et les infrastructures de base.*

3.1.3. Habitat social et écosystème de construction

196. L'ambition est de lancer une dynamique pérenne de construction de logements sociaux répondant à la demande (entre 10.000 à 15.000/an) et de structurer une filière de production de matériaux de construction à travers :

- le développement d'un écosystème local de production de matériaux à

bas coût et l'émergence d'acteurs nationaux de la construction « low-cost » avec des champions nationaux capables d'exporter leurs services à l'étranger;

- l'accélération de l'offre en habitat social ;
- le développement de filières domestiques de matériaux de construction.

197. *Les pré requis seront axés sur la refonte du cadre légal et réglementaire pour mieux accompagner la promotion immobilière, la définition d'incitations fiscales appropriées,, la formation d'ouvriers spécialisés, l'harmonisation des plans d'urbanisme et d'aménagement urbains et la mobilisation de financements adaptés.*

3.1.4 Hub logistique et industriel

198. Faire du Sénégal un hub logistique industriel régional répond à une logique: d'une part, mettre en valeur les atouts géographiques du pays en le positionnant comme le point d'éclatement de produits et services industriels de l'Afrique de l'Ouest et en particulier pour le marché malien et d'autre part, amorcer un processus d'industrialisation indispensable au rééquilibrage pérenne de la balance commerciale.

3.1.4.1 Plateformes industrielles intégrées

199. L'accélération du développement industriel se fera à travers 2 ou 3 plateformes industrielles de taille significative. L'agroalimentaire, le textile et les matériaux de construction présentent des avantages. Pour favoriser l'émergence de ces plateformes, un écosystème sera créé qui combinera des infrastructures et services performants (foncier, immobilier, logistique), des incitations fiscales et financières et des programmes de formation spécifiques pour assurer la disponibilité des compétences.

200. La Zone Économique Spéciale de Diamniadio constituera une plate-forme multifonctionnelle pour l'essentiel des activités productrices de revenus (industrie, artisanat, confection, équipements, infrastructures, etc.). Elle s'inscrit dans la volonté d'inciter les entreprises à délocaliser et diversifier leurs activités hors de la capitale et attirer de nouveaux investisseurs.

3.1.4.2 Pari industriel intégré

201. Le pari industriel intégré vise la création d'un pôle manufacturier à haute valeur ajoutée. Il constituerait une démonstration de la capacité du pays à monter en gamme, facteur important à long terme pour attirer les investisseurs étrangers et retenir les talents.

202. Les industries d'assemblage (produits blancs en électronique, chantiers navals pour la production de bateaux de pêche, câblage automobile, ferroviaire ou aéronautique) ou des industries de transformation (sidérurgie) constituent les secteurs qui porteront ce pari.

3.1.4.3 Hub logistique intégré

203. Le hub logistique comprend : i) la réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako pour dynamiser le corridor ; ii) la modernisation du port de Dakar afin d'accroître sa capacité de traitement de conteneurs et pouvoir accompagner ainsi l'essor des échanges commerciaux ; et iii) la construction de plusieurs plateformes logistiques (transit, stockage) pour fluidifier les flux de transport internes et régionaux.

204. *Plusieurs pré requis sont nécessaires à savoir l'adoption d'une fiscalité adaptée et le renforcement de la formation de personnel au profil adéquat.*

3.1.5. Hub multi services et touristique

205. Le hub multi-services de référence au niveau régional vise à faire de la capitale sénégalaise un puissant centre d'attraction de capitaux étrangers.

206. Ce choix est dicté par la nécessité de se positionner rapidement sur ce créneau. Des domaines de services majeurs doivent être associés pour réaliser cette ambition : externalisation (offshoring) de services, tourisme et transport aérien.

3.1.5.1. Zones dédiées aux services export

207. Le Sénégal a l'ambition de se positionner parmi les trois premiers pôles d'externalisation (offshoring) de services en Afrique francophone.

208. La création de deux (02) zones dédiées aux services d'exports, prêtes à l'emploi, intégrées, connectées et disposant d'un cadre réglementaire spécifique afin d'attirer au Sénégal des services d'exports internationaux et de faire émerger des acteurs locaux d'externalisation (offshoring).

3.1.5.2 Dakar Campus Régional de Référence

209. L'objectif est de faire de Dakar un campus intégré de référence d'ici 2018 avec la création d'au moins cinq (05) écoles de renommée internationale. Il s'agit de renforcer l'offre d'enseignement supérieur spécialisée centrée autour des secteurs clés de l'émergence économique du Sénégal et de la sous-région et de favoriser des pôles d'excellence.

210. Cette initiative s'intègre dans les options stratégiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et de formations professionnelles et techniques, qui visent un maillage adéquat du territoire par l'implantation de pôles universitaires et de centres délivrant des formations dans des filières spécialisées.

3.1.5.3. Business Park pour sièges régionaux

211. Le Sénégal vise à devenir le premier lieu d'installation des sièges régionaux des entreprises et institutions internationales de la sous-région avec l'objectif de réaliser un

Business Park d'ici 2017 et d'accueillir d'ici 2018, 50 sièges et 2 000 à 3 000 foyers à hauts revenus bénéficiant de services (logements de standing, services sociaux, activités culturelles et de loisirs).

3.1.5.4. Dakar Medical City

212. Offrir un plateau médical de standard international est l'objectif de l'implantation de «Dakar Medical City». A cet effet, il est prévu l'établissement de deux à trois cliniques privées ayant une capacité de 200 lits d'ici 2018. Il s'agit de mettre en place une offre de soins ciblée et compétitive. Ce plateau médical de qualité permettra de capter la demande nationale et internationale.

213. Cette ambition complète et renforce les initiatives en cours dans le secteur de la santé et aura des effets induits en termes d'amélioration globale de la qualité des services au niveau de la pyramide sanitaire et de la formation du personnel spécialisé.

3.1.5.5. Zones touristiques intégrées

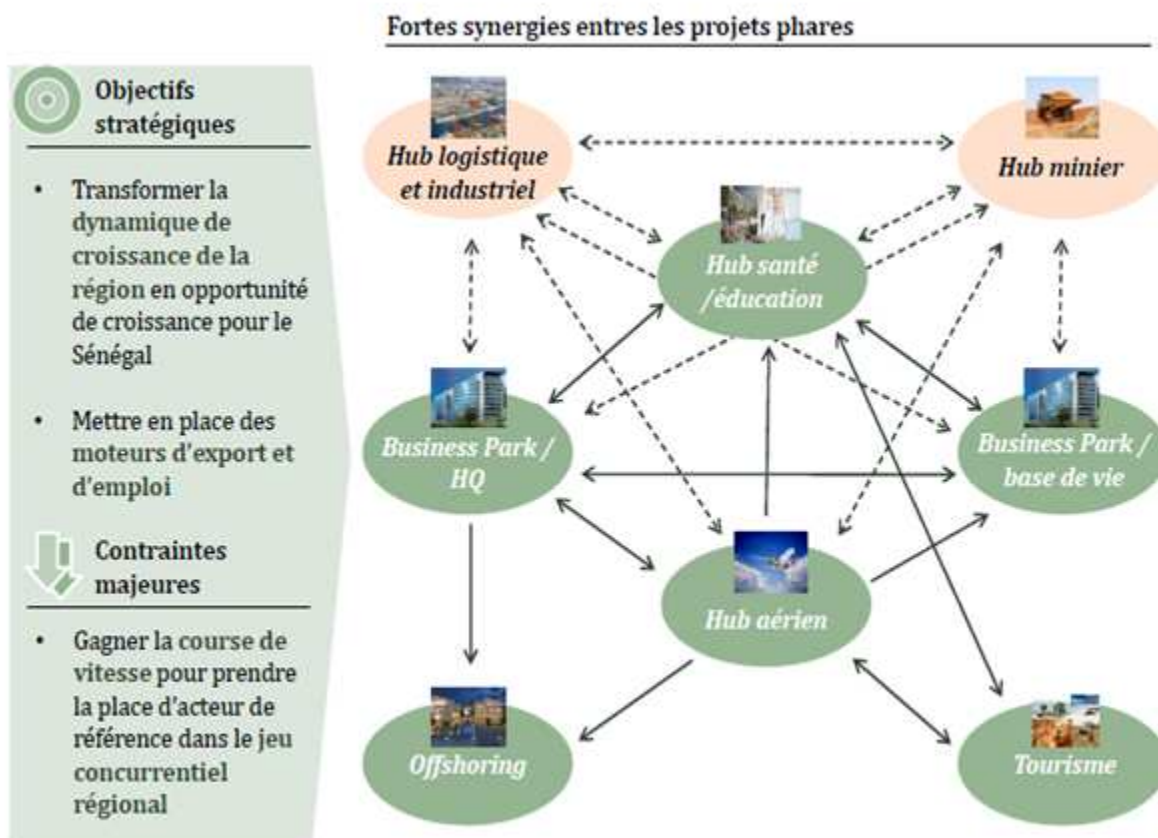
214. Le Sénégal ambitionne de devenir une destination touristique de référence avec l'objectif d'accueillir 3 millions de touristes par an à travers le développement de nouveaux pôles (2 à 6) intégrés et la requalification des sites existant, ciblés autour des filières balnéaires, d'éco-tourisme, de culture, des sites religieux et d'affaires. Cette stratégie est en phase avec la politique du secteur qui vise à faire du tourisme un moteur de croissance, de génération de devises et d'emplois.

215. *Pour cela, les pré requis sont l'aménagement de sites touristiques et d'aérodromes régionaux, la mise en place de financements adaptés, une politique de promotion (tours opérateurs) plus agressive, le renforcement de la formation des ressources humaines et de la sécurité, l'amélioration de la réglementation ainsi que la bonne gestion de l'environnement et le développement de contenus (culturel, artisanat).*

3.1.5.6. Hub aérien régional

216. L'objectif est de faire de Dakar une plateforme aérienne de référence pour servir nos ambitions de devenir un hub de services (médical, tourisme, sièges régionaux d'entreprises et institutions internationales, éducation-formation) avec la mise en service de l'AIBD en 2015 et la réhabilitation des aéroports régionaux d'ici 2018. Il s'agit de porter la capacité à 6 millions de passagers à l'horizon 2020 et 10 millions en 2035.

217. Cette stratégie nécessite l'existence d'une compagnie nationale performante.



218. Au total, les projets phares de plateformes régionales minière, industrielle, logistique et de services développeront de fortes convergences et des synergies. Les plateformes « Dakar Medical City » et « Dakar Campus d'Excellence » qui visent à tirer vers le haut l'offre nationale d'éducation et de soins de santé contribueront à améliorer l'attractivité et la compétitivité du Sénégal. Leurs effets seront renforcés par ceux attendus du projet visant à faire de Dakar un carrefour aérien, facteur clé de réussite des projets de relance du tourisme, de centre international d'affaires et de site d'externalisation de services (offshoring).

3.1.6 Mines et fertilisants

219. Le Sénégal compte exploiter son potentiel minier et assurer l'émergence d'industries structurées autour de ces ressources. L'option de l'Etat dans le domaine est de favoriser un meilleur partage de richesse à travers : i) l'implication du secteur privé national dans l'exploitation, ii) la mise en place de contrats et d'un cadre réglementaire préservant les intérêts de l'Etat. A cet effet, le Sénégal a déjà adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

220. Les objectifs retenus à l'horizon 2020 sont de produire annuellement entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique, 17 tonnes d'or correspondant au triplement de la production actuelle et 90 tonnes de zircon.

221. Les actions retenues portent sur :

- i) la relance de l'exploitation du fer de la Falémé avec le développement du port minéralier de Bargny et d'un chemin de fer ;
- ii) le développement de la filière phosphates-fertilisants ;
- iii) l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon et des mines aurifères ;
- iv) l'encadrement de l'activité d'orpaillage ; et
- v) le développement d'un hub minier régional.

222. Ces réalisations entrent dans le cadre :

- (i) du rééquilibrage de la balance commerciale, de l'amplification des effets d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, agriculture, industrie, infrastructures), de la contribution au développement social, en particulier via les mines artisanales.
- (ii) de l'exploitation des ressources minières qui est une opportunité pour réaliser des infrastructures structurantes et développer au niveau des zones de production des activités économiques diversifiées et durables tout en assurant la protection de l'environnement.
- (iii) du développement de l'industrie minière pour lequel le Sénégal se positionnera comme un centre de référence de services de la région. Le développement d'une filière fertilisants avec un champion national s'inscrit dans l'optique de relever durablement la productivité et les niveaux de production agricole.

223. *En termes de pré requis, le Sénégal mettra en place un cadre réglementaire permettant de contrôler et réguler les activités d'orpaillage traditionnel sur les sites de production avec l'objectif de préserver l'intégrité du secteur aurifère, d'améliorer les conditions sociales et de travail, de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité publique, d'élaborer la politique minière et de réviser le code minier.*

3.1.7 Culture

224. Dans le domaine, il s'agira de valoriser nos potentialités et de stimuler la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique. A cet égard, seront réalisées des infrastructures structurantes pour accompagner le développement du secteur.

225. *Concernant les pré requis, l'accent devra être mis sur : l'amélioration de l'accès au crédit pour les porteurs de projets culturels, le renforcement de l'implication des privés dans la promotion culturelle, et la promotion du statut des artistes, des droits de la propriété intellectuelle et artistique et la lutte contre la piraterie.*

3.1.8 Sport

226. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter sa contribution au développement et le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques. A cet égard, les politiques et stratégies du sous-secteur visent essentiellement à promouvoir le sport et les activités connexes, par la construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et la réhabilitation des stades régionaux, le développement du sport à l'école et la promotion d'entreprises sportives et activités connexes ainsi que le renforcement des dispositifs de gestion.

227. *Les pré requis concernent l'adoption de nouveaux textes sur la pratique et la gouvernance du sport.*

3.2. Axe 2: Capital humain, Protection sociale et Développement durable

228. Disposer d'un capital humain de qualité sera un de nos meilleurs atouts pour relever les nombreux défis de la mise en œuvre du PSE. Il s'agira de renforcer le capital-santé des populations et de leur permettre d'acquérir les aptitudes et compétences nécessaires pour entreprendre, innover et s'insérer de manière harmonieuse dans le marché de l'emploi.

229. Les retombées de la croissance résultant de la mise en œuvre du PSE permettront de renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base, d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, l'accélération de l'atteinte des OMD et de meilleures conditions pour un développement durable.

230. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable et de **l'économie verte**. En effet, l'accès à des services sociaux de base a un effet direct sur la qualité de vie et favorise l'équité devant les offres **d'opportunités** économiques.

231. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre plus accessible la formation professionnelle et de la mettre en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, il est important de poursuivre et de renforcer la mise en place du cadre global de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

3.2.1. Population et développement humain durable

232. Le taux de croissance démographique est estimé à 2,7%. Près de deux sénégalais sur trois sont âgés de moins de 25 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 59 ans. A ce rythme, la population double quasiment à chaque quart de siècle.

233. Cet accroissement rapide de la population constitue un défi majeur pour le Sénégal par rapport à l'amélioration du capital humain et du relèvement du niveau de vie.

234. Certes une augmentation des investissements est susceptible de générer une croissance économique, mais cette dernière ne peut se pérenniser que grâce à la promotion significative du capital humain et à une réduction du nombre de personnes à charge pour un individu actif. En effet, la fenêtre d'opportunité démographique déjà ouverte pour le Sénégal doit mener vers un « bonus démographique » dont les effets se poursuivront pendant les trois à quatre décennies à venir. Pour cela, il convient de mettre en œuvre des politiques publiques intégrant la dimension démographique dans la valorisation du capital humain.

235. Ainsi, en matière de développement humain durable, l'objectif stratégique est de renforcer **la mise en œuvre et le suivi des politiques de population**, à travers des plaidoyers pour la maîtrise volontaire de la fécondité, la modernisation de l'enregistrement et de l'exploitation des données de l'état civil, l'élaboration d'outils techniques et l'appui aux instances de coordination et de suivi de la politique nationale de population.

3.2.2. Education et formation

236. A travers l'éducation et la formation, il s'agira d'offrir des possibilités équitables à tous les enfants, en prenant en compte les disparités sociales, régionales, de genre, et dans la répartition des infrastructures et des personnels d'encadrement. L'option du gouvernement est de mettre l'accent sur les sciences et techniques dans le cycle fondamental et dans les lycées ainsi que sur la professionnalisation des filières notamment à travers les partenariats public-privé. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de nouveaux lycées professionnalisés spécialisés avec des filières mieux articulés aux potentialités économiques des localités.

237. Pour matérialiser l'option de créer « **l'école de la seconde chance** », des programmes de formation duale « lycées-entreprises » seront développés.

238. **Le Plan stratégique pour l'éducation et la formation (PAQUET 2013-2025)** est le socle de la politique nationale en matière d'éducation et de formation qui traduit la stratégie d'Emergence avec comme objectifs : (i) d'atteindre un TBS de 50% en 2025 au niveau du préscolaire (ii) de mettre en place un cycle fondamental de 10 ans (primaire, moyen, secondaire).

239. Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Gouvernement accordera la priorité aux sciences et à la technologie, aux sciences de l'ingénieur et à la recherche appliquée afin (i) d'atteindre 50% de bacheliers scientifiques, (ii) de porter à 50% la part des effectifs de l'enseignement supérieur poursuivant une formation professionnelle, (iii) de réduire la concentration des établissements sur la côte atlantique, (iv) d'atteindre un taux de 20% à 30% d'étrangers dans les effectifs du supérieur en 2025.

240. Dans le sous-secteur de l'éducation et de la formation, les objectifs stratégiques sont :

i. **mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans**, à travers l'appui aux structures DIPE alternatives, la formation des enseignants craie en main de l'élémentaire, le ciblage rigoureux de l'offre éducative, l'amélioration de l'environnement scolaire et des *Daraas*⁵, la consolidation des bases dans les disciplines fondamentales et la dotation des élèves en manuels requis ;

ii. **améliorer la qualité des enseignements et apprentissages**, par la construction, l'équipement et réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités, l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage et la réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ainsi que des curricula ;

iii. **éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales**, avec la diversification de l'offre d'Education Non Formelle (ENF), la construction et l'équipement de structures d'ENF, la promotion des langues nationales dans l'enseignement de base et dans l'alphabétisation et la codification des langues nationales et promotion de la recherche linguistique ;

iv. **intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique**, grâce à la formation par l'apprentissage dans les *Daaras*, au renforcement de la formation professionnelle des femmes et à la formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis ;

v. **promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi**, à travers le développement et la décentralisation des opportunités de formation professionnelle et continue, la validation des acquis de l'expérience, la diversification des filières de formation, la construction, la réhabilitation et l'équipement de lycées et de centres de formation professionnelle et technique, la régulation des flux de la demande et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle ;

vi. **développer une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité** avec des filières spécialisées prenant en compte le renforcement des formations professionnelles courtes, la création de nouveaux pôles universitaires centrés sur les potentialités des pôles économiques et la demande du secteur privé, la promotion du label « étudier au Sénégal » ;

vii. **renforcer l'utilisation des TIC dans les enseignements** (interconnexion des établissements d'enseignement supérieur) ;

viii. **développer ou créer l'Université virtuelle** avec des espaces numériques ouverts, la « Cité du savoir », un réseau d'Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) et des centres de recherche et d'essai dans les régions ;

ix. **valoriser les résultats de la recherche** et favoriser l'accès à la technologie en mettant l'accent sur les domaines stratégiques pour le renforcement de la productivité de l'agriculture, la transformation agroalimentaire et les TIC. Dans le même ordre d'idées, de nouvelles conventions pourront être signées avec de grandes institutions internationales pour accélérer les réformes structurelles, la diffusion des innovations technologiques, la promotion de la recherche. L'objectif principal est de participer à

⁵ Ecoles coraniques

l'accélération du processus de développement, à travers l'application des sciences et des technologies. A cet égard, il s'agira de promouvoir une meilleure coordination de la production et la dissémination des résultats de la recherche, un fonctionnement plus efficient des institutions de recherche et recentrer et prioriser les activités de recherche & développement; et

x. développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif, par l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, la décentralisation et la déconcentration de la gestion des programmes éducatifs, la responsabilisation de l'encadrement, l'évaluation permanente de la qualité des enseignements à tous les niveaux, la construction et l'équipement d'inspections d'académie et départementales dans les nouvelles régions et l'appui aux structures privées d'enseignement.

3.2.3. Santé et nutrition

241. La politique de santé et de nutrition vise à assurer la délivrance de soins de santé de qualité à des coûts accessibles. Des efforts supplémentaires sont à fournir pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres pandémies seront renforcées. A cet effet, le système de santé accordera davantage de place à la prévention. Un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les partenariats public-privé dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront encouragés en lien avec « *Dakar Medical City* ».

242. L'amélioration de la santé et de la nutrition passera par la mise en œuvre adéquate du Plan national de développement sanitaire afin de : (i) atteindre 80% d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés en 2017 (ii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile (iii) maintenir la prévalence du VIH/SIDA dans la population en dessous de 1% (iv) améliorer la gouvernance du secteur (v) avoir au moins 62% de la population inscrite à une mutuelle de santé en 2017 grâce à la Couverture Maladie Universelle.

243. Les objectifs suivants sont visés afin d'assurer des services performants de santé publique :

i. **améliorer l'offre et la qualité des services de santé**, à travers le développement de l'approche communautaire dans la promotion de la santé, le renforcement des moyens d'évacuation, la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le renforcement des centres médicaux de garnison, le recrutement d'un personnel sanitaire qualifié réparti équitablement sur le territoire national et la promotion des médicaments génériques ;

ii. **améliorer les performances en matière de prévention et de lutte contre les maladies**, grâce à la prévention de la transmission du VIH et des autres maladies transmissibles, l'amélioration de l'accessibilité des médicaments Anti Rétro Viraux aux Personnes vivant avec le VIH, au renforcement des capacités du personnel dans le diagnostic et à la qualité du suivi des cas de tuberculose et la prévention et prise en charge des maladies chroniques ;

iii. **améliorer la santé de la mère et de l'enfant**, par la promotion de l'accouchement dans les structures de santé agréées en particulier l'assistance à l'accouchement par du personnel qualifié, l'amélioration de l'accès aux soins des femmes en milieu rural, la prise en charge du nouveau-né, la promotion de la planification familiale et l'amélioration de la couverture vaccinale de l'enfant ;

iv. **améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant**, à travers la promotion de la diversité du régime alimentaire, l'augmentation de la couverture des enfants bénéficiant des services de nutrition et la promotion de la nutrition des couches vulnérables (enfants moins de 05 ans, femmes enceintes et femmes allaitantes) ;

v. **renforcer le dispositif de santé communautaire**, à travers des stratégies de proximité dans le souci de rapprocher les prestations de services des populations ;

vi. **améliorer la gouvernance sanitaire**, avec l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses publiques de santé et du système de suivi-évaluation des politiques sectorielles ainsi que le renforcement du système de surveillance médicale.

3.2.4. Protection sociale

244. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle intègre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires avec les 3 logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales. Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité⁶ permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé.

245. A ce titre, le Sénégal a pris l'option novatrice en Afrique de mettre en place le **Programme de Bourse de Sécurité Familiale**. La bourse est destinée à fournir pendant l'année des allocations trimestrielles de 25.000 FCFA à des ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté. La phase pilote a touché 50000 familles et une phase de généralisation à partir de 2014 va permettre d'atteindre 250000 familles vulnérables en 2017. Cette allocation favorisera l'inscription et le maintien de leurs enfants à l'école, l'assurance de leur prise en charge vaccinale et leur enregistrement à l'état civil. A travers la bourse de sécurité familiale, c'est une nouvelle bataille qui est engagée pour la scolarisation universelle, la protection de la santé des enfants et donc la baisse de la mortalité infantile.

246. Le Sénégal a adopté **une stratégie nationale de protection de la petite enfance** dont la mise en œuvre permettra la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité et de venir à bout des fléaux comme la mendicité infantile, les abus et exploitations sexuelles, le travail et la traite des enfants.

247. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différenciés des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable

⁶Pensions sociales, indemnités de handicap, allocations familiales, coupons ou bons alimentaires ; cantines et bourses scolaires, travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; subventions sur les prix destinées aux ménages pauvres ; exemptions de frais pour des services essentiels.

aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. Avec le Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, le Sénégal compte poursuivre le dialogue politique et social entre les différents intervenants, pour mener à bien cette lutte.

248. Par ailleurs, il est admis que la protection sociale contribue directement à la croissance économique. Le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale⁷ (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en articulation avec la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). De ce point de vue, la Stratégie promeut la protection des droits des handicapés (qui avec **la carte d'égalité des chances**, bénéficient de l'accès gratuit aux soins au niveau des établissements publics), la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, l'équité et l'égalité de genre et la solidarité avec les groupes vulnérables.

249. Ainsi, les objectifs stratégiques sont poursuivis sont les suivants :

i. **renforcer la sécurité sociale des travailleurs et des retraités**, à travers la réforme du cadre institutionnel et juridique de la sécurité sociale, le redressement du niveau de revenu de certaines catégories de travailleurs, l'amélioration des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale ;

ii. **améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables**, grâce à la facilitation de l'accès aux ressources et aux facteurs de production en faveur des groupes vulnérables, au renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables, à l'amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'appareillage, la prise en charge des pupilles de la nation, des invalides et mutilés militaires et la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux ;

iii. **étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables** par la mise en place d'une **Couverture Maladie Universelle (CMU)** de base à travers les mutuelles de santé, l'amélioration des mécanismes de ciblage et la mise en place d'un dispositif d'information et de suivi-évaluation, la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection des personnes handicapées et l'extension de la gratuité des soins sanitaires en faveur des groupes vulnérables.

3.2.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement

250. Le diagnostic du sous-secteur souligne que des efforts restent à faire relativement à la qualité et la distribution de l'eau. Le PEPAM (2005-2015) opérationnalise la politique de l'Etat en matière d'eau potable et d'assainissement. Il vise à améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec comme objectifs: (i) d'atteindre 100% en milieu urbain à partir de 2015 et 98% en 2017 en milieu rural pour l'eau potable ; (ii) d'atteindre un taux d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement de 85% dès 2017 en milieu urbain et de 70% dès 2017 en milieu rural.

⁷L'Union africaine a d'ailleurs lancé « l'Appel à l'action » de Livingstone dès 2006, appelant tous les pays africains à disposer d'un socle élémentaire de programmes de protection sociale.

251. Pour un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le sous-secteur poursuit les objectifs stratégiques suivants :

i. **améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural**, à travers la construction et la réhabilitation de forages et d'ouvrages de stockage et de fourniture d'eau en milieux rural et périurbain, l'amélioration de la qualité de l'eau, particulièrement dans les régions du Centre et la généralisation de l'accès et le renforcement de la fourniture d'eau potable en milieu urbain ;

ii. **développer l'assainissement en milieux urbain et rural**, avec la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur, la construction et le renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes, l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains, la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural ;

iii. **promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau**, par la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural, la protection et la conservation des réserves stratégiques en eau et l'évaluation du potentiel hydraulique dans la couche géologique du Maestrichtien ;

iv. **promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement**, grâce à la promotion de l'écocitoyenneté au niveau communautaire, la rationalisation de la consommation d'eau, au renforcement des moyens logistiques et humains des brigades d'hygiène et à la révision du système tarifaire en milieu urbain.

3.2.6. Habitat et cadre de vie

252. L'habitat et le cadre de vie sont largement influencés par la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste à un développement de l'habitat spontané et précaire. En milieu urbain, ce type d'habitat représente environ 30% à 40% de l'espace occupé et est localisé dans des zones caractérisées par la promiscuité, l'inexistence ou la faiblesse d'équipements et l'inexistence de titres d'occupation.

253. Dans le domaine de l'habitat, l'Etat engagera une politique volontariste de baisse des coûts du loyer et de réalisation d'un vaste programme de logements sociaux sur l'ensemble du territoire national, afin de favoriser la modernisation des centres urbains et l'accession de nos compatriotes à la propriété foncière et immobilière.

254. Dans cette dynamique, les mesures appropriées seront prises concernant les modalités d'une baisse de la fiscalité immobilière, ainsi que de la réduction optimale des frais versés aux intermédiaires institutionnels.

255. Une plus grande transparence sera accordée à la gestion du foncier avec une plus grande fermeté contre les effets de la spéculation foncière et les lourdeurs qui freinent les initiatives d'acquisition de terrains, de construction et de promotion de l'habitat social.

256. Des contrats d'objectifs et de moyens seront conclus avec la SICAP et la SN HLM et dans la même lancée, le Gouvernement travaillera à asseoir, au mieux, la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) dans son cœur de métier, afin de soutenir davantage les agents publics, les travailleurs du secteur privé et les sénégalais de la diaspora notamment, dans leurs projets d'accéder à la propriété.

257. Dans cette perspective, les ressources de la BHS seront consolidées, à travers des lignes de crédits appropriées, à requérir auprès des partenaires techniques et financiers, en vue de promouvoir particulièrement les entreprises nationales de BTP et la création intensive d'emplois sur l'étendue du territoire

258. En matière d'amélioration du cadre de vie, les objectifs stratégiques visent à:

i. **assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations**, à travers la réactualisation et la généralisation des SRAT, SDAU, PDU, POS, la promotion de l'habitat social, le développement de nouveaux pôles urbains et de l'aménagement concerté, la création et l'aménagement systématiques d'espaces verts, parcs et zones agricoles en milieu urbain et la systématisation des autorisations de construction et le renforcement de la sécurité en application du Code de la construction ;

ii. **favoriser une gestion urbaine à la fois pragmatique et inclusive** pour concrétiser les débouchés potentiels qu'offre la croissance de la population urbaine aux producteurs agricoles, et répondre en même temps aux besoins d'amélioration des conditions de vie et d'alimentation des populations urbaines les plus défavorisées ;

iii. **améliorer la qualité du cadre de vie en milieux urbain et rural**, par l'aménagement des espaces, sites de loisirs et des lacs, l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides ;

iv. **lutter contre les inondations** à travers les actions préventives et curatives comme le relogement des personnes vivant dans des zones basses et/ou non *aedificandi*, la restructuration des zones inondables, la réalisation d'aménagement, l'interdiction des lotissements dans les zones non habitables, la mise en place d'infrastructures, d'ouvrages de drainage des eaux et de systèmes d'alerte ; et

v. **promouvoir la bonne gouvernance et les outils de suivi évaluation de la politique sectorielle**, grâce au renforcement des capacités des services techniques et des autres acteurs ainsi qu'au renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes

259. De par sa position géographique avancée sur l'Océan atlantique, le Sénégal est exposé aux effets néfastes du changement climatique notamment à l'érosion côtière qui menace l'habitat et les installations le long des côtes. Ces changements augmentent la vulnérabilité des populations et de certaines activités économiques. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux avec le non-respect des normes techniques et environnementales exacerbent les risques de catastrophes industriels.

260. Le Sénégal entend poursuivre les objectifs stratégiques suivants :

i. **prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophe**, à travers le développement de plans de contingence au niveau national et régional, la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, la maîtrise des accidents industriels majeurs, la mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques naturels et l'amélioration de la sécurité du transport de matières dangereuses ;

ii. **améliorer la gestion des catastrophes naturelles**, avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'assurance, la création d'un fonds d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

3.2.8. Développement durable et environnement

261. Dans le secteur de l'environnement, le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. Il poursuit notamment l'objectif de réduction de la perte de biodiversité.

262. A cet effet, le Sénégal entend poursuivre les trois objectifs sectoriels stratégiques suivants :

i. **améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles ;**

ii. **intensifier la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions y afférentes ;**

iii. **renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;**

iv. **préserver les réserves de la biosphère (parcs, réserves naturelles) et promouvoir une économie verte et capter des financements pour les emplois verts.**

3.3 Axe 3: Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

263. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure au développement. L'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre de principes à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité ; (ii) la gestion vertueuse des ressources publiques; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers.

264. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement doivent être pleinement impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

265. Le PSE place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des principes devant accompagner le processus de développement. Une veille sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques est requise. A cet égard, les réformes appropriées devront être entreprises pour lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin d'assurer une meilleure

3.3.1. Consolidation de la paix et la sécurité

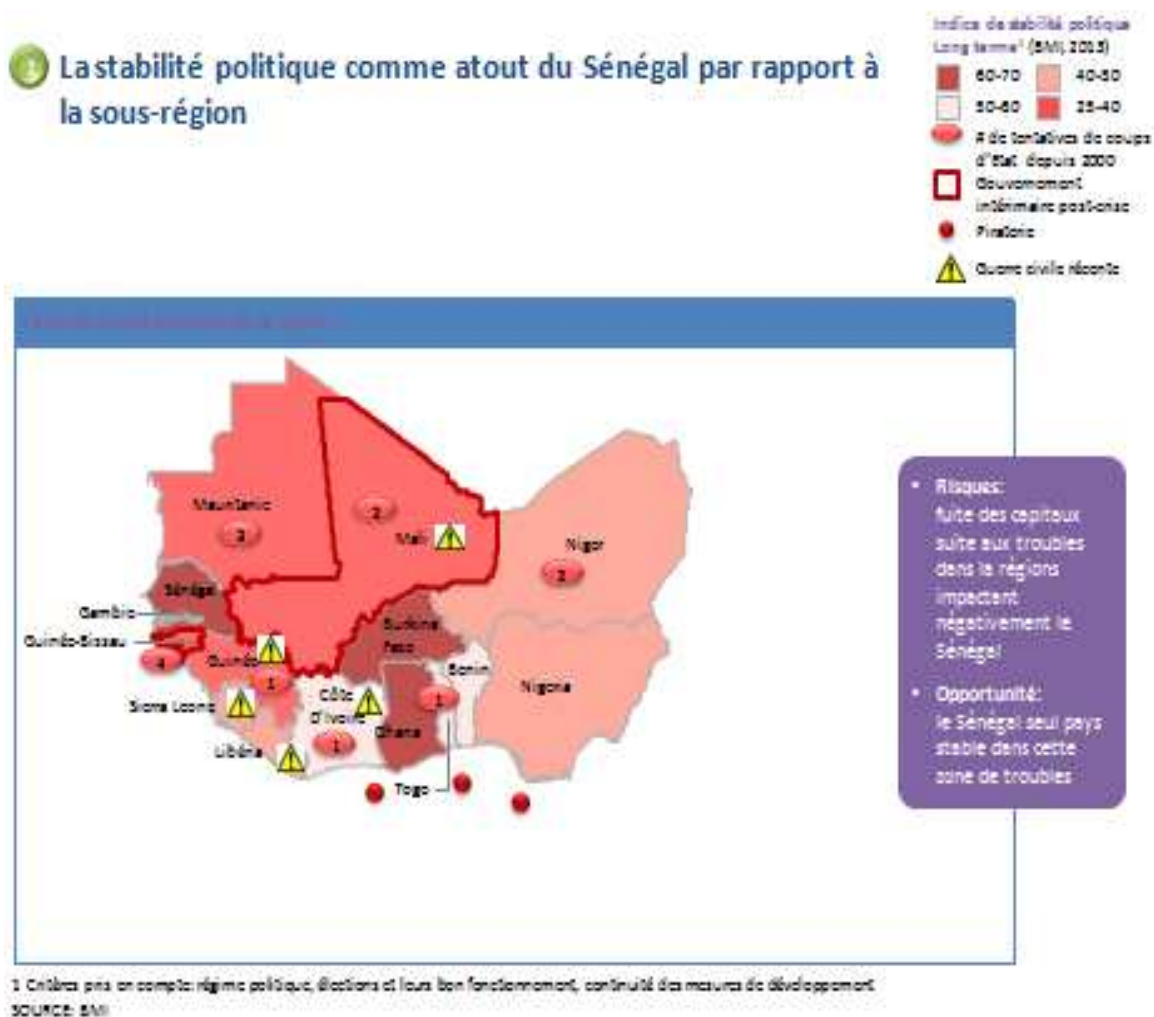
266. L'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services jouent un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. La cohésion sociale et le maintien de l'ordre public sont garantis par les comportements civiques attendus de tous les segments de la population.

267. Les objectifs stratégiques poursuivis dans le domaine de la paix et la sécurité sont :

i. **construire durablement la paix et la cohésion sociale**, à travers la prise en compte des spécificités de l'axe sud dans les politiques publiques, la promotion de la culture de la paix, la concorde et la solidarité nationale, l'organisation d'une concertation nationale sur la Casamance, la lutte contre la violence basée sur le genre et le renforcement du dialogue social ;

ii. **renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité**, par la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères, la sécurisation des frontières, le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité, l'extension de la police de proximité et du système d'identification nationale ainsi que le renforcement du personnel et l'amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires.

1 La stabilité politique comme atout du Sénégal par rapport à la sous-région



3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice

268. Le Sénégal réaffirme sa volonté de protéger les droits humains et les libertés fondamentales, de renforcer l'Etat de droit avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace.

269. Dans le cadre du PSE, l'objectif poursuivi est d'**améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice**, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

270. La rénovation de la carte judiciaire avec une redéfinition du système de répartition des compétences des juridictions en vue de garantir la célérité dans les affaires et une véritable justice de proximité.

271. L'accélération de l'informatisation et la mise en réseau de la chaîne judiciaire pour une réduction significative des délais de délivrance des décisions de justice et autres actes judiciaires.

272. La garantie de la protection des libertés individuelles passera par la réforme du code pénal et du code de procédures pénales.

3.3.3. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

273. L'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous une participation équitable au processus de développement. La prise en compte des questions de genre représente, de ce fait, un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes de développement national.

274. Il importe d'assurer une plus grande coordination dans la mise en œuvre des politiques liées au genre, en particulier la protection des droits humains et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants.

275. Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à **autonomiser et à promouvoir la femme**, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales.

3.3.4. Réforme de l'Etat et renforcement de l'administration publique

276. Le PSE vise à améliorer l'accès des usagers au service public, la rationalisation des structures étatiques, la promotion d'un système de recrutement basé sur le mérite, la modernisation de la gestion des ressources humaines ainsi que le renforcement des capacités de formulation, de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.

277. Elle doit asseoir une administration performante à travers l'automatisation des procédures administratives, l'internalisation de la culture de la gestion axée sur les résultats.

3.3.5. Aménagement du territoire, développement local et territorialisation

278. Le Sénégal a engagé un processus d'approfondissement de la décentralisation à travers l'acte III. Il vise à créer plus d'équité sociale et territoriale pour l'élimination progressive des disparités entre les villes et les campagnes et le renforcement des pouvoirs locaux. Il s'agit à travers cette réforme de favoriser l'émergence de collectivités locales viables ayant une assise territoriale pertinente disposant de cadres organisationnels appropriés ainsi que des mécanismes de financement plus adaptés.

279. La territorialisation des politiques publiques requiert le renforcement des capacités des acteurs locaux, en général, et des collectivités locales, en particulier. La promotion d'un développement local durable repose sur l'engagement de l'Etat et des collectivités locales à réduire les disparités interrégionales et intra-régionales et sur leur capacité à sortir les populations de leur situation de vulnérabilité.

280. Cette dynamique contribuera à travers la mise en œuvre **du plan national d'aménagement du territoire (PGAT)** qui permettra de :

i. **promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement**, avec le développement de pôles économiques intégrés, la territorialisation des politiques publiques, la valorisation des potentialités des entités éco-géographiques, l'actualisation et la mise en œuvre du Plan ainsi que la reconfiguration du schéma de découpage territorial de manière participative et consensuelle ;

ii. **renforcer les capacités des collectivités locales**, par la promotion de la coopération décentralisée, le transfert substantiel de ressources financières aux collectivités locales, l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal, la promotion des budgets sensibles au genre et le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales ;

iii. **promouvoir le développement de pôles urbains** propices au développement d'activités économique, culturelle et touristique.

281. Le conflit survenu en Casamance au début des années 1980 a eu un impact négatif sur le développement économique et social de la région et de ses communautés. A la faveur du processus global de pacification de la région naturelle de Casamance, diverses actions ont été entreprises dans le cadre du Programme de Relance des Activités Economiques en Casamance (PRAESC) pour instaurer progressivement les conditions d'une paix durable et la réintégration de la population dans un environnement économique et social favorable au développement à long terme et respectant les particularités de la région.

282. Ces actions se poursuivent en se renforçant avec notamment le démarrage de nouveaux programmes de développement (ex : le projet pole de développement en Casamance).

3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière

283. La nouvelle gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance et l'imputabilité de la responsabilité ainsi que la transparence sera progressivement mise en œuvre d'ici à 2017 conformément à l'échéance fixée dans les directives de l'UEMOA. A cet effet, les objectifs stratégiques suivants ont été définis :

i. **améliorer la gestion des finances publiques**, à travers la modernisation et la rationalisation du système fiscal national, la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration, la réduction des vulnérabilités liées à la structure de la dette à travers la stratégie de moyen terme de gestion de la dette, le respect des procédures d'exécution de la dépense publique, ainsi que le renforcement de la gestion axée sur les résultats et du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques;

ii. renforcer la **lutte contre la corruption et la non-transparence**, par la lutte contre le blanchiment, la corruption et la non-transparence, l'harmonisation de la législation interne avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la prévention de la corruption et le renforcement des organes de contrôle (OFNAC, IGE, Cours des comptes);

iii. **améliorer la gouvernance économique**, à travers le renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que l'amélioration de la qualité de la production statistique.

CHAPITRE IV : Fondamentaux de l'émergence

284. Le diagnostic de l'économie sénégalaise a permis de mettre en relief le caractère critique de réformes préalables à tout projet de développement économique et social. Aussi, il ressort de l'analyse qu'une quinzaine de réformes doivent être exécutées pour le succès des projets structurants.

4.1. Résolution de la question vitale de l'énergie

285. Le Secteur de l'Energie constitue un soutien majeur au développement de l'économie, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. La Stratégie d'Emergence traduit l'ambition du Sénégal de garantir un **accès large et fiable à une énergie bon marché**. Ainsi le PSE vise les objectifs suivants :

- avoir un prix de l'électricité parmi les plus bas de la sous-région (~60 à 80 FCFA/kWh) pour un soutien à la compétitivité économique ;
- diminuer de moitié la facture d'électricité des ménages ;
- supprimer les coupures et les pertes associées d'ici 2017.

286. Le PSE poursuit et développe les orientations de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'énergie d'octobre 2012 concernant l'électricité, les hydrocarbures et l'accessibilité à l'Energie en milieu rural.

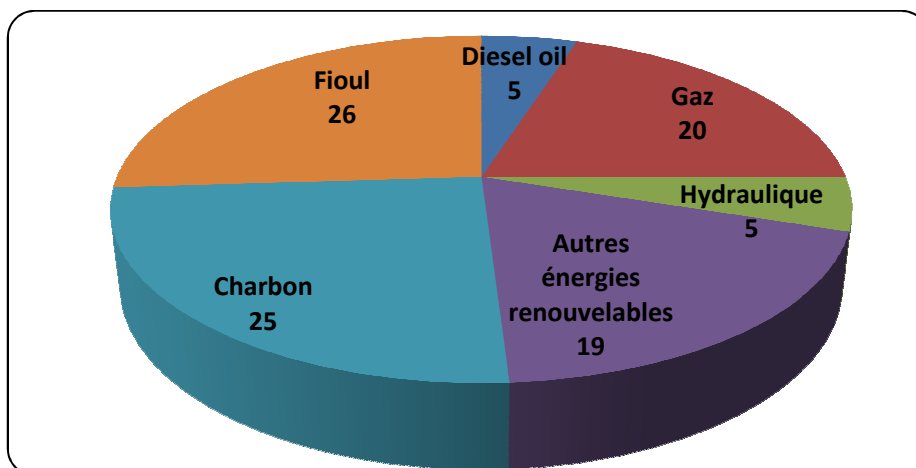
287. La relance du plan intégré du sous-secteur de l'électricité passe par :

- le rééquilibrage de l'offre et de la demande avec la mise en service de nouvelles capacités de production (1000 MW) pour faire face à la demande exprimée et latente
- la diversification des sources de production d'électricité pour rééquilibrer le mix énergétique avec le choix développer la production basée sur du charbon, du gaz, de l'hydroélectrique, du solaire et de l'éolien ;
- la mise à niveau et le développement du réseau de transmission et distribution : renforcement et sécurisation des lignes problématiques, extension du réseau notamment la construction des « Autoroute de L'Electricité » visant à étendre le maillage au niveau national et à réaliser l'interconnexion avec les pays limitrophes et potentiellement les pays d'Afrique du Nord voire l'Europe à plus long terme ;
- une meilleure maîtrise de la demande: (i) les campagnes de sensibilisation (ii) la promotion des solutions d'économie d'énergie électrique intégrée à l'habitat comme le déploiement des éclairages à faible consommation, des compteurs prépayés, des compteurs intelligents (iii) le renforcement d'une tarification incitative et de la contractualisation des effacements de pointe ;
- la restructuration du secteur de l'électricité par (i) la poursuite de la transformation et du redressement de la SENELEC (ii) l'encouragement et la pérennisation de l'intervention des opérateurs et investisseurs privés dans la

production développement des unités de production privées (iii) le renforcement du cadre institutionnel et de régulation ;

- le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale avec notamment la promotion des projets OMVG, OMVS et WAPP.
- le nouveau plan de développement de la production 2013-2017 prévoit l'installation d'une puissance de 800 Mw sur la période selon un mix de production.

Graphique n°29 : Structure de la mix de production



288. L'approvisionnement pérenne en hydrocarbures : la disponibilité des hydrocarbures ainsi que leurs poids dans le budget des ménages et des entreprises sont devenus une préoccupation permanente. L'ambition est de sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures, de baisser les coûts et de positionner le Sénégal comme hub de passage pour la sous-région avec :

- Un prix du gasoil/ essence parmi les plus bas de la sous-région
- La sécurisation de l'approvisionnement du pays (0 jour de pénurie)
- Le Renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises
- Le Renforcement du pouvoir d'achat des ménages par la diminution de 30% de la facture pétrolière et la réduction forte de l'impact sur les finances publiques

289. Les actions développées couvrent la refonte de la stratégie d'approvisionnement en hydrocarbures intégrant une évolution de la capacité d'importation, de raffinage et de stockage ainsi que l'optimisation du corridor logistique avec le Mali notamment.

290. *Prérequis : Connectivité et modernisation des infrastructures de transport avec les pays proches ; Anticipation des besoins en ressources humaines/ formation pour la construction/ gestion de la raffinerie ; Sécurisation du financement des capacités de raffinage; Construction d'un terminal d'importation et accroissement des capacités de stockage portuaire du pays ; Mise en place d'un bureau de prévision des besoins d'importations du pays ; Mise en place d'une régulation équitable de la distribution interne des produits*

291. Le service universel de l'énergie pour les zones rurales : le PSE vise à assurer le développement rapide de l'accès à l'électricité, plus globalement à l'énergie, pour converger vers une pleine couverture de la population rurale avec un objectif de 60% de taux d'électrification rurale en 2018.

292. Ainsi les actions qui seront mises en œuvre porteront sur :

- le développement de nouvelles sources d'énergie : solaire, éolien, biomasse ;
- le renforcement de l'usage des énergies propres par les ménages (butane, biogaz) ;
- la redéfinition du modèle et des périmètres des concessions ;
- la densification et l'extension du réseau électrique pour raccordement au réseau interconnecté, bénéficiant pleinement du développement du réseau de transport et de distribution ;
- la création d'activités économiques nouvelles et l'accroissement de productivité sur l'existant.

4.2. Développement du capital humain

293. Le Plan met en relief la promotion du capital humain qui est un élément important de productivité. Ceci implique l'existence d'un système éducatif et sanitaire capable de fournir des ressources humaines satisfaisant les exigences du marché du travail.

294. En matière d'éducation et de formation, les priorités gravitent autour de l'alignement de l'enseignement supérieur, de la formation technique et professionnelle avec les besoins de l'économie.

295. Pour le préscolaire, il s'agira de tirer profit de la forte rentabilité de l'investissement en s'appuyant sur les structures privées (47% des effectifs) et communautaires (34%).

296. L'effort d'investissement doit être prolongé de l'élémentaire au secondaire pour augmenter les taux de scolarisation étant donné qu'au-delà des enjeux d'accès, la priorité doit être désormais donnée à la qualité et à l'efficacité de l'enseignement (p. ex. taux d'alphabétisation) ainsi qu'à la réorientation de l'offre scolaire vers les besoins de l'économie (p. ex. filières scientifiques et techniques).

297. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il s'agira d'accélérer la hausse du taux d'accès à l'enseignement supérieur, y compris en tirant profit de l'offre privée en veillant à réorienter les filières de formation vers les besoins de l'économie.

298. Enfin, la formation professionnelle devra accroître de manière suffisante son offre, en particulier en développant des partenariats avec les entreprises pour les formations répondant à leurs besoins et en fournissant des bourses aux étudiants.

Tableau n° 6 : Vision consolidée des besoins en compétences (en milliers de personnes) pour pourvoir les emplois directs issus des projets phares à 10 ans

	Formation technique	Bac	Bac+2/3 (p. ex. tech sup, agents maitrise)	Bac+5 et plus
Agriculture, produits de la mer, agroalimentaire	~34.5	~22.4	~1.3	~0.4
Habitat social et construction	~9.2	~3.1	~2.5	~0.6
Modernisation de l'économie sociale	~5.1	~2.0	~0.1	~0.0
Mines et fertilisants	~6.6	~5.0	~3.8	~0.8
Hub multiservices régional	~24.5	~25.1	~17.3	~4.3
Hub logistique et industriel régional	~13.5	~7.7	~4.6	~0.8
Changement de cap dans l'énergie	~0.7	~0.4	~0.2	~0.1

299. Dans le domaine de la santé, l'Etat engagera les ruptures nécessaires à une professionnalisation accrue et intégrale du secteur. Il s'agira à cet effet d'optimiser la fonctionnalité de la carte sanitaire et des services administratifs en vue d'une plus grande équité dans l'accès aux soins à travers l'opérationnalisation d'un schéma d'organisation territoriale des services publics de santé, axé sur la proximité, la complémentarité, la spécialisation, la mutualisation des ressources et la coopération entre les structures sanitaires publiques et privées.

300. Ce schéma de modernisation du système sanitaire, dans lequel le secteur privé occupera une place essentiel, se fera à travers une plus grande disponibilité des ressources qualifiées, un renforcement des plateaux techniques et des moyens d'intervention appropriés sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

4.3. Renforcement de la base logistique et des infrastructures

301. Pour relever le défi de la croissance, le Sénégal doit disposer d'infrastructures structurantes aux meilleurs standards. Les objectifs poursuivies sont de :

- bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire et favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques ;
- désenclaver les zones de production à travers un réseau de routes et pistes rurales ;
- développer un réseau intégré multimodale de transport (maritime, fluvial, routier et ferroviaire) ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en renforçant les infrastructures d'intégration au marché sous régional et de dynamisation des échanges avec l'extérieur.

302. Dans le cadre du PSE, il est attendu :

- d'assurer le désenclavement interne et externe à travers :
 - o la réalisation d'infrastructures routières (1170 km de routes revêtues, au moins 4000 km de pistes rurales, 7 ponts et ouvrages d'art, la modernisation des gares routières) ;
 - o la réalisation d'infrastructures maritimes (réhabilitation des ports intérieurs de nouvelles infrastructures et plateformes portuaires) ;
 - o la réalisation d'infrastructures ferroviaires (réhabilitation 573 Km de ligne ferroviaire, réalisation d'une nouvelle ligne à écartement standard) et aéroportuaires (réhabilitation des aéroports régionaux)
- de développer et moderniser les services de transport, de renouveler et de renforcer le parc automobile de transport public et privé ;
- de développer les services de transport maritimes et fluvio-maritime au niveau national et sous régional, et de sécuriser les voies navigables

303. *Concernant les prérequis, il s'agira d'asseoir un cadre pour les PPP et d'améliorer le cadre administratif et réglementaire du secteur, tout en renforçant la sécurité, la sûreté et la surveillance de la circulation.*

4.4. Accélération de la diffusion des TIC

304. En ce qui concerne les TIC, il s'agira pour optimiser leur impact sur l'économie, de mettre en place un cadre d'action stratégique reposant sur :

- o la mise en place d'un cadre favorable à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services ainsi que la réduction des coûts ;
- o le développement d'un moteur de croissance, d'emplois et d'export à travers l'externalisation des services (centre d'appels, comptabilité, etc.) ;
- o la promotion du haut débit et l'accès à l'internet sur tout le territoire ;
- o la mise en place d'une régulation propice à l'entrée de nouveaux acteurs et garantissant les conditions d'une saine concurrence ;
- o le développement de contenus à travers l'instauration de grands projets TIC et l'accélération de la diffusion des TIC dans l'économie (e-éducation, e-santé, etc.).

305. Le Sénégal s'emploiera à réaliser le passage d'ici 2015 de l'audiovisuel, de l'analogique au numérique. Ce qui lui permettra de capitaliser tous les effets du dividende numérique pour le développement des télécommunications et la diffusion de l'internet.

4.5. Approfondissement du secteur financier

306. Pour permettre au secteur financier de contribuer pleinement à la réalisation des opportunités de croissance, un certain nombre d'actions phares sont proposées :

- Elaborer un plan de développement du *Low Income Banking (LIB)* qui cible la clientèle à revenus modestes ou irréguliers :
 - o développement du LIB périurbain et rural : concurrence, levée de contraintes légales et promotion ;
 - o accélération du développement de la micro-finance: statuts différenciés, facteurs de compétitivité et promotion ; et
 - o accompagnement intégré de l'économie rurale : présence locale développée (mobile banking), produits spécifiques et accompagnement.
- Confectionner un plan PME/TPE portant sur l'amélioration des conditions cadre, l'accompagnement innovant des acteurs et le renforcement des capacités d'évaluation et de partage des risques ;
- Développer un plan de financement de long terme pour stimuler l'épargne et encourager les financements à moyen et long termes (cadre incitatif pour les banques, appui sur le FONSIS) ;
- Renforcer le cadre d'actions des services financiers décentralisés ;
- Adopter un plan pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

4.6. Amélioration de l'environnement des affaires

307. Quatre niveaux d'amélioration de l'environnement des affaires peuvent être retenus.

- Gestion proactive des indices de compétitivité ;
- Création de poches d'excellence ;
- Refonte et simplification des codes et des textes ; et
- Réforme en profondeur de l'administration.

308. Les principales mesures requises pour la réalisation des projets phares se déclinent comme suit :

Tableau n° 7 : Principales mesures d'amélioration des affaires requises pour la réalisation des projets phares

Agriculture, produits de la mer, agroalimentaire	o Libération/ aménagement de foncier (environ 170k hectares pour les dix prochaines années) et meilleure gestion du foncier public (création d'un opérateur en charge de la gestion des titres publics et de l'attribution des nouvelles zones)
	o Développement de zones économiques spéciales pour les agropoles et les pôles halieutiques, y compris la mise en place de paquets investisseurs
	o Mise en place d'un code sectoriel rénové, notamment :
	▪ Facilitation de l'accès à la propriété : réduction du délai et du coût lié à l'enregistrement du titre de propriété
Habitat social et construction	▪ Simplification des démarches préalables à la construction : p.p. ex. délai nécessaire pour les permis de construire
	▪ Introduction d'un cadre locatif équilibré entre le propriétaire et le locataire
	▪ Mise en place d'un code de la promotion immobilière
	o Adoption d'une fiscalité incitative pour attirer de nouveaux constructeurs et les investissements des particuliers
	o Libération/ aménagement de foncier : ~2000 hectares pour les 10

	prochaines années
Modernisation de l'économie sociale	- o Simplification des obligations de déclaration et de la fiscalité sur les micro-entreprises - o Création d'un fonds d'impulsion afin de faciliter les prêts pour le micro-tourisme
Mines et fertilisants	- o Mise à jour du code minier garantissant à la fois un cadre fiscal attractif et une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques de l'Etat sénégalais (p.p. ex. hausse des redevances) - o Mise en place d'un fond pour consolider les parts de l'Etat dans les concessions minières - o Création d'un acteur national en charge de la gestion des gisements et de la gestion du phosphate (option)
Hub multiservices régional	- o Revue du code aérien : p.p. ex., fin des accords "50-50" - o Mise en place d'accords de mobilités : p.p. ex. pour les médecins et les étudiants - o Offre de « paquets investisseurs » spécifiques aux zones dédiées pour les services et le tourisme : subventions à l'installation, fiscalité et droit du travail adaptés, charges et régime administratif allégés
Hub logistique et industriel régional	- o Offre de « paquets investisseurs » sur les plateformes : adaptation de la fiscalité, des charges sociales et régime administratif allégé (not., guichet unique, simplifications administratives, support à l'international - visas -) - o Participation de l'Etat au financement des investissements dans les plateformes, au travers de subventions
Changement de cap dans l'énergie	- o Création d'un code de l'énergie (électricité) performant ; élaboration d'un cadre PPP spécifique (p.p. ex., encadrement des contrats d'achat d'énergie, définition des conditions d'arbitrage, libération du foncier) - o Renforcement de la gouvernance du secteur (p.p. ex. conditions de supervision de l'opérateur principal)

309. Dans le cadre du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC 2013-2015), le Sénégal a décidé de lever les contraintes liées au développement de l'entreprise, d'améliorer la productivité des facteurs et la qualité des services de l'Administration et d'attirer l'investissement à fort impact social.

310. D'ici 2016, les réformes urgentes pour l'environnement des affaires porteront sur :

▪ **L'Automatisation des procédures administratives :**

- Mise en service de la télé procédure du Permis de construire et sa généralisation ;
- Généralisation de la télé déclaration de paiement des impôts et taxes ;
- Automatisation de la procédure de création d'entreprises ;
- Achèvement de l'informatisation du RCCM et de la chaîne commerciale ;
- Télé-procédure de transfert de propriété ;
- Système d'information crédible sur le foncier (automatisation du livre foncier et des réserves foncières, ...).
- Charte d'engagement des administrations sur les délais

▪ **La Mise en place d'un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié :**

- Harmonisation du cadre législatif et réglementaire (Code général des impôts, code des douanes, Code des investissements, Code minier, Code des collectivités locales, etc.) ;
 - Achèvement de la réforme du code des procédures civiles pour un jugement diligent des contentieux économiques et une protection des investisseurs ;
 - Rénovation de la politique et de la loi sur le Partenariat Public Privé ;
 - Elaboration et adoption d'une Charte de la Délégation de Service Public pour accroître la participation du privé national dans les concessions de biens et services publics ;
 - Adoption d'une législation du travail qui garanti la productivité du travail et les principes du droit humains ;
 - Accroissement du nombre d'APPI et d'ANDI signé et ratifié, en particulier avec les pays à fort croissance et potentiel d'investissement ;
 - Contribution à la mise en œuvre des réformes communautaires (OHADA, BCEAO, UEMOA/ CEDEAO,...).
- **L'Amélioration de la compétitivité des facteurs de production :**
- Accroissement du financement des PME (crédit bail, finance islamique, fonds d'investissement, lignes de garanti,...) ;
 - Réalisation d'une réforme foncière innovante préservant l'intérêt de tous :
 - o amélioration du cadre législatif et réglementaire permettant la mise en place de bourse d'échange et de partenariat entre Grand Investisseurs, collectivités locales et exploitants locaux,
 - o mise en place de zones économiques et de pôle d'Investissement privé pour accroître la disponibilité du foncier aménagé ;
 - Développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
 - Accroissement des surfaces irriguées pour accroître le temps de travail en milieu rural et la productivité agricole ;
 - Adoption d'une politique nationale de déplacement basé sur le multimodal à travers :
 - o l'entretien et la gestion intelligente des principaux corridors et routes nationales ;

- o Développement de nouvelles infrastructures économiques structurantes ;
- o La relance du chemin de fer
- Construction d'une offre suffisante d'énergies diversifiée à un prix compétitif ;

▪ **Promotion de l'Investissements à fort impact (IFI) :**

- Adoption d'une charte nationale définissant l'investissement à fort impact et le cadre réglementaire ;
- Facilitation du développement des zones d'incubateurs d'entreprises ;
- Organisation de Business competitions pour faire émerger des START UP ;
- Mise en place d'un fond d'investissement pour le développement de l'IFI ;
- Mise en place d'un cadre réglementaire pour le développement des logements sociaux dans les pôles économiques.

311. D'ici à fin 2014, des réformes à impact immédiat seront réalisées. Il s'agit de:

- l'achèvement de la base de données sur les suretés et de l'application informatique « infos-greffe » ;
- la fixation d'un tarif forfaitaire pour le branchement à l'électricité des PME, en réduisant au moins de moitié les coûts actuels pour la tranche professionnelle mesurée par Doing Business (< 200 Kva) et en rationalisant les procédures (délais avec les prestataires pour l'installation du transformateur) ;
- la fixation à 1 FCFA symbolique du capital minimum pour la création d'une SARL ;
- la réduction du coût de taxation pour les PME (passage de l'Impôt sur les sociétés de 30% à 25%) ;
- la promulgation et l'application de la loi uniforme 2014-02 du 6 janvier 2014, portant réglementation des Bureaux d'informations sur le Crédit dans les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- la fixation d'un barème des Bureaux de Contrôle pour baisser le coût des inspections des entrepôts à 700 000 FCFA au maximum ;
- les analyses coûts-bénéfices réalisées sur les cinq (05) plus gros projets d'investissement inscrits dans le budget 2015 ;

- le renforcement de la mise en place de la télé-déclaration et du télépaiement pour tous les contribuables de la région de Dakar ;
- l'audit de la mise en œuvre du contrat de performance de la SENELEC.

312. D'ici à 2015, d'autres réformes interviendront pour améliorer le score du Sénégal au classement Doing Business et créer un environnement plus favorable pour le secteur privé. Il s'agit de :

- automatiser au moins cinq procédures administratives liées à l'investissement privé, notamment le permis de construire, l'import-export, le paiement des impôts, le transfert de propriété et la création d'entreprises;
- mettre en place un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, avec la rénovation et la mise en cohérence des codes des douanes, des mines, des investissements, de l'environnement et des impôts, etc.

313. Ces réformes seront confortées par les mesures portant sur l'optimisation des prises de participation publique, l'implantation des zones économiques spéciales et de paquets investisseurs, la mise à disposition accélérée du foncier et d'un cadre incitatif au développement de la promotion immobilière, l'amélioration du cadre réglementaire du transport routier.

4.7. Renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la participation de la diaspora

314. Pour dynamiser la coopération économique, l'intégration régionale et la participation des Sénégalais de l'Extérieur, le PSE vise à :

i. développer une **diplomatie économique** proactive et faire de nos représentations à l'étranger des leviers pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement, la promotion culturelle et touristique et le transfert de technologique ;

ii. approfondir **l'intégration régionale**, par la réhabilitation et le développement du réseau d'infrastructures, l'incitation à la spécialisation selon les avantages comparatifs des Etats pour une intégration cohérente, la poursuite de la mise en œuvre des programmes économiques régionaux, la suppression des entraves à la libre circulation des personnes, des biens et services et le développement du commerce intra-communautaire ;

iii. développer une **diplomatie sous-régionale** proactive, avec la mise en place de mécanismes de veille communautaire, le renforcement de la concertation entre pays limitrophes sur les questions migratoires avec l'Europe, les négociations communes à l'OMC pour des règles commerciales plus équitables et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement de manières participative et inclusive;

v. œuvrer pour la **stabilité régionale** dans le cadre des actions coordonnées par la CEDEAO ;

vi. travailler au renforcement des **dynamiques communautaires** dans les domaines de la sécuritaire alimentaire, des politiques agricoles, de l'énergie, des grands projets d'infrastructures ;

vii. renforcer la **coopération décentralisée** pour accroître le financement du développement local ; et

iv. impliquer les **sénégalais de la diaspora** dans les efforts de développement national par la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs, l'accompagnant de leurs initiatives, tout en assurant leur protection et le respect de leurs droits, l'amélioration de la gestion des statistiques migratoires et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire.

4.8. Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat

Pour réaliser le plan, l'Etat a décidé d'engager les ruptures nécessaires pour renforcer sa capacité d'impulsion, des politiques, d'exécution des projets et programmes et de des réformes. Ces différentes initiatives combinées permettront de réaliser les résultats ci-après :

315. L'Administration publique internalisera à tous les niveaux la culture de la gestion axée sur les résultats, à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées et le renforcement des capacités des personnels. Elle renforcera ses capacités de formulation de politiques publiques, de programmation budgétaire, de pilotage, d'impulsion, de coordination et de prestation de services. Elle sera plus performante et fournira des services de qualité en toute célérité.

Graphique n°30 : Image du Sénégal dans 10 ans

Sénégal aujourd'hui		Sénégal Emergent
- 30 places en 5 ans au classement Doing Business	+120 places	Entrée au Top 50 du classement Doing Business à horizon 2020
2 projets miniers mis en exploitation au cours des 10 dernières années	X 10	10 projets mis en exploitation d'ici 5 ans, valeur de production X 10
260 MW d'extension de capacité de production électrique depuis 10 ans	+750 MW	1.000 MW de capacité de production électrique additionnelle d'ici 10 ans
0 km de nouvelle voie ferrée depuis 10 ans	+750 km	750 km de voie ferrée construits d'ici 5 ans, rénovation du port de Dakar et construction du port minéralier
8% d'une génération accède aux études supérieures	+ 3 M	3 millions de personnes à former pour répondre aux besoins de l'économie d'ici 10 ans

316. L'Etat mettra en place des mécanismes innovants dans la recherche de partenariats stratégiques pour le financement de ses investissements à fort intensité de capital avec le recours à de l'expertise qualifiée pour l'accompagnement dans les

projets complexes, la structuration de financement PPP et la réalisation d'études stratégiques.

317. L'Etat opérera un recentrage de ses actions autour de ses priorités afin d'instaurer une parfaite lisibilité des options et choix stratégiques.

CHAPITRE V : Plan d'actions prioritaires et cadrage macroéconomique

5.1. Le plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018

318. Le PAP opérationnalise Plan Sénégal Emergent à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, aux projets et programmes de développement dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018. Pour déterminer les actions prioritaires, les lignes d'actions ont été évaluées⁸ en fonction de leur apport probable, essentiellement sur la croissance économique et le développement humain durable.

319. Les Lignes d'actions et mesures au nombre de 451 ont été soumises à la grille d'évaluation ci-dessous qui a permis **la définition de niveaux de priorité des actions** pour en décliner **190 actions prioritaires (42%)** :

Tableau n° 8: Niveaux de priorité des actions

n°	Libellé	Poids
1	Accélération de la croissance économique ou la productivité	20
2	Amélioration de l'environnement des affaires	7
3	Amélioration la gestion des finances publiques	5
4	Création d'emplois	8
5	Réduction des inégalités	10
6	Impact sur le développement local	12
7	Amélioration des conditions de vie des populations	30
8	Bonne gouvernance sectorielle	8
Total		100

Les poids tiennent à la fois compte des axes stratégiques et d'un besoin de discrimination maximale des actions¹. Ainsi, trois classes d'actions sont déterminées : (i) actions de rang 1 ; (ii) actions de rang 2 ; et (iii) actions de rang 3. Le classement suit l'ordre décroissant des scores réalisés par chaque action. Ainsi, les actions de rang 1 sont considérées comme prioritaires dans cette grille de notation. Ce classement a été complété par des choix raisonnés avec les sectoriels.

320. Pour le financement adéquat du Plan Sénégal Emergent (PSE), les sources identifiées sont l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé national et international à travers le Partenariat Public Privé (PPP) grâce à la création de conditions propices aux Investissements Directs Etrangers (IDE).

321. La programmation financière du PAP a pris en compte le profil du financement acquis, le mode de financement et le profil du besoin additionnel de financement ou gap suivant la méthodologie ci-après :

- ✓ **le profil du financement acquis** : l'ensemble des financements intérieurs et extérieurs acquis (Projets et programmes en cours de mise en œuvre)

⁸ Il s'agit de la méthode des nuées dynamiques, par principe d'optimisation de variances intra et inter groupes.

sont rattachés à une ligne d'action, selon la pertinence de la composante principale du projet inscrit dans le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2013-2015 révisé par le PTIP 2014-2016. La tendance à l'horizon de la stratégie a été intégrée à partir du reste à programmer pour les années 2017 et 2018 ;

- ✓ **le mode financement** : Etat et PTF pour le financement public et Etat et secteur privé pour le financement en Partenariat Public – Privé (PPP selon l'hypothèse de 30% pour la partie publique et 70% pour le financement privé) ;
- ✓ **le profil du besoin additionnel de financement ou gap** : la prise en compte des nouveaux projets et programmes a permis de déterminer les besoins de financement des lignes d'actions tenant compte des politiques sectorielles définies (PAQUET, PNIA, PNDS, PEPAM, etc). Ces nouveaux projets ont été sélectionnés à la suite de leur évaluation concluante suivant la grille de notation des dossiers de projet : directives présidentielles, directives des Conseil des Ministres, directives des Conseils Interministériels, particulièrement ceux de développement, disponibilité d'un dossier technique, caractère d'urgence. Pour les projets structurants retenus tels que les macro-projets, une évaluation poussée a été opérée avec une estimation des impacts socio-économiques attendus.

Tableau n° 9: Critères de pondération des nouveaux projets

	Poids
Note de l'instruction (initiative présidentielle ou primatoriale)	20
Note du calendrier de démarrage du projet (0-6 mois, 7-11 mois, 12 mois et plus)	20
Note du Dossier Technique (existence d'un dossier technique)	5
Note de la phase du projet (factibilité, préfactibilité, identification, indéterminé)	5
Cohérence avec l'objectif stratégique	20
Cohérence avec la Ligne d'Action (LA)	15
Equivalence de la priorité de la LA	15
Total	100

322. Pour les nouveaux projets de Partenariat Public Privé (PPP), les critères de choix sont les suivants :

Tableau n° 10: Critères de pondération des PPP

	Poids
C1: Qualité LA (1-LA=1 si LA est de rang 1; 0-si non)	40
C2: Génération directe de revenus (1-Oui; 0- si Non)	10
C3: Impact population (1-Oui; 0- si Non)	15
C4: Impact sur l'emploi (1-Oui; 0-si Non)	7
C5: Qualité service public (1-Oui; 0-si Non)	7
C6: Impact sur l'environnement (1-Oui; 0-si Non)	7
C7: Initiative présidentielle ou primatoriale (1-Oui; 0-sinon)	15
Total	100

Comme pour la classification des actions (voir ci-dessus), les projets ont été scindés en deux groupes selon leur poids pondéré. Seuls les projets de rang supérieur (score supérieur à 76%) sont considérés pour définir le profil du gap pour la période 2014-2018.

323. En vue d'arrimer les choix d'investissements publics à la capacité de mobilisation des ressources, trois (3) scénarios ont été retenus (tendanciel, optimiste et pessimiste). L'élaboration de ces scénarios a été faite grâce à une méthodologie de priorisation qui a permis de classer le plan d'actions global selon des actions et mesures prioritaires, de rang supérieur et inférieur par rapport à leur apport à la croissance économique, la réduction de la vulnérabilité des ménages et des inégalités d'accès aux services sociaux et aux opportunités d'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, toutes les actions déclinées dans la stratégie sont classées par ordre de priorité.

324. La PAP a intégré le cadrage macroéconomique à partir de ces trois (3) scénarios :

- ✓ Le **scénario tendanciel** dont la base est le PTIP 2013-2015 en cours d'exécution révisé par le **PTIP 2014-2016**. c'est le scénario central, retenu avec le FMI dans le cadre de l'ISPE. Il s'agit de l'ensemble des financements publics acquis programmés sans distinction des rangs des actions ;
- ✓ Le **scénario de décollage** est basé sur le scénario tendanciel auquel s'ajoute le nouveau besoin de financement à partir des nouveaux projets et programmes articulés aux actions prioritaires de rang supérieur. C'est le scénario de la stratégie nationale pour l'émergence du Sénégal pour la période 2014-2018 ;
- ✓ Le **scénario bas (pessimiste)** basé sur le scénario tendanciel auquel sont retranchées des ressources susceptibles de ne pas être mobilisées en cas de récession économique. Seul est considéré le financement acquis des actions prioritaires de rang supérieur.

325. A la suite L'intégration du PAP dans le cadrage macro-économique, des ajustements ont été opérés de sorte que le présent PAP, qui répertorie annuellement sur la période quinquennale du PSE (2014-2018) les financements acquis (financement interne comprenant le budget d'investissement et le budget de fonctionnement, financement extérieur) par ligne d'action ainsi que les gaps de financement constatés, soit soutenable pour les finances publiques.

326. Le **scénario optimiste du Plan Sénégal Emergent (PSE)** est évalué à un montant de **10 297,6 milliards de FCFA**. Son financement est acquis pour **5 737,6 milliards de FCFA**, soit **56%** tandis que le gap de **financement à rechercher** est de **4 560 milliards de FCFA**, soit **44%**.

Tableau n° 11: Relation entre le cadrage macroéconomique et le PAP de la stratégie

Cadrage macroéconomique	Financement du PAP de la stratégie
Scénario de base (tendanciel)	- Tendance du financement acquis consolidés des actions et mesures, sans distinction de niveau de priorité , à travers les projets et programmes et le budget de fonctionnement à valorisation du capital humain en cours conformes aux objectifs de la SNDES sans autres nouvelles interventions.
Scénario optimiste (SNDES)	Comprend deux ensembles holistiques : - (1) Tendance du financement acquis consolidés des actions et mesures, sans distinction de niveau de priorité , à travers les projets et programmes et le budget de fonctionnement à valorisation du capital humain en cours conformes aux objectifs de la stratégie sans autres nouvelles interventions. - (2) A cette tendance du financement acquis consolidés, s'ajoute le besoin additionnel de financement (nouveaux besoins ou gap) des actions et mesures identifiées comme prioritaires sur la période 2014-2018 .
Scénario pessimiste	- Tendance du financement acquis consolidés des actions et mesures identifiées comme prioritaires à travers les projets et programmes (sans le budget de fonctionnement à valorisation du capital humain) en cours conformes aux objectifs de la stratégie sans autres nouvelles interventions.

327. Le financement acquis, d'un montant de **5 737,6 milliards de FCFA**, provient de trois (3) sources :

- **l'Etat** pour **3 218,6 milliards de FCFA (56%)** ;
- **les PTF** pour **2 056 milliards de FCFA (36%)** ;
- **le Privé** pour **463 milliards de FCFA (08%)**.

328. Le **gap de financement**, d'un montant de **4 560 milliards de FCFA**, se répartit comme suit :

- ✓ **1 596 milliards de FCFA** de financement supplémentaire de l'Etat :

- ✚ **1 296 milliards de FCFA** de recettes additionnelles publiques générées par la croissance à la faveur de la mise en œuvre des projets du PAP. Ces recettes additionnelles permettront de rendre disponible la part de l'Etat d'un montant de 476,1 milliards de FCFA à l'exécution des projets PPP ;

- ✚ **300 milliards de FCFA** de réaménagement du budget de l'Etat ;

- ✓ **1 853 milliards de FCFA** d'appui financier attendu des PTF ;

- ✓ **1 111 milliards de FCFA** de participation du secteur privé.

329. Par conséquent, étant donné que le **financement supplémentaire de l'Etat** d'un montant de **1 596 milliards de FCFA** serait disponible, le financement total acquis sur la période 2014-2018 serait d'un montant de **7 333,6 milliards de FCFA**, avec la répartition suivante :

- **Etat** : **4 814,6 milliards de FCFA (66%)**
- **PTF** : **2 056 milliards de FCFA (28%)**
- **Privé** : **463 milliards de FCFA (06%)**

330. En définitive, le **besoin de financement** à rechercher est d'un montant **2 964 milliards de FCFA** réparti entre :

- Les PTF pour **1 853 milliards de FCFA** ;
- Le secteur privé pour **1 111 milliards de FCFA**.

331. Au total, au terme du bouclage du financement du Plan Sénégal Emergent (PSE) pour un coût de **10 297,6 milliards de FCFA**, celui-ci serait financé par :

- l'Etat : 4 814,6 milliards de FCFA (47%)
- les PTF : 3 909 milliards de FCFA (38%) ;
- le Privé à travers les PPP pour 1 574 milliards de FCFA (15%).

332. Les principaux projets et programmes inscrits dans le PAP dont le **financement est à rechercher** auprès des Partenaires Techniques et Financiers et comprenant le **financement additionnel acquis de l'Etat**, montrent la prépondérance des six (6) secteurs suivants :

- **les infrastructures et services de transports** pour **1 561,638 milliards de FCFA** soit 52,5%, avec notamment le projet de construction de l'autoroute Thiès-Touba, le projet de réhabilitation du chemin de fer Dakar-Tambacounda-Bamako, le projet de construction du chemin de fer Dakar-AIBD, le projet de réalisation de pistes rurales, le projet de construction de ponts;
- **l'énergie** pour **291 milliards de FCFA**, soit 9,8% avec le plan intégré de l'électricité et le service universel de l'énergie qui sont des macro-projets comportant des projets de renforcement des capacités de production selon un mix énergétique, d'interconnexion au réseau, de réhabilitation et d'extension du réseau de transport et de distribution,
- **l'Agriculture** pour **231,797 milliards de FCFA**, soit 7,8% où l'accent est mis sur la structuration la filière arachide, la mise en place de 150 à 200 micro-projets de soutien à l'agriculture familiale;
- **l'Eau potable et de l'Assainissement** pour **166,971 milliards de FCFA**, soit 5,6% ; avec le PEPAM pour la résorption de son gap de financement ainsi que l'assainissement rural et des villes ;
- **et de l'Education et de la Formation** pour **148,780 milliards de FCFA**, soit 5%, avec les projets de construction de l'Université du Sine-Saloum et d'implantation du réseau d'Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel, Dakar Campus International d'Excellence ;
- **la santé** pour un montant de **100,545 milliards de FCFA**, soit 3,4%, avec le Programme national de relèvement des plateaux techniques des hôpitaux et autres centres de santé et Dakar Médical City ;

333. A ces six (6) premiers secteurs, suivent dans l'ordre cinq (5) secteurs tout aussi importants :

- le **tourisme** pour **47,622 milliards de FCFA**, avec le projet phare de développements touristiques intégrés ;

- la **protection sociale** pour **40,4 milliards de FCFA**, avec le développement de la couverture universelle par l'assurance maladie, le programme d'appui aux filets sociaux ;
- les **risques et catastrophes** pour **40 milliards de FCFA**, avec le projet de gestion des eaux pluviales et le projet de résilience climatiques et gestion des risques et catastrophes ;
- l'**environnement** pour **23,237 milliards de FCFA**, avec le projet d'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la voie d'un développement durable du pays ;
- la **pêche et l'aquaculture** pour **22,510 milliards de FCFA**, avec le projet phare de développement accéléré de l'aquaculture ;

334. Le volet PPP du PAP dont le financement est à rechercher auprès du secteur privé **1 111 milliards FCFA** s'élève à un montant et concerne les secteurs suivants :

- les **Infrastructures et Services de transport** : **417,4 milliards de FCFA** avec la construction du Tramway à Dakar et le projet phare de Hub aérien régional ;
- l'**Agriculture** : **396,6 milliards de FCFA** avec deux (2) projets phares, le Développement de 3-4 corridors céréaliers et la Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage,
- l'**Habitat et le Cadre de vie** : **245,9 milliards de FCFA** avec deux (2) projets phares le Programme d'accélération de l'offre en habitat social et le "Business Park": centre des sièges sociaux de la région et base de vie pour les foyers aisés ;
- l'**Education et la formation** : **141,6 milliards de FCFA** avec principalement le Projet de Construction de résidences universitaires ;
- le **tourisme** : **165,8 milliards de FCFA** avec le projet phare de Développements touristiques intégrés ;
- les **Mines et Carrières** : **101,086 milliards de FCFA** avec le projet phare de relance du projet intégré sur le fer-Falémé ;
- l'**Industrie** : **52,5 milliards de FCFA** avec le projet phare de Plateformes industrielles intégrées ;
- l'**Eau Potable et Assainissement** : **40 milliards de FCFA** avec la réalisation d'une usine de dessalement de l'eau de mer ;
- la **santé** : **15,7 milliards de FCFA** avec le projet phare "Dakar Medical City" ;
- le **Commerce** : **10,5 milliards de FCFA** avec le projet phare de zones dédiées aux services d'exports prêtes à l'emploi.

5.2 Financement

335. Pour relancer la croissance économique et sociale, l'Etat va recourir à différents leviers. D'abord, les efforts de rationalisation des dépenses courantes et d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement seront poursuivis. Les concours financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux viendront soutenir les efforts de l'Etat.

336. L'Etat engagera une stratégie de promotion des investissements plus active. L'objectif est de stimuler le développement des secteurs porteurs et favoriser la

réalisation des projets stratégiques à forte intensité de capital, à travers des fonds privés ou des partenariats public/privé.

337. L'Etat mettra en œuvre une stratégie de partenariat avec les grands groupes industriels et les entreprises leaders dans les secteurs stratégiques et les fonds d'investissement.

338. Pour accompagner le développement économique, l'État a mis en place un dispositif de soutien financier à travers le Fonds Souverain des Investissements Stratégiques (FONSIS), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), et le Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP). La PME sénégalaise aura l'opportunité de solliciter un crédit auprès de la BNDE, d'être accompagnée par le FONSIS et obtenir des garanties du FONGIP.

339. La BNDE mobilisera toutes les potentialités offertes par son dispositif institutionnel d'appui aux PME. Elle jouera un rôle de plateforme d'intégration de services d'appui pour faciliter les démarches de ses clients, identifier les services les plus adaptés à leurs besoins et exploiter toutes les possibilités de synergie avec les différentes structures d'appui.

340. Le FONSIS investit, en partenariat avec d'autres investisseurs nationaux et/ou étrangers, dans la réalisation de projets stratégiques, structurants, rentables et créateurs d'emplois. Il soutient les PME/PMI sénégalaises par le biais d'un sous-fonds qui leur est dédié et qui investit en fonds propres ou quasi fonds propres.

341. Le FONGIP intervenir dans l'octroi de garanties pour le financement des porteurs de projets et des groupements d'intérêt économique, des PME et des groupements socioprofessionnels pour le renforcement des secteurs prioritaires. Il a également pour mission de bonifier les prêts des institutions financières en faveur des porteurs de projets.

342. Les ressources de la Caisse des Dépôts et Consignations renforceront également ce dispositif d'appui au financement des PME. Ces instruments qui développeront des synergies avec les systèmes financiers décentralisés vont également soutenir de jeunes porteurs de projets et opérateurs privés.

5.3. Le cadrage macroéconomique 2014-2018

343. La stabilité du cadre macroéconomique est la base des options stratégiques à mettre en œuvre pour impulser et entretenir, dans la durée, une croissance économique significative à large base sectorielle et sociale. En effet, la stabilité macroéconomique est

essentielle pour contenir l'inflation et la volatilité du taux d'intérêt, réduire les risques et incertitudes pour les investisseurs et créer les conditions propices à une croissance soutenue, à la création d'emploi et à la génération de revenu. Cet objectif macroéconomique sera poursuivi à travers, entre autres, l'amélioration du climat des affaires, l'assainissement des finances publiques et la maîtrise de l'inflation.

344. Tirer parti d'un cadre macroéconomique sain et stable demande des politiques convergentes de développement et de diversification des sources de la croissance. La prise en compte des dynamiques territoriales et leur articulation aux politiques sectorielles constituent un grand défi du développement économique national. De ce point de vue, il convient de concevoir et mettre en œuvre une approche territoriale du développement qui relie aménagement du territoire et décentralisation, intègre le processus de régionalisation et donne corps aux pôles régionaux de développement.

345. L'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 7 à 8% est à portée sur la période 2014-2018. Les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. Le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière, passant de 5,6% en 2013 à 5,2% en 2014, avant d'atteindre 3,9% en 2018, à la faveur de l'accélération de la croissance et de la rationalisation des dépenses publiques. À plus long terme, il devrait diminuer progressivement jusqu'à 3 % du PIB.

346. Dans la perspective d'une maîtrise des dépenses publiques, le PSE prévoit des économies sur les dépenses courantes et plus d'efficacité sur les dépenses d'investissement. La croissance soutenue, couplée à l'élargissement de l'assiette fiscale permettrait de générer des recettes additionnelles de 684 milliards sur la période 2014-2018. Les ressources supplémentaires à mobiliser durant la période sous revue s'élèvent à 2 964 milliards de FCFA, dont 1 111 milliards sous forme de partenariat public privé (PPP) et 1 853 milliards au titre de l'aide publique au développement. Ce dernier mode de financement, auprès des Partenaires Techniques et Financiers (traditionnels ou non), privilégie la forme de dons et de prêts à taux concessionnels. Le rythme plus lent de réduction du déficit public est imputable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort consenti pour rattraper le retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures de transport, de l'énergie et de l'équipement du monde rural.

Tableau n°12: Scénario Stratégie d'émergence, 2014-2018

Scénario de base	Croissance	Déficit Public	Dépenses Courantes	Dépenses en capital	Dépenses Totales
	%	% du PIB	Mds de FCFA	Mds de FCFA	
Années					
2014	4,9	5,2	1 297	987	2 284
2015	6,7	5,1	1 352	1 208	2 560
2016	7,6	4,9	1 400	1 420	2 819
2017	8,0	4,5	1 450	1 630	3 080
2018	8,3	3,9	1 502	1847	3 349
Moyenne	7,1	4,7			
Total			7 001	7 091	14 092

Source : DPEE

347. Par ailleurs, le solde des transactions courantes devrait passer à moins de 6% du PIB en fin de période. Cette performance va résulter en particulier d'une amélioration de la balance commerciale. Le solde global de la balance des paiements reste excédentaire sur toute la période, traduisant une consolidation des avoirs extérieurs et un accroissement de la masse monétaire. A cet effet, la Stratégie intègre un renforcement du potentiel d'exportation et des flux rentrants d'investissements directs étrangers.

348. En termes d'emplois du PIB, la consommation finale s'inscrirait sur une tendance baissière et passerait de 91% en 2014 à 86% en 2018. Le taux d'investissement augmenterait sur la période à la faveur de la mise en œuvre de projets structurants pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. En moyenne, le taux d'investissement ressortirait à 28,5% par an.

349. S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 7,2% en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 6,1% en termes réels. L'inflation sera ramenée en fin de période en dessous du seuil communautaire de 3%.

Tableau n°13 : Evolution des agrégats macroéconomiques entre 2014 et 2018

Agrégats macroéconomiques	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
Taux de croissance du PIB réel (en %)	4,9%	6,7%	7,6%	8,0%	8,3%	7,1%
Pour mémoire PIB nominal (en Mds de FCFA)	7997,0	8735,7	9648,1	10660,7	11805,6	-
Taux d'inflation annuel moyen (ou déflateur (en %))	1,8%	2,3%	2,6%	2,3%	2,2%	2,3%
Taux d'investissement global (en % du PIB)	25,1%	29,1%	30,8%	29,1%	28,3%	28,5%
Pression fiscale (en % du PIB)	18,81%	19,9%	20,4%	20,7%	20,9%	20,2%
Taux de croissance recettes budgétaires (en %)	10,9%	14,8%	12,8%	11,9%	11,6%	12,4%
Taux de croissances des dépenses (en %)	10,7%	12,1%	10,1%	9,2%	8,7%	10,2%
Dépenses d'investissement sur ressources internes / recettes fiscales (en %)	33,9%	31,4%	33,8%	38,2%	39,8%	35,4%
Solde budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (en %)	-5,2%	-5,1%	-4,9%	-4,5%	-3,9%	-4,7%
Cible programme ISPE (en %)	-4,9	-3,9	-3,7	-3,5	-3,2	-3,9%
Solde du compte courant (en % du PIB)	-10,4%	-10,4%	-9,3%	-7,4%	-5,9%	-8,5%
Solde global de la balance des paiements (en Mds)	159,4	185,5	184,9	139,3	100,6	-

Source : DPEE

350. Le scénario pessimiste anticipe un cas extrême de baisse de vitalité économique pouvant conduire l'économie vers un ralentissement du PIB autour de 3,2% de croissance, avec comme hypothèses principales un environnement extérieur difficile (morosité de l'activité et hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires) et, au plan interne, un redressement plus lent que prévu du secteur énergétique et un règlement tardif de la crise malienne. Dans un tel scénario, les dépenses du scénario tendanciel baisseraient de 554 milliards de FCFA (Budget Consolidé d'Investissement et Budget de Fonctionnement), sauf au cas où des partenaires prennent en charge certains projets ayant une incidence directe sur les indicateurs des OMD. Sous ce rapport, il est retenu de privilégier uniquement les actions de classe prioritaire, et le déficit public attendu serait de 4,2% en moyenne annuelle.

Chapitre VI : Mise en œuvre et suivi-évaluation du PSE

6.1. Cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation

351. La réussite du PSE appelle une rupture affirmée dans la capacité d'exécution des projets et des réformes prévus. Cela suppose :

- un leadership clair et fort ;
- une capacité d'agir dans un environnement incertain et difficile ;
- un pilotage et un suivi rapprochés, au niveau le plus élevé de l'Etat ;
- le renforcement des capacités d'impulsion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ;
- le renforcement de l'Administration en ressources humaines qualifiées et motivées et en moyens financiers ;
- l'instauration et l'internalisation au sein de toute l'Administration d'une culture de la performance et de la transparence, d'une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte ; et
- l'appropriation par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle citoyen.

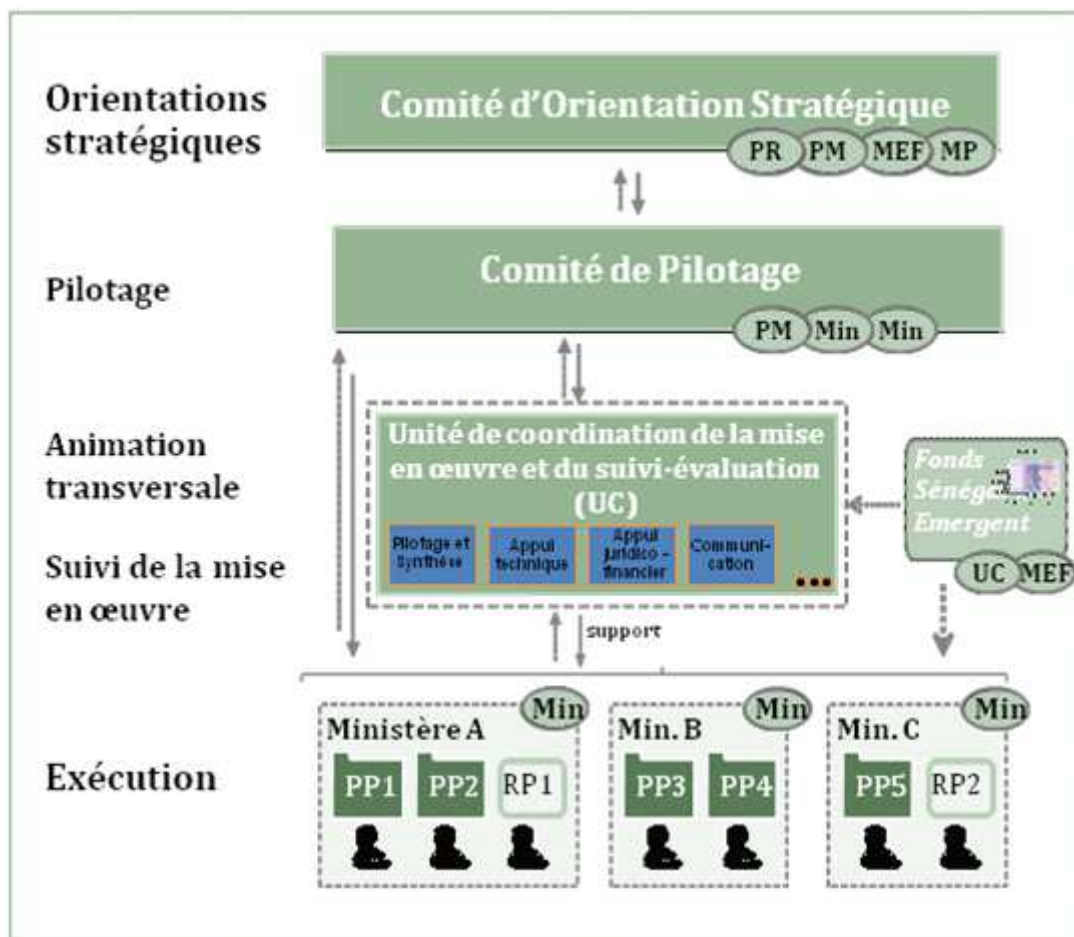
352. La mise en œuvre du PSE exige des moyens accrus et devra se traduire nécessairement par la levée de toutes les lourdeurs et pesanteurs qui affectent l'exécution diligente des projets et programmes ainsi que des réformes. Tous les acteurs devront s'inscrire résolument dans une logique d'efficience.

353. Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre la mise en œuvre du Plan et d'en analyser les résultats obtenus. Il fournit l'opportunité de partager les résultats du plan avec les différentes catégories d'acteurs. Il permet de faire les ajustements, en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.

6.1.1. Pilotage et gouvernance

354. Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PSE comprend :

- **un Comité d'Orientation Stratégique (COS) ;**
- **un Comité de Pilotage (COP) ;**
- **une unité de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation ; et**
- **des structures d'exécution.**



6.1.1.1. Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)

355. Le COS fixe le cap du Plan et en assure le pilotage stratégique. Il procède aux arbitrages et donne les directives nécessaires à la bonne exécution du PSE. Le COS examine l'état d'avancement de la mise en œuvre du PSE, définit les modalités appropriées pour la mise à jour du plan d'actions prioritaires et, au besoin, formule les réorientations à apporter au PSE.

356. Il est présidé par le Président de la République et comprend le Premier Ministre, les ministres en charge de l'Economie et des Finances, du Plan. Le COS est élargi à chaque fois que de besoin aux ministres et autres personnes ressources concernés. Il se réunira au moins une fois par mois.

6.1.1. 2. Le Comité de Pilotage (CP)

357. Le comité de pilotage veille sur l'opérationnalisation correcte du Plan et la mise en œuvre cohérente des orientations stratégiques définies par le COS. Il procède également aux premières pré-validations de certaines options, à la remontée les points d'arbitrage et au suivi des résultats. Le CP décide des éventuelles actions correctrices à mettre en œuvre.

358. Il est présidé par le Premier Ministre et comprend les ministres en charge de l'Economie, des Finances, et du Plan. Les autres Ministres sont conviés au CP en fonction de l'ordre du jour des réunions. Il se réunira au moins tous les quinze jours.

6.1.1.3. L'Unité de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation

359. L'unité est chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PSE. Elle dispose d'une équipe d'experts qui appuiera, au besoin, les ministères à exécuter le PSE. L'unité peut également recourir à une expertise externe à chaque fois que de besoin dans le cadre de ses activités.

360. Elle produit des tableaux de bord sur l'état d'avancement du PSE. Son rôle est de faciliter la prise de décision à tous les niveaux de l'administration (contribution à la levée des contraintes sur le déroulement normal des projets phares).

361. L'unité aide au montage en amont des projets complexes (infrastructures, mines, hubs, etc.) en relation avec les ministères concernés et facilite la mise en place de partenariats industriels et financiers dans le cadre des projets phares. Elle apporte un appui à la recherche d'investisseurs, la structuration de financements et la négociation de contrats dans le cadre des projets stratégiques.

362. Elle pourra aussi héberger certains projets complexes à forte composante partenariale.

363. Elle assure le secrétariat des réunions du COS et du CP.

364. L'Unité est logée

6.1.1. 4. Les structures d'exécution des projets dans les ministères sectoriels

365. Pour la mise en œuvre des projets et réformes il est mis en place dans les ministères techniques des cellules sectorielles. Ces cellules, dirigées par un chef de projet, sont chargées de l'exécution, de la coordination et du suivi des projets et réformes au plan interne.

366. Le chef de projet est comptable de l'atteinte des résultats auprès du Ministère sectoriel concerné et de l'Unité de coordination et de la mise en œuvre.

6.1.2. Mécanismes de partage des résultats avec les acteurs

367. Des *réunions trimestrielles de partage* présidées par le Premier Ministre réuniront le Gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers,

la société civile, le secteur privé, le parlement et les collectivités locales pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan.

368. Des *comités régionaux de suivi-évaluation*, présidés par les Gouverneurs et regroupant l'ensemble des catégories d'acteurs, établissent l'état d'avancement de la mise en œuvre du PSE conformément à la vision locale. Chaque comité régional prépare un rapport annuel du Plan au niveau de la région couverte et fait des recommandations à l'Unité de coordination pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires.

369. Un *dispositif de suivi des indicateurs économiques et sociaux* du PSE sera mis en place. Il veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage du PSE.

6.1. 3. Le Fonds d'appui au PSE

370. Le Fonds d'appui est destiné au financement des activités de l'Unité de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PSE et au renforcement des cellules d'exécution.

371. Le Fonds est alimenté par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Il est géré par le Ministère de l'Economie et des Finances.

6.2. Exécution jusqu'à l'impact

372. L'excellence dans l'exécution –cruciale pour réussir une transformation de l'ampleur de celle engagée à travers le PSE– suppose une maîtrise totale du calendrier. A cet égard, les premiers mois (les « 100 jours ») apparaissent déterminants pour surmonter grâce à des résultats indiscutables l'attentisme ou le scepticisme éventuels. Il sera important d'échéancier les réformes et projets pour tenir compte des capacités de pilotage et de mise en œuvre.

6.3.1 Gagner la bataille de la crédibilité par des résultats tangibles rapides

373. Acquérir puis conserver la confiance des partenaires et des acteurs du PSE supposera de pouvoir démontrer rapidement l'efficacité de la mise en œuvre du Plan. Pour cela, il faudra à la fois « faire » et « faire savoir ». Entre 10 et 15 résultats tangibles peuvent déjà être obtenus en 2014 sur divers projets phares : par exemple, le lancement d'une dizaine de projets agricoles à haute valeur ajoutée, la mise en construction de 5 000 nouveaux logements sociaux, la mise en exploitation de la mine de zircon de Diogo, la publication du statut de la Zone économique spéciale, etc.

6.3.2 Calendrier de mise en œuvre

374. Le calendrier de mise en œuvre du PSE devra conjuguer l'ambition pour obtenir rapidement des résultats, créer et perpétuer une dynamique, et garantir la pérennité des résultats.

375. Les 100 premiers jours seront réussis s'ils permettent d'assurer l'appropriation du PSE à travers une campagne de mobilisation de grande ampleur, ainsi que de lancer la mise en place des instances de gouvernance et le recrutement des acteurs clefs. Ensuite, les projets phares seront lancés et réformes clés seront lancés en trois vagues successives : la première en avril 2014, la deuxième en octobre 2014 et la troisième en janvier 2015.

376. La vague 1 d'avril 2014 concernera 9 projets phares et 5 réformes clés. Pour les projets phares : les projets d'agrégation ciblés sur les filières agricoles à haute valeur ajoutée et l'élevage ; le développement des corridors céréaliers ; le programme d'accélération de l'habitat social ; la relance du projet intégré sur le fer – Falémé ; l'accélération de l'exploitation du zircon ; le hub minier régional ; le plan de relance aérien ; le plan de relance intégré de l'électricité ; le service universel de l'énergie. Pour les réformes clés : le Fonds de modernisation Sénégal émergent ; le changement de cap (*turnaround*) des classements d'attractivité ; les ZES et paquets investisseurs ; la mise à disposition accélérée du foncier et l'alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie.

377. La vague 2 d'octobre 2014 portera sur 12 projets phares et 8 réformes clés. Pour les projets phares : les microprojets de soutien de l'agriculture familiale ; le développement accéléré de l'aquaculture ; le développement de la filière phosphates et fertilisants ; l'accélération de l'exploitation du secteur aurifère ; l'encadrement et la promotion des mines artisanales ; les plateformes industrielles intégrées ; le hub logistique intégré ; les zones dédiées aux services export « prêtes à l'emploi » ; le Business Park pour sièges régionaux (HQ) et bases de vie ; les zones touristiques intégrées. Pour les réformes clés : le changement de cap (*turnaround*) de la gestion des participations de l'Etat ; la révision du code minier ; le cadre incitatif au développement de la promotion immobilière ; le développement accéléré des formations techniques et professionnelles ; le « TIC board » ; le crédit immobilier ; la bancarisation des bas revenus.

378. La troisième vague de janvier 2015 comportera 6 projets phares et 2 réformes clés. Pour les projets phares : le plan sectoriel pilote Artisanat d'art ; le plan sectoriel Micro-tourisme ; le pari industriel intégré ; *Dakar Medical City* ; Dakar Campus Régional de Référence ; le plan d'approvisionnement en hydrocarbures. Pour les réformes clés : la structuration et la promotion de la formation continue ; l'accès des PME au crédit.

6.3. Risques liés à la mise en œuvre du PSE

379. Les risques de la Stratégie sont liés d'abord aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires (internes et PTF) actuelles et le contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Des risques substantiels pèsent néanmoins sur ces projections de croissance en 2014-2018 dans un contexte de morosité de l'activité mondiale.

380. Au plan interne, les principaux risques concernent **d'une part, les retards dans la mise en œuvre des réformes sur l'environnement des affaires (17 réformes) et d'autre part les risques budgétaires liés aux différents fronts sociaux notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé.**

381. La mobilisation des ressources n'est pas l'unique condition pour mettre le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence. Pour ne pas reconduire certains choix du passé qui sont à l'origine de la faiblesse de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, il est essentiel de mener définitivement **les réformes et les pré-requis notamment sur la capacité d'impulsion de l'Etat, la restauration des marges budgétaires et la restructuration du secteur de l'énergie.**

382. Le **principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie** qui demeure le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourraient être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence que l'intervention publique pourrait en atténuer les effets.

383. Les **risques peuvent également être liés aux difficultés auxquelles les des grandes entreprises** sous-secteur de la chimie et des huileries sont exposées.

384. Les **risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes affectant directement la mise en place des investissements** prévus sur la période de mise en œuvre du PSE. Une faible exécution des dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2018. Les moyens pour minimiser ces risques nécessitent, de la part des différents acteurs, un engagement ferme et une solidarité soutenue.